

REPUBLIQUE DE GUINEE



POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA GUINEE (PNDIG) – 2022-2040



Financé par
l'Union européenne



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

AVERTISSEMENT

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et l'assistance technique de l'ONUDI. Son contenu ne relève que de la seule responsabilité du Gouvernement Guinéen et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Les dénominations utilisées dans le présent document et la présentation de son contenu n'impliquent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ni sur le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni sur le tracé de leurs frontières ou limites. Les qualificatifs « développé », « industrialisé », et « en développement » sont employés à des fins statistiques et n'expriment aucun jugement sur le stade atteint par un pays ou une région dans le processus de développement. La mention de noms d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique aucun avis favorable de la part de l'ONUDI.



PREFACE de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Dr Bernard GOUMOU

La République de Guinée d'une superficie de 245.857 km² recèle d'importantes ressources minières, agricoles et halieutiques. Arrosé par environ 1365 cours d'eau, doté de plus de 13 millions d'hectares de terres arables et d'une pluviométrie abondante, le pays pourrait devenir le grenier de l'Afrique occidentale.

C'est au vu de ce riche potentiel naturel que le pouvoir colonial avait misé sur ce territoire au peuple réputé ingénieux et travailleur pour en faire un pôle de production agricole et industrielle.

L'exploitation de la bauxite sur les Iles de Loos, au large de Conakry, dès les années 40 et le lancement du chantier de construction de la raffinerie d'alumine à Fria en 1957 sont les premières réalisations du tissu industriel naissant.

Devenue indépendante le 02 octobre 1958, la République de Guinée a lancé son plan d'industrialisation en créant des sociétés et entreprises d'État dans plusieurs secteurs de l'économie nationale (cimenterie, fruits et légumes, textile, huilerie, tabac, sucrerie, médicaments, thé, peaux et cuirs, etc.). Toutefois, soumises à une gestion de type socialiste, ces unités industrielles d'import-substitution se révéleront peu rentables et non compétitives.

A partir du 22 décembre 1985, le pays adopte une politique économique libérale conduisant au désengagement de l'État des activités de production, à des réformes structurelles et à la promotion d'un secteur privé compétitif.

A la faveur de ces réformes, les entreprises d'État ont été privatisées et un Schéma directeur d'industrialisation (SDI) a été élaboré et adopté en 1992.

Après plus de trois décennies, ces réformes n'ont pas atteint les résultats escomptés aussi bien en termes de création de richesses et d'emplois que de satisfaction des besoins du marché local. En effet, le secteur industriel hors mines est estimé à moins de 10% dans l'économie guinéenne.

Face aux défis du chômage des jeunes et de la pauvreté, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) et le Gouvernement ont opté pour la stabilisation et la relance de l'économie dès le 05 septembre 2021.

En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), une étude diagnostique du secteur industriel guinéen a été réalisée. Celle-ci a identifié un climat des affaires peu favorable au développement



de ce secteur et a recommandé l'élaboration d'une nouvelle politique nationale d'industrialisation.

Alignée sur les différents textes stratégiques, dont l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et la « Vision Guinée 2040 », la nouvelle politique industrielle élaborée dote la Guinée d'un cadre de référence propice au développement du secteur manufacturier.

Le CNRD et le Gouvernement ont décidé sa mise en œuvre, afin de répondre aux besoins en biens de consommation, par la valorisation des filières agro-industrielles, halieutiques et minières tout en promouvant la création d'emplois. Elle devra aussi veiller à la compétitivité des industries pour notre entrée effective dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), encourager l'émergence de champions nationaux et le contenu local.

Le programme de réforme intérimaire (PRI) que j'ai présenté lors de ma déclaration de politique générale en décembre 2022 au Conseil National de la Transition reprend certains axes majeurs de cette politique sectorielle.

Ce document stratégique n'aurait pu être produit sans le concours de nos partenaires bi et multilatéraux, notamment l'Union européenne et l'ONUDI, que je tiens à remercier très sincèrement.

Je reste aussi reconnaissant aux plus hautes autorités de notre pays, notamment le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition et du CNRD, pour m'avoir permis d'initier l'élaboration de cette politique, alors que j'assumais les fonctions de Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu cette œuvre se poursuivre et s'achever sous les magistères des Ministres qui m'ont succédé à savoir Mesdames Rose Pola PRICEMOU et Louopou LAMAH.

Enfin, j'invite tous les acteurs publics et privés à s'approprier cet ouvrage afin d'assurer le développement industriel et humain de la Guinée.

Dr Bernard GOUMOU

**Premier Ministre, Chef du
Gouvernement**



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APE	: Accord de Partenariat Economique
APIP	: Agence de Promotion des Investissements Privés
ASS	: Afrique subsaharienne
BTI	: Indice de Transformation de Bertelsmann
CEDEAO	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CITI	: Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique
CO2	: Dioxyde de Carbone
CTCI	: Classification type pour le Commerce International
DNI	: Direction Nationale de l'Industrie
DMC	: Consommation Intérieure de Matière (Domestic Matériel Consumption)
EAU	: Émirats arabes unis
EDG	: Électricité de Guinée
GWh	: Gigawattheure
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INDSTAT	: Base de Données sur les Statistiques Industrielles
INS	: Institut National de la Statistique
LPNDD	: Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
MHT	: Moyenne – Haute Technologie
MW	: Mégawatt
ODD	: Objectif de Développement Durable
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PICAO	: Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PIL	: Potentiel Inexploité Latent
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNDA	: Plan National de Développement Agricole
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNIASAN	: Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PONEJ	: Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes
RNB	: Revenu National Brut
SEI	: Spécialisation des Exportations Industrielles
TCAC	: Taux de Croissance Annuelle Composé
USD	: Dollars EU (dollars des États-Unis)
VAM	: Valeur Ajoutée Manufacturière
WBES	: Enquête de la Banque Mondiale auprès des Entreprises (World Bank Enterprise Survey)
WGI	: Indicateurs Mondiaux de Gouvernance (mesurés par la Banque mondiale)
ZLECAF	: Accord sur la Zone de Libre- Echange Continentale Africaine



TABLES DES MATIERES

AVERTISSEMENT	1
PREFACE de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Dr Bernard GOUMOU.....	2
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	4
TABLES DES MATIERES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES.....	9
AVANT PROPOS – Par Madame la Ministre du Commerce, de l’Industrie et des PME, Louopou LAMAH	11
RESUME EXECUTIF.....	13
INTRODUCTION	19
1. ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DE L’INDUSTRIE GUINÉENNE.....	21
1.1 CONTEXTE HISTORIQUE.....	22
1.2 PERFORMANCE ECONOMIQUE.....	24
1.2.1 Croissance économique et transformation structurelle.....	24
1.2.2 Création de valeur ajoutée dans l’industrie manufacturière.....	26
1.2.3 Performance des exportations de produits manufacturés.....	28
1.2.4 Performance sous-sectorielle	31
1.2.5 Diversification industrielle et modernisation technologique.....	39
1.2.6 Investissement et financement	40
1.2.7 Secteur informel / secteur formel.....	41
1.3 PERFORMANCE SOCIALE	42
1.3.1 Emploi dans l’industrie manufacturière (industrie entière et sous-secteurs)	42
1.3.2 Emploi des jeunes et des femmes.....	43
1.3 PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.....	45
1.3.1 Energie	45
1.4 ANALYSE PROSPECTIVE	49
1.4.1 Capabilités industrielles	50
1.4.2 Facilitateurs de développement industriel.....	55
1.4.3 Politique et priorités existantes.....	66
2. POLITIQUE INDUSTRIELLE : VISION, MISSION ET OBJECTIFS.....	79
2.1 VISION	79



2.2	MISSION	79
2.3	OBJECTIFS	79
1.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	81
	Pilier 1 : Développement des préconditions essentielles à l'industrialisation.....	81
	Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes à l'aide de bouquets de services coordonnés.....	81
	Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux.....	82
	Pilier 4 : Développement de chaînes de valeurs prioritaires et capture de la valeur ajoutée locale.....	82
	Pilier 5 : Revitalisation des capacités du secteur public pour répondre aux besoins du secteur privé	84
2.	INSTRUMENTS.....	85
	Pilier 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation.....	85
	Instrument 1.1 : Régulation du secteur industriel	85
	Instrument 1.2 : Développement des Zones Industrielles et Parcs industriels	86
	Instrument 1.3 : Normes et Qualité.....	87
	Instrument 1.4 : Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel financé notamment par la taxation de l'exportation de matières premières d'origine minière	87
	Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services	88
	Instrument 2.1 : Développement de PME/PMI.....	88
	Instrument 2.2 : Financement des entreprises industrielles.....	89
	Instrument 2.3 : Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation	90
	Instrument 2.4 : Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière...90	
	Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux	91
	Instrument 3.1 : Promotion des investissements.....	91
	Instrument 3.2 : Promotion des exportations	92
	Pilier 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires.....	93
	Instrument 4.1 : Mise à niveau des entreprises industrielles dans huit (8) secteurs manufacturiers prioritaires	93
	Pilier 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries	94
	Instrument 5.1 : Garantir la synergie entre les acteurs publics et privés	94
	Instrument 5.2 : Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques	94



3.	ANALYSE DES RISQUES.....	96
4.	CADRE DE MISE EN ŒUVRE	101
4.1	Rôles des acteurs.....	101
4.2	Financement.....	101
4.3	Cadre de résultats	103
4.4	Indicateurs de résultats finaux.....	112
4.5	Suivi et Évaluation	114
	BIBLIOGRAPHIE.....	115
	ANNEXE 1 : APPROCHE PROGRAMMATIQUE.....	116
	Programme 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation	116
	Programme 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services.....	116
	Programme 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux.....	116
	Programme 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires.....	117
	Programme 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries.....	117
	ANNEXE 2 : STATISTIQUES ET DONNEES DE REFERENCE.....	118



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'INDUSTRIE DE LA BAUXITE (SOURCE : WIDDER ET COLL. 2019, SUSTAINABLY GROWING GUINEA'S BAUXITE ALUMINIUM INDUSTRY) -----	55
TABLEAU 2 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ARRIVEES INTERNATIONALES DE TOURISTES EN GUINEE (SOURCE : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE) -----	75
TABLEAU 3 : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'INDUSTRIE DE LA BAUXITE (SOURCE : WIDDER ET COLL. 2019, SUSTAINABLY GROWING GUINEAS BAUXITE ALUMINIUM INDUSTRY) -----	78
TABLEAU 4 : FILIERES PRIORITAIRES-----	84
TABLEAU 5 : MATRICE D'ANALYSE DES RISQUES DE LA PNDIG -----	100
TABLEAU 6 : INDICATEURS DE RESULTATS INTERMEDIAIRES DE LA PNDIG-----	111
TABLEAU 7 : INDICATEURS DE RESULTATS FINAUX PNDIG -----	113
TABLEAU 8 : GUINEE : SPECIALISATION INDUSTRIELLE PAR SECTEUR, 2018 (NIVEAU A DEUX CHIFFRES DE LA CITI REV. 3) -----	128
TABLEAU 9 : ENQUETE 2016 SUR LA REPARTITION DES ENTREPRISES -----	133
TABLEAU 10 : PART DES ENTREPRISES EN CONCURRENCE AVEC LE SECTEUR INFORMEL -----	133
TABLEAU 11 : TABLEAU B.2. CLASSIFICATION DES SECTEURS MANUFACTURIERS SELON L'INTENSITE TECHNOLOGIQUE, CITI REV. 3 A 2 CHIFFRES -----	134



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	: PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR HABITANT (SOURCE : INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE, BANQUE MONDIALE) -----	25
FIGURE 2	: STRUCTURE ECONOMIQUE DE LA GUINEE (EN % DE LA VALEUR DANS LE PIB) - SOURCE : INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE, BANQUE MONDIALE -----	26
FIGURE 3	: PART DE LA VAM DANS LE PIB (SOURCE : INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE, BANQUE MONDIALE)-----	27
FIGURE 4	: CAPACITES ET CROISSANCE INDUSTRIELLES (SOURCE : INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE, BANQUE MONDIALE) -----	28
FIGURE 5	: CONTRIBUTION DES EXPORTATIONS TOTALES AU PIB (SOURCE : BASE DE DONNEES COMTRADE DES NATIONS UNIES, 2020) -----	29
FIGURE 6	: PART TOTALE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES (SOURCE : BASE DE DONNEES COMTRADE DES NATIONS UNIES, 2020) -----	30
FIGURE 7	: CROISSANCE ET NIVEAU DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURIERS (SOURCE : BASE DE DONNEES COMTRADE DES NATIONS UNIES, 2020) -----	31
FIGURE 8	: PAYS PRODUCTEURS DE BAUXITE DANS LE MONDE DE 2013 A 2021 (EN MILLIERS DE TONNES)-----	35
FIGURE 9	: PART DE L'EMPLOI MANUFACTURIER DANS L'EMPLOI TOTAL (SOURCE : ILOSTAT) -----	43
FIGURE 10	: PART DES FEMMES DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL TOTAL-----	45
FIGURE 11	: MATIERES EXTRAITES EN GUINEE (SOURCES : WU VIENNE (2019). -----	48
FIGURE 12	: EFFICACITE DES MATIERES PREMIERES (SOURCES : WU VIENNE (2019). PROFIL PAYS POUR LA GUINEE) -----	49
FIGURE 13	: PART DES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LE PROFESSIONNEL--	51
FIGURE 14	: OBSTACLES A L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE 4.0 PAR LES ENTREPRISES (SOURCE : ENQUETE D'ENTREPRISES DE GUINEE 2021 DE L'ONU)-----	54
FIGURE 15	: INDICATEURS DE GOUVERNANCE DE LA GUINEE PAR RAPPORT A LA CEDEAO, 2019 (SOURCE : INDICE MONDIAL DE GOUVERNANCE, BANQUE MONDIALE)-----	56
FIGURE 16	: INDICATEURS DE GOUVERNANCE DE LA GUINEE 2009 – 2019 (SOURCE : INDICE MONDIAL DE GOUVERNANCE, BANQUE MONDIALE) -----	57
FIGURE 17	: CLASSEMENT DOING BUSINESS 2020 (190 = MEILLEURES PERFORMANCES) -----	59
FIGURE 18	: CLASSEMENT DE LA GUINEE SUIVANT LES 10 INDICATEURS A LA FACILITE DES AFFAIRES (SOURCE : DOING BUSINESS, BANQUE MONDIALE)-----	60
FIGURE 19	: INTEGRATION DE LA GUINEE DANS LES MARCHES REGIONAUX (SOURCE : BASE DE DONNEES COMTRADE DES NATIONS UNIES, 2020)-----	63
FIGURE 20	: CAPACITES D'ELABORATION DES POLITIQUES DE LA GUINEE – NOTE DE 1 A 10 (SOURCE : INDICE DE TRANSFORMATION DE BERTELSMANN STIFTUNG)-----	66
FIGURE 21	COMPARAISON DE LA VALEUR AJOUTEE INDUSTRIELLE PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS DE MINERAI D'ALUMINIUM ET D'OR EN GUINEE (2001–2019) -----	118
FIGURE 22	STRUCTURE DE L'EMPLOI EN GUINEE (EN % DE L'EMPLOI PAR SECTEUR) -----	118
FIGURE 23	CROISSANCE ET NIVEAU DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURIERS -----	119
FIGURE 24	PART DES CINQ PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION DANS LES EXPORTATIONS TOTALES (EN %) EN 2019-----	119
FIGURE 25	CINQ PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION DE LA GUINEE EN 2008, 2016 ET 2019	120
FIGURE 26	MARCHES DES EXPORTATIONS TOTALES ET MANUFACTUREES EN 2019-----	120
FIGURE 27	PART DES PRODUITS BRUTS, SEMI-TRANSFORMES ET TRANSFORMES EXPORTES DANS QUELQUES SECTEURS CHOISIS EN GUINEE-----	121
FIGURE 28	INNOVATION ET EXPORTATIONS A MOYENNE–HAUTE TECHNOLOGIE EN 2018-----	121



FIGURE 29	UTILISATION ET ACCES A INTERNET-----	122
FIGURE 30	PART DES ENTREPRISES FAISANT APPEL AUX BANQUES POUR FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS -----	122
FIGURE 31	PART DE L'EMPLOI MANUFACTURIER DANS L'EMPLOI TOTAL-----	123
FIGURE 32	PART DES FEMMES DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL ET TOTAL -----	123
FIGURE 33	REPARTITION DE L'EMPLOI FEMININ PAR SECTEUR -----	124
FIGURE 34	PART DES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR INSCRITS DANS DES FILIERES PROFESSIONNELLES (%)-----	124
FIGURE 35	ACCES A L'ELECTRICITE (% DE LA POPULATION)-----	125
FIGURE 36	ÉVOLUTION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE DES POPULATIONS RURALES ET URBAINES 2008-2016 -----	125
FIGURE 37	DECHETS GENERES PAR LA PRODUCTION D'ALUMINIUM -----	126
FIGURE 38	PARTS DES EXTRACTIONS DE MATIERES -----	126
FIGURE 39	RESUME DES SECTEURS EXISTANTS ET POTENTIELS IDENTIFIES A COURT, MOYEN ET LONG TERMES -----	127
ENCADRÉ 1	: POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : ÉCONOMIE CIRCULAIRE -----	128
ENCADRÉ 2	: CONCENTRATION SOUS-SECTORIELLE DES CAPACITÉS D'EXPORTATION : COMPOSITION DES SECTEURS (27) FABRICATION DE METAUX DE BASE ET (15) FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS-----	129
ENCADRÉ 3	: COMPOSITION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU SECTEUR (15+16) ALIMENTS, BOISSONS ET TABAC, ET POTENTIEL DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE -----	130
ENCADRÉ 3	: SUITE-----	131
ENCADRÉ 4	: POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ---	132
ENCADRÉ 5	: POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : ACCÈS AU FINANCEMENT -----	133



**AVANT PROPOS – Par Madame la Ministre du Commerce, de
l'Industrie et des PME, Louopou LAMAH**

Le gouvernement guinéen, conscient que des efforts doivent être intensifiés dans le cadre de l'intégration du secteur Industriel dans l'économie africaine et mondiale pour **l'émergence future de la République de Guinée à l'horizon 2040**, a décidé de se doter d'une Politique Nationale de Développement Industriel « **2022-2040** », sous la **conduite clairvoyante de SEM le Président de la Transition, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA** à travers le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises.

La Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (**PNDIG**) se veut claire et ambitieuse et devra contribuer à la levée des contraintes majeures présentes et futures tout en prenant en compte le contexte national, la politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest, l'agenda 2063 de l'Union africaine, avec les dispositions pertinentes de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (**ZLECAf**) et l'agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Sa mise en œuvre devra aboutir entre autres à :

- i)** l'accroissement de la production de biens manufacturés permettant de renforcer la résilience économique en termes de compétitivité et d'innovation au sein des PME/PMI ;
- ii)** l'amélioration de la qualité et de la quantité des produits grâce à l'automatisation ;
- iii)** au renforcement des chaînes de valeur relatives aux ressources naturelles tout en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base ;
- iv)** la transformation structurelle de l'économie ;
- v)** la création massive d'emplois ;
- vi)** l'augmentation des recettes publiques ;
- vii)** la diversification des exportations et au transfert de compétences et de technologies.

Je souhaite ardemment que les acteurs des secteurs public et privé, la Société Civile et l'ensemble des parties prenantes travaillent en étroite collaboration pour que la République de Guinée atteigne **les résultats stratégiques à**



l'horizon 2040 dont entre autres : **i)** augmenter de **50%**, le taux de transformation des matières premières locales en produits finis et semi-finis ; **ii)** augmenter la contribution de la production manufacturière de **25%** dans le PIB national ; **iii)** accroître **de 6,3%¹ en 2022 à 25% en 2040**, le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée ; **iv)** accroître de **50%**, la part des échanges commerciaux des biens manufacturés de la Guinée avec les pays de la CEDEAO ; **v)** faire passer à **15%**, la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global ; **vi)** accroître de **40%**, la part des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier.

Je voudrais saisir l'occasion pour féliciter et remercier Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Bernard GOMOU, pour son leadership et ses efforts constants qui ont permis l'aboutissement réussi du processus d'élaboration de cette Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée.

Je voudrais adresser mes remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU/DI) pour son assistance technique qualitative, à l'Union européenne pour son appui financier, et à toutes les parties prenantes, notamment les ministères sectoriels et les acteurs du secteur privé pour leurs contributions multiformes mais également et surtout à la Direction Nationale de l'Industrie (DNI) pour avoir œuvré efficacement à l'élaboration de cette Politique qui permettra à notre pays d'atteindre une croissance inclusive et durable..

Madame Louopou LAMAH
Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME



RESUME EXECUTIF

Au cours de la Première République de 1958 à 1984, la Guinée s'est dotée d'unités industrielles permettant une production manufacturière diversifiée allant de l'alimentaire au pharmaceutique en passant par la construction. Ce tissu industriel étatique n'a pu survivre aux programmes d'ajustement structurel des années 80, à l'entame de la Deuxième République. Ainsi, le secteur privé émergent a peiné à construire une économie industrielle nationale malgré un fort potentiel agricole et minier.

Un accroissement des investissements directs étrangers durant la Troisième République a vu le secteur industriel se densifier mais de manière anarchique et peu contrôlé. De nombreux freins n'ont pu lui permettre de représenter une part appréciable du PIB hors secteur minier.

Ces freins au développement industriel de la Guinée sont liés entre autres à la gouvernance, à la complexité liée à la transversalité du secteur et à sa faible résilience face aux chocs exogènes et endogènes.

La définition d'une politique nationale industrielle claire et ambitieuse contribuera à coup sûr à la levée de ces freins, prenant en compte le contexte national, la politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest, l'agenda 2063 de l'Union africaine et l'agenda de développement durable 2030 des Nations Unies. Une telle politique sera le support d'une dynamisation ordonnée de l'industrie guinéenne dont la marge de progression est importante.

Les résultats attendus de la mise en œuvre d'une politique industrielle inclusive et durable, adaptée à l'environnement national et international favoriseront :

- La transformation structurelle de l'économie ;
- Le transfert de technologies ;
- L'accroissement de la production de biens manufacturés ;
- L'amélioration de la qualité et de la quantité de produits grâce à l'automatisation ;
- Le renforcement des chaînes de valeur relatives aux ressources naturelles et rurales ;
- La création massive d'emplois ;
- L'augmentation des recettes publiques ;
- La diversification des exportations.

A l'horizon 2040, la vision de la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) repose sur une participation active de la Guinée à l'économie africaine et mondiale en lien avec l'exploitation minière, la production agro-industrielle et la diversification de l'industrie manufacturière qui favoriseront l'amélioration substantielle de la valeur ajoutée des produits guinéens sur le marché.

L'objectif central de la PNDIG est de promouvoir également la compétitivité, l'industrie légère, l'énergie, le transport, la pêche et l'artisanat.



La raison d'être de cette politique se traduit par un soutien constant aux unités industrielles pour leur accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux produits finis, aux services, aux infrastructures, au foncier, au financement, à un climat propice aux affaires permettant de produire de la qualité tout en générant le maximum d'emplois et des revenus suffisants pour les promoteurs (ou entrepreneurs) et les employés et ce, en causant le minimum d'impact négatif sur l'environnement.

Les objectifs spécifiques de la Politique Nationale de Développement Industriel sont alignés sur les objectifs de développement du pays et s'articulent comme suit :

1. Maximiser le contenu local des chaînes de valeur productives en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base.
2. Renforcer l'intégration au marché mondial en maximisant le contenu local dans les exportations des produits à (forte) valeur ajoutée vers les marchés africains et internationaux.
3. Créer des emplois productifs dans un secteur industriel inclusif et renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale en matière de fabrication.
4. Diversifier la production manufacturière pour accroître la résilience économique en termes de compétitivité et d'innovation dans les PME/PMI.
5. Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement (Terre, Air, Eau, Bruit, Biodiversité, etc.).

Les finalités de cette politique se traduiront par un accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux produits finis, aux services, aux infrastructures, au foncier, aux sources de financement, dans un climat propice aux affaires.

L'approche stratégique du développement industriel adoptée dans la PNDIG consiste à engendrer une synergie maximale entre les services et obtenir le soutien nécessaire aux unités industrielles pour produire, transformer, exporter et créer une valeur ajoutée appréciable.

Ladite politique fournira des instruments pour atteindre ses objectifs aux plans horizontal et vertical et se déploiera à travers cinq piliers.

Pilier 1 : Développement des préconditions essentielles à l'industrialisation :

Il s'agit de créer les conditions de base nécessaires au développement des industries, notamment en ce qui concerne les réglementations, les normes et les infrastructures. Il est important de préparer le terrain pour que le développement industriel bénéficie véritablement des infrastructures et des services adéquats.

Instrument 1.1 : Régulation du secteur industriel

Cet instrument vise à établir et étendre les systèmes d'aides fiscales aux PME ; Rationaliser le cadre réglementaire en améliorant la base juridique en matière d'investissement auquel les entreprises industrielles doivent se conformer ; Créer un tribunal qui sanctionne les manquements à la réglementation ; Sensibiliser les régulateurs à l'impact négatif qu'ils peuvent avoir sur les entreprises industrielles ;



Renforcer et étendre le réseau de "guichets uniques" ; Créer un système d'incitation pour les régulateurs basé sur le nombre d'entreprises.

Instrument 1.2 : Développement des Zones Industrielles et Parcs industriels

Cet instrument vise à assurer la poursuite de la mise en œuvre de zones industrielles, la création, le développement des villages artisanaux dans toutes les régions et de parcs agro ; Élaborer une stratégie de mise en œuvre des plans directeurs pour la conception, la mise en place et la gestion des parcs industriels ; Soutenir les sociétés de gestion des zones et des parcs ; Fournir un soutien au développement de "business modèles" dans plusieurs secteurs porteurs.

Instrument 1.3 : Normes et Qualité

Dans le cadre de l'application de la Lettre de Politique Nationale de Qualité, cet instrument vise à élaborer des normes de qualité auxquelles les entreprises industrielles doivent se conformer ; Mettre en place des systèmes de traçabilité de la qualité ; Développer plus d'infrastructures de contrôle qualité dans les laboratoires ; Former le personnel des laboratoires de contrôle qualité ; Former le personnel local des agences pour appuyer les entreprises industrielles ; Développer et diffuser des systèmes de classement simple pour une série de produits ; Développer des labels nationaux.

Instrument 1.4 : Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel financé notamment par la taxation de l'exportation de matières premières d'origine minière.

Cet instrument vise à élaborer les statuts juridiques pour la mise en place du fonds fiduciaire ; Engager les sociétés minières dans un dialogue sur la meilleure façon de mettre en place le fonds ; Établir une loi nationale pour déduire un petit pourcentage de la valeur des exportations minières ; Développer un programme de mesures de développement industriel (basé sur la Politique Industrielle) ; Mettre en place un système de Suivi - Evaluation pour une utilisation efficace du fonds.

Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes à l'aide de bouquets de services coordonnés :

Il s'agit d'apporter aux entreprises industrielles des services de soutien (humain, technologique et financier).

Instrument 2.1 : Développement de PME/PMI

Développer et mettre en œuvre un système d'information sur les marchés ; Développer des « business modèles » et des plans d'investissement améliorés le long des chaînes de valeur industrielles ; Diffuser ces business modèles sur un large éventail de PME le long des chaînes de valeurs ; Former les PME à l'application de ces business modèles ; Étendre la mise en place et la gestion efficace des incubateurs qui aident les entreprises à améliorer leurs produits ; Veiller à un déploiement équilibré de l'appui aux entreprises industrielles des différentes régions de la Guinée ; Elaborer un programme spécial de soutien à la création et au développement d'entreprises pour accompagner les entrepreneurs dans la création et le développement d'entreprises industrielles viables.

***Instrument 2.2 : Financement des entreprises industrielles***

Cet instrument vise à établir les liens entre le développement de plans d'affaires - basés sur les business modèles et les systèmes de financement existants, assurant l'accompagnement des banques et institutions financières ; Identifier sur la base des informations et études disponibles - les lacunes les plus importantes des entreprises industrielles ; Sensibiliser et former les institutions financières et les banques sur le sujet des opérations industrielles, les amener à anticiper les « business modèles » ; Veiller à un déploiement équilibré de l'appui aux entreprises industrielles dans les différentes régions de la Guinée ; Mettre en place un programme spécial de soutien à la création d'entreprises et aider les entrepreneurs à installer des entreprises industrielles dans les régions rurales.

Instrument 2.3 : Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation

Mettre en place des programmes de subvention et de financement qui favorisent l'application des nouvelles technologies ; Relier les centres de technologie et d'enseignement supérieur aux entreprises industrielles ; Développer des réseaux de fournisseurs aux fins de fournir des technologies ; Développer un programme de subvention pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans le processus de production des petites entreprises.

Instrument 2.4 : Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière

Cet instrument vise à l'amélioration des capacités humaines pour répondre aux besoins en compétence des entreprises industrielles ; le renforcement des systèmes d'enseignement et la promotion de la formation technique et professionnelle.

Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux :

Mise à niveau substantielle des produits en vue d'améliorer la compétitivité globale des entreprises industrielles guinéennes et leur permettre de se maintenir et prospérer sur les marchés d'exportation.

Instrument 3.1 : Promotion des investissements

Dans le cadre des investissements internationaux, cet instrument vise à élaborer un code national d'investissement durable et créer au sein du Ministère en charge de l'Industrie un organe chargé de veiller à l'application dudit code, principalement pour des investissements supérieurs à 350 000 USD, promouvoir le développement de business modèles et de plans d'investissement dans les sous-secteurs industriels et de renforcer les capacités du personnel technique de l'APIP et de l'AGUIPEX.

Instrument 3.2 : Promotion des exportations

En conformité avec les principes de la ZLECAF, cet instrument permettra d'assurer une large diffusion des règles et critères de qualité facilitant les exportations, l'identification de potentiels marchés de la CEDEAO et de l'Afrique. Aussi, il s'agira de promouvoir une image positive de la Guinée en référant les différents produits à leurs bases de production, de favoriser la création des consortiums d'exportation et la connexion du marché national avec des acheteurs internationaux.

**Pilier 4 : Développement de chaînes de valeurs prioritaires et capture de la valeur ajoutée locale :**

Avec le financement et le développement des piliers transversaux, la Politique Industrielle mettra un accent particulier sur le développement de quelques chaînes de valeurs prioritaires porteuses de croissance.

Instrument 1 : Mise à niveau des entreprises industrielles dans huit (8) secteurs manufacturiers prioritaires

Sur la base des études et programmes existants, élaborer des programmes spécifiques de soutien au développement de la chaîne de valeur en utilisant les fonctions de prestation de services des piliers 1, 2, 3. Renforcer le programme de développement de chaînes de valeur agricoles (8 filières) à travers leur mise à niveau dans les secteurs manufacturiers.

Pilier 5 : Revitalisation des capacités du secteur public pour répondre aux besoins du secteur privé :

Ce pilier porte sur le renforcement de capacités des institutions, des cadres et agents du secteur public engagés dans la mise en œuvre de la Politique Industrielle. Les raisons pour le choix sont liées aux objectifs 1,2,3,4 et 5 déjà prioritaires dans le PNDES.

Instrument 1 : Garantir la synergie entre les acteurs publics et productifs

Assurer un dialogue efficace entre les agences de soutien industriel public et privé ; Responsabiliser explicitement via le cadre de mise en œuvre de la Politique Industrielle ; Assurer la cohérence des réglementations et des programmes des différentes agences gouvernementales ; Assurer l'engagement des parties prenantes dans le processus de la Politique Industrielle.

Instrument 2 : Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques

Créer une unité d'analyse industrielle et un observatoire au sein du MCIPME ; Renforcer continuellement les capacités d'analyse de la Politique Industrielle parmi le personnel de l'unité de d'intelligence politique ; Engager l'ensemble du personnel de l'unité d'intelligence dans le cycle d'élaboration des politiques ; Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation ainsi que d'un plan de mesure des résultats pour l'ensemble de la Politique Industrielle.

Les Résultats stratégiques attendus de la PNDIG 2022-2040 sont les suivants :

- 1- Augmenter progressivement le taux de transformation des matières premières locales en produits finis et semi-finis à 50% en 2040.
- 2- Augmenter la contribution de la production manufacturière dans le PIB national, de 10.3% en 2019² à 25% en 2040.

² Indicateurs du développement dans le monde, Banque Mondiale (2019) : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS?locations=GN>. IDM (2019)



- 3- Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3%³ en 2022 à 25% en 2040.
- 4- Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel⁴ à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les produits manufacturés de la Guinée.
- 5- Faire passer la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global de 2,5% en 2019⁵ à 15 % en 2040.
- 6- Accroître le nombre des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier de 9% en 2019⁶ à 40% à l'horizon 2040.
- 7- Le pourcentage des cinq (5) produits d'exportation les plus importants, se situant à 96,6% en 2019⁷ ne dépasse pas 60% en 2040.
- 8- Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040.
- 9- Réduire progressivement les émissions de CO2 par unité de PIB d'ici 2040.
- 10- Favoriser la variation positive de la couverture forestière d'ici 2040.⁸

La Politique Industrielle est un document que le gouvernement de la République de Guinée a élaboré pour projeter les actions qui doivent être prises par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME, les autres Département ministériel, le secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux et de coopération, pour favoriser un développement inclusif et durable du secteur industriel du Pays. Les actions touchent les acteurs du secteur privé dans les différents sous-secteurs industriels et nécessitent leur participation aux différents niveaux.

Pour la mise en œuvre et le financement de la PNIG 2022-2040, des efforts importants de mobilisation des ressources et des partenariats sont essentiels. Entre autres sources de financement potentiel, on peut citer :

1. Le Budget National de Développement (BND) qui assure le fonctionnement des services publics ;
2. Le budget du gouvernement alloué à différents programmes ;
3. Les prêts et les subventions des institutions financières internationales ;
4. Les contributions des donateurs internationaux, des fondations et des ONG à des programmes spécifiques ;
5. Des fonds tels que le "Fonds national pour le développement industriel" suggéré, qui mobilisent des fonds du secteur privé ;

Pour la mise en œuvre efficace de la PNDIG, une analyse de risque conséquente a permis d'en identifier les principaux avec des mesures d'atténuation proposées.

³ Agence Guinéenne de Promotion des Exportations AGUIPEX

⁴ Référence de base indisponible mais à priori très faible

⁵ Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

⁶ Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

⁷ Base de données COMTRADE des Nations Unies (2020)

⁸ Référence aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)



INTRODUCTION

La Politique Nationale de Développement Industriel de Guinée est une initiative du Ministère en Charge de l'Industrie avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle (ONUDI), en réponse à l'appel du gouvernement guinéen pour une assistance technique, soutenir et accompagner le développement industriel de la République de Guinée, conformément à la vision et aux objectifs de développement socioéconomique du pays. Ce processus vise à terme, la mise en place de politiques de développement plus respectueuses de l'environnement, la création d'emplois décents et l'amélioration du bien-être pour le plus grand nombre de la population guinéenne. Le développement industriel joue un rôle moteur dans le développement économique et social d'un pays. A tort ou à raison, l'absence de développement dans les pays sub-sahariens et plus globalement les pays africains, serait imputable à l'absence de volonté et de politiques capables de promouvoir une véritable industrialisation du continent. La plupart des pays se contentent bien souvent d'exporter des matières premières brutes, sans aucune valeur ajoutée.

Les approches d'industrialisation adoptées jusqu'à ce jour par la Guinée ne lui ont pas permis d'assurer un essor industriel transformationnel. En effet, depuis 1986, le gouvernement a mis en œuvre un programme de réformes structurelles et financières destinées pour le passage d'une économie centralisée à une économie libérale fondée sur l'initiative privée. En dépit des atouts et des potentialités du pays dans le domaine agroindustriel, la contribution du secteur industriel privé demeure encore faible dans la création de la richesse nationale.

En effet, la manufacture ne représente que 10.3% du PIB soit un niveau faible par rapport à la moyenne africaine. Dans ce contexte, l'élaboration d'une nouvelle politique de développement industriel assortie de stratégies efficaces est une condition essentielle pour inscrire la Guinée dans la dynamique de la troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA3 2016-2025) en vue de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et de la vision 2063 de l'Union Africaine.

Dans l'approche de la formulation de sa nouvelle politique d'industrialisation, une stratégie innovante est adoptée en République de Guinée sous l'égide du Ministère en charge de l'Industrie. En effet, cette approche marquée par le leadership et l'inclusivité du processus s'est articulée principalement autour des activités suivantes :

1. Une étude diagnostique du secteur industriel de la Guinée réalisée en 2021 avec l'assistance technique de l'ONUDI. Cette étude, basée sur des statistiques locales et une enquête offrant des informations sur la performance de l'industrie et de ses sous-secteurs. Elle a également mis en évidence les défis et les opportunités d'un développement industriel résilient
2. Le renforcement des capacités par l'ONUDI, des cadres analystes politiques responsables des questions liées au développement industriel du ministère de tutelle, et d'autres ministères sectoriels ainsi que des organismes



gouvernementaux partenaires. A ce titre, quarante (40) cadres et analystes ont été formés sur les éléments de contenu et le processus d'élaboration d'une politique industrielle, en particulier l'interprétation des indicateurs décrivant le développement industriel.

3. Un atelier stratégique de haut niveau au cours duquel, les responsables politiques et les représentants du secteur privé ont échangé et discuté sur les orientations stratégiques ainsi que les priorités pour la formulation et l'écriture de la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée. Cet atelier stratégique a connu la participation des ministres du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ; de l'Économie, des Finances et du Plan ; de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, de hauts responsables de la Primature et des départements sectoriels, ainsi que des acteurs du secteur privé.
4. Un atelier d'écriture au cours duquel les cadres analystes des départements sectoriels formés ont été sélectionnés et réunis sous la direction du Ministère en charge de l'Industrie avec l'appui de l'ONUDI (Experts internationaux et nationaux) – pour rédiger le document de politique nationale de développement industriel de la Guinée (PNDIG).
5. Un processus de consultation et de validation du document de politique nationale de développement industriel auprès de plusieurs institutions publiques et de parties prenantes du secteur privé ainsi que des institutions de coopération, a conféré à cette politique le caractère inclusif requis pour une politique de développement industriel dont la dimension transversale est bien consacrée.

Le présent document de Politique est le fruit d'un processus national participatif et inclusif, avec l'assistance technique de l'ONUDI. Il s'articule autour de six grands chapitres annoncés ci-dessous :

- 1- L'État du développement de l'industrie en Guinée
- 2- La Vision, la Mission et les Objectifs de la Politique Industrielle (PNDIG) de la Guinée
- 3- Les Orientations Stratégiques de la PNDIG
- 4- Les Instruments de la PNDIG
- 5- Le Cadre de mise en Œuvre de la PNDIG
- 6- Des Annexes – outils et données/statistiques clés de référence



1. ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE GUINÉENNE

La République de Guinée est un pays en développement qui possède les plus grandes réserves mondiales de bauxite et les plus grandes réserves inexploitées de minerai de fer à haute teneur, ainsi que de l'or et des diamants. En outre, la Guinée possède un sol fertile, des précipitations abondantes et est la source de plusieurs fleuves ouest-africains, dont le Sénégal, le Niger et la Gambie. Le potentiel hydroélectrique de la Guinée est énorme et le pays pourrait être un exportateur majeur d'électricité. Le pays possède également un énorme potentiel agricole. L'or, la bauxite et le diamant sont les principales exportations minières de la Guinée. Les investisseurs internationaux se sont montrés intéressés par les réserves minérales inexploitées de la Guinée, qui pourraient propulser la croissance future du pays.

Malgré son grand potentiel de développement, la Guinée figure parmi les pays moins avancés (PMA) et se classe relativement bas par rapport à la moyenne des autres pays de la CEDEAO.

Avec une population de plus de 12 millions de citoyens partageant une superficie de 245,857 km², le PIB par habitant de la Guinée s'élevait à 943 \$ US (Banque Mondiale, 2018), soit 75 % de moins que la moyenne régionale de l'Afrique subsaharienne (1657 \$ US en 2018). Malgré la croissance constante du PIB (moyenne de 4,8% de 1999 à 2018) avec 5,8% en 2018, la Guinée reste pauvre avec un secteur manufacturier très peu diversifié qui explique sa performance économique comparativement assez faible.

De ce fait, la Guinée a beaucoup à faire pour s'améliorer à travers un développement industriel inclusif et durable. De même, la valeur de l'indice de développement humain (IDH) de la Guinée pour 2018 est de 0,466, ce qui place le pays dans la catégorie des pays à faible développement humain le positionnant à la 174^e place sur 189 pays et territoires. Cependant, entre 1990 et 2018, la valeur de l'IDH de la Guinée est passée de 0,278 à 0,466, soit une augmentation de 67,3 %. La Guinée comptait plus de 70% de sa population vivant avec moins de 3,2 \$US par jour. Le rythme de réduction de la pauvreté reste très lent.

La qualité des infrastructures du pays est très faible et se situe bien en dessous de celle des concurrents immédiats. L'accès à Internet est l'un des plus faibles de la région, tout comme la recherche et le développement ainsi que les infrastructures ou les cadres de technologies industrielles et d'innovation.

En outre, le capital humain est bien inférieur à celui des concurrents régionaux. Plus important encore, la portée du secteur manufacturier en Guinée a diminué et la performance manufacturière est inférieure à celle des comparateurs régionaux. Les importations de produits alimentaires transformés, dont la plupart peuvent être produits localement, ont augmenté à près de 558 millions de dollars en 2018. Cette situation est visible dans différents indicateurs analysant la portée de la fabrication et est inquiétante car elle menace le développement économique futur du pays.



Ainsi, malgré de nombreux projets et des initiatives prises à cet effet depuis l'indépendance du pays la Guinée n'est pas encore un pays industrialisé et accuse un énorme retard vers la transformation structurelle.

1.1 CONTEXTE HISTORIQUE

Indépendante depuis 1958, la République de Guinée à travers ses différents régimes a tenté le développement industriel du pays à partir des visions axées sur les grandes pensées économiques.

- 1) De 1958 à 1984, la Première République avait une vision socialiste caractérisée par l'implication de l'État dans tous les secteurs du développement économique. Ce régime a été marqué par les nationalisations des moyens de production et la suppression du commerce privé.

Entre autres acquis on peut citer la régionalisation industrielle et l'utilisation des ressources locales du pays.

En effet, pour briser l'isolement induit par la rupture brutale avec l'ancienne puissance coloniale, la France, la Guinée s'est tournée vers les pays socialistes. Cette coopération a permis la création d'unités industrielles dans les 4 régions naturelles du pays notamment les usines de thé et de panneaux de Macenta, la scierie et l'usine de contres plaqués de N'Nzérékoré, la conserverie et l'usine des outillages agricoles de Mamou, les huileries de Dabola et de Kassa, la sucrerie de Koba à Boffa, les briqueteries de Kankan et de Cobaya, etc.

La première République a géré 40 entreprises industrielles dont 12 issues des nationalisations et 28 autres créées par elle.

L'objectif visé était la production des biens de consommation pour pallier aux importations afin d'améliorer la balance commerciale et assurer le développement industriel équilibré du pays. Cependant l'approvisionnement insuffisant de ces unités industrielles en matières premières et en pièces de rechange n'ont pas permis le développement industriel escompté.

- 2) De 1984 à 2008, la Deuxième République avait une vision libérale. Celle-ci a été consacrée par le discours programme du Chef de l'État tenu le 22 décembre 1985, définissant le rôle de l'État et celui du secteur privé.

Cette volonté politique appuyée par les institutions de Bretton Woods s'est traduite par le rétablissement du commerce privé et le désengagement de l'État des activités de production notamment par la privatisation des unités industrielles héritées de la Première République.

Ce fut également la consécration de la liberté d'entreprendre dans le pays aussi bien pour les opérateurs économiques guinéens qu'étrangers, en vue de l'atteinte des objectifs de développement économique et social.

Les acquis de la Deuxième République sont entre autres l'ouverture du pays aux investisseurs et l'adoption d'un arsenal de codes sectoriels (code des investissements,



code foncier et domanial, code des douanes, etc.) qui se veut attractif pour le privé guinéen et l'investisseur étranger.

Cette nouvelle donne a engendré un certain engouement du secteur privé guinéen et étranger pour la création de nouvelles unités industrielles évoluant dans diverses branches d'activités.

Quant à la privatisation des usines héritées de la Première République, le diagnostic de ces unités effectué avant cette opération par un cabinet d'audit international et des cadres guinéens du secteur avait révélé que toutes les unités n'étaient pas à la même enseigne. Ceci explique le fait que certains repreneurs n'ont pas pu redémarrer les activités. Celles qui étaient reconnues performantes ont pu être acquises et relancées rapidement par des privés étrangers, par contre le privé Guinéen a dû se contenter du reste. Ce dernier a aussi manqué de professionnalisme, et n'a pas bénéficié du soutien et de l'accompagnement de l'État qui étaient pourtant nécessaires.

On constate aussi que les nouvelles unités industrielles créées par le secteur privé à l'exception de celles qui fabriquent le fer à béton et l'eau minérale, utilisent essentiellement des matières premières et secondaires importées (par exemple, les extraits de jus, les agrégats de clinker, le gaz butane, les grains de blé, les émulsions de peinture, etc.). A ce titre, elles ont préféré s'installer à Conakry pour leur approvisionnement ininterrompu à proximité du Port Autonome de Conakry (PAC) et des sources d'énergie fournie par la compagnie Electricité de Guinée (EDG).

La relance des unités privatisées a été faible et les nouvelles créations du secteur privé n'assurent plus leur répartition équilibrée sur le territoire national. Il en a résulté que le développement industriel du pays est bancal avec une faible utilisation des matières premières locales donc de la valeur ajoutée contrairement aux credo de la Première République.

De 2010 à 2021 la Troisième République a fait d'importantes réalisations, notamment la construction des barrages hydroélectriques, l'amélioration de la desserte en électricité, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (fibre optique) et du climat des affaires.

L'élaboration et la mise en œuvre des différents plans stratégiques nationaux n'ont pas encore permis au pays de connaître un véritable développement industriel par manque de suivi - évaluation et pour des raisons liées à la mauvaise gouvernance.

L'étude diagnostique du secteur industriel de la Guinée réalisé en 2021 avec l'assistance technique de l'ONUDI souligne le manque d'orientation stratégique en matière d'industrialisation du pays, car jusqu'ici la Guinée ne dispose d'aucune politique industrielle complète. Les consultations ont clairement montré l'urgence de renforcer les capacités en la matière pour traduire concrètement en action la volonté politique manifeste des hautes autorités du pays depuis quelques décennies.



Grâce à une politique industrielle inclusive et durable, la Guinée pourrait former une coalition efficace du secteur privé et de l'État, afin d'améliorer ses capacités de production, de développer un capital humain qualifié et se positionner de manière plus stratégique dans les initiatives d'intégration au marché régional et international.

A la lumière de ce qui précède, il est nécessaire pour le pays de se doter d'un document de référence en matière de développement industriel durable et inclusif.

1.2 PERFORMANCE ECONOMIQUE

Cette section présente les éléments clés de la performance industrielle guinéenne au niveau économique. Plus précisément, elle analyse la contribution de l'industrie manufacturière à l'économie guinéenne, sa capacité à produire et à exporter, ainsi que son niveau de diversification et son attractivité.

1.2.1 Croissance économique et transformation structurelle

L'économie Guinéenne a connu une évolution mitigée pendant les cinq (5) dernières années. La Guinée a élaboré en 2016 son plan de développement structurel à l'horizon 2040 dénommé Guinée Vision 2040 ayant pour objectifs « d'assurer une croissance économique forte et inclusive ; réduire les inégalités dans le développement régional ; doter le pays d'infrastructures pour soutenir la croissance, y compris des infrastructures énergétiques et de transport ; et promouvoir le développement des secteurs industriels et artisanaux ». Dans le but d'atteindre ces objectifs, le gouvernement a mis en place le plan quinquennal 2016-2020 qui se fixait comme valeur cible l'Indice de Développement Humain (IDH) à 0,48 en 2020. Les résultats de sa mise en place révèlent que l'IDH était de 0,47 en 2019. Ceci indique que des avancées significatives ont été observées durant cette période et qu'elles n'ont pas permis au pays de sortir de la pauvreté malgré ses potentialités agricoles, minières, énergétiques, etc.

La tendance de la croissance économique de la Guinée a été considérablement affectée par les situations politiques, les faibles cours des matières premières et les suites de l'épidémie d'Ebola. Son PIB de 920 USD par habitant en 2019 est légèrement inférieur à la moyenne de la CEDEAO, qui est de 1 225 USD par habitant (Figure 1). Par rapport aux pays comparables au sein et en dehors de la CEDEAO, la Guinée est sensiblement à la traîne, devançant uniquement l'Éthiopie. Néanmoins, au cours de la dernière décennie (2009 à 2019), le PIB par habitant de la Guinée a affiché un taux de croissance annuel de 3 %, contre 2 % sur la même période pour la moyenne de la CEDEAO, ce qui implique une lente résorption de l'écart de revenus. De même, l'économie semble être en voie de redressement après les effets de l'épidémie d'Ebola qui a sévi de 2014 à 2016. Sur une période de trois ans (2016 à 2019), le taux de croissance annuel composé du PIB par habitant a augmenté de 1%.

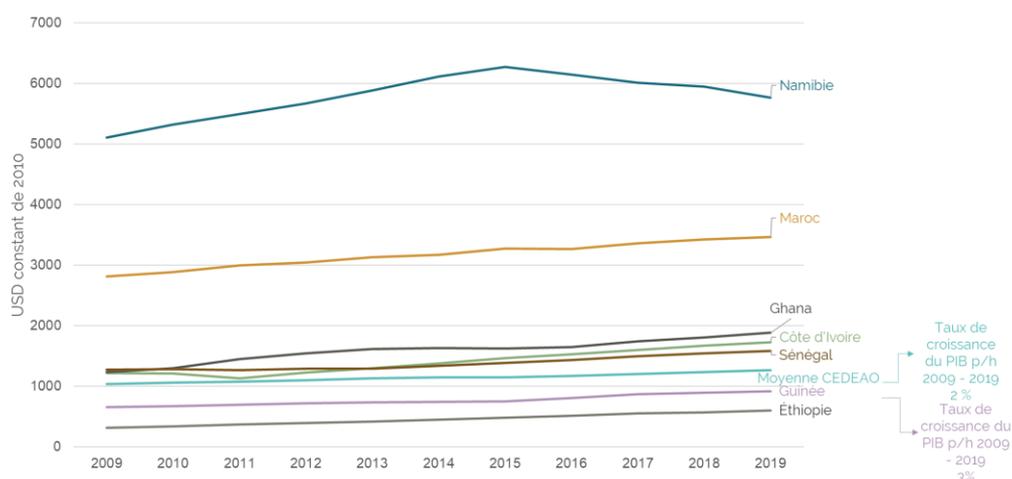


Figure 1 : Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant (Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale)

Les atouts naturels de la Guinée, en particulier sa position géographique et son abondance de ressources naturelles, notamment ses ressources minières, agricoles⁹ et hydriques, constituent les principaux piliers de son économie. Le pays possède les plus importantes réserves mondiales de bauxite pour produire l'aluminium et des réserves de minerai de fer, dont la teneur est très élevée. Elle possède également d'importantes réserves d'or et de diamant. En ce qui concerne l'agriculture, les terres arables de la Guinée restent jusqu'ici peu exploitées, offrant ainsi un potentiel considérable de développement et de diversification agricoles. De plus, le secteur tertiaire présente de grandes possibilités d'expansion, notamment dans les secteurs de l'artisanat, du tourisme et du commerce, qui sont déjà des piliers solides de l'économie.

Aujourd'hui, l'économie de la Guinée repose largement sur le secteur tertiaire (services, principalement menés par des activités commerciales et les échanges), qui représentait près de la moitié (41,2 %) du PIB du pays en 2019 (figure 2). Au cours des dix (10) dernières années, la valeur ajoutée de l'industrie hors activités manufacturières (qui est principalement dominée par l'exploitation minière, mais inclut également la construction et les services publics) a augmenté de 5 % par an, en contribuant constamment à 20 % du PIB. Le secteur de l'agriculture représente 18,5 % du PIB, et est en même temps le secteur enregistrant la croissance la plus rapide, avec un taux de croissance annuel de 8,1 %. Enfin, les activités manufacturières contribuent à l'économie à hauteur de 10,3 %, après avoir connu une croissance moyenne positive de 5,5 % durant la dernière décennie.

⁹ Les principales cultures vivrières sont le riz, le maïs, le manioc, le fonio, la pomme de terre, la patate douce, qui sont complétées par un nombre limité de cultures de rente ou d'exportation telles que la banane, la noix de coco, le café, le coton, l'ananas, l'anacarde et l'hévéa en zone forestières.

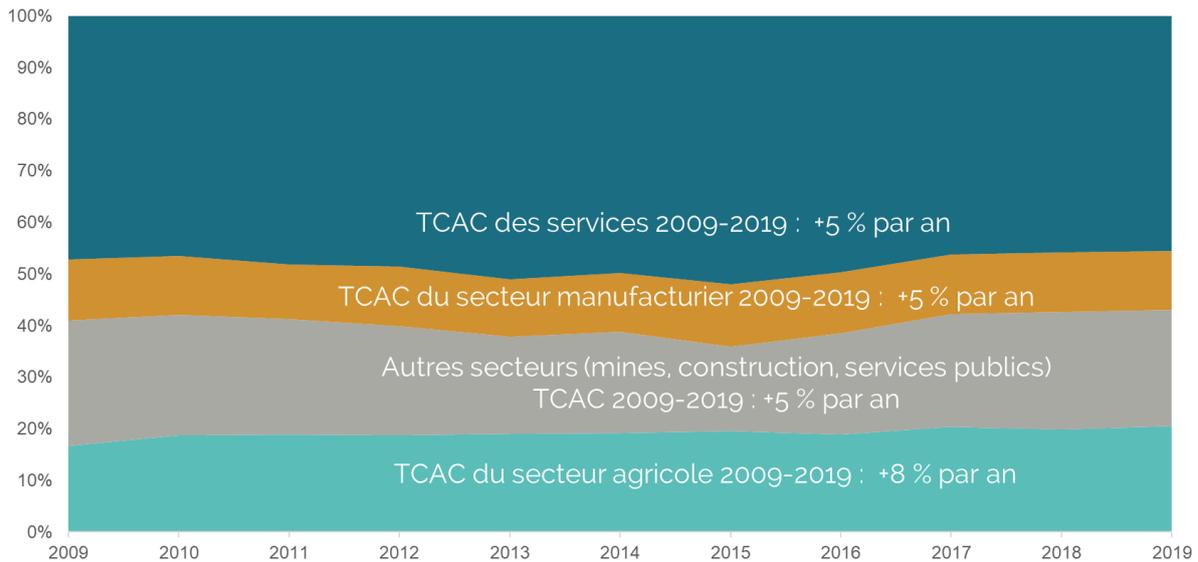


Figure 2 : Structure économique de la Guinée (en % de la valeur dans le PIB) - Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale

1.2.2 Création de valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière

La contribution de l'industrie manufacturière à l'économie démontre l'importance et le rôle de ce secteur dans le développement national (figure 3). En 2019, le secteur de l'industrie manufacturière a contribué à hauteur de 10,3 % à l'économie guinéenne. Une analyse des tendances de la croissance révèle que la contribution du secteur a plutôt légèrement diminué, étant donné qu'en 2009, sa part du PIB était de 11 %. Compte tenu de la sous-estimation de la valeur ajoutée du secteur minier, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB est probablement beaucoup plus faible que ne le suggèrent les données présentées ici. La plupart des activités sont basées sur les ressources fortement concentrées sur le traitement de base de la bauxite nationale ainsi que sur un petit nombre d'agro-industries.

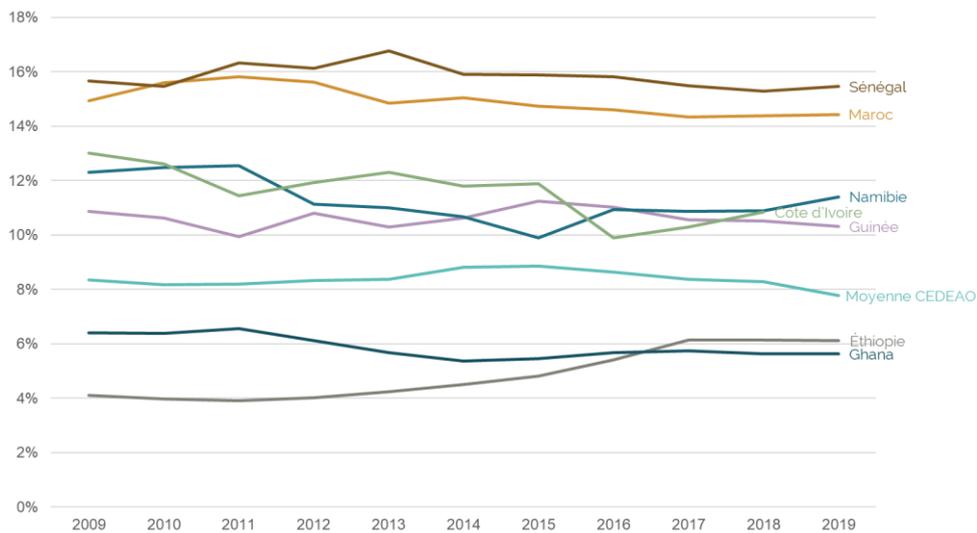


Figure 3 : Part de la VAM dans le PIB (Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale)

La Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) par habitant est un indicateur clé pour la mesure de la capacité industrielle d'un pays. Dans la mesure où il tient compte de la taille des activités de fabrication industrielle. Il permet d'effectuer une comparaison avec des pays de référence, même si leurs populations sont plus nombreuses et d'en tirer des enseignements. La figure 4 compare, pour tous les pays de la CEDEAO, la VAM par habitant en 2019.

Avec une VAM par habitant de 95 USD en 2019, la capacité industrielle de la Guinée est légèrement inférieure à la moyenne de la CEDEAO ainsi qu'au niveau enregistré par le Ghana. En particulier, la Guinée reste loin derrière les pays chefs de file de la CEDEAO (Sénégal, Cap-Vert et Nigeria) qui ont tous atteint des niveaux supérieurs à 200 USD. En revanche, le secteur manufacturier guinéen croît à un taux légèrement plus rapide que celui des autres membres de la CEDEAO. Entre 2009 et 2019, la VAM par habitant de la Guinée a augmenté de 3 % par an, contre une moyenne de 2 % pour la CEDEAO. Cette comparaison fait de la Guinée un pays « en rattrapage » comblant lentement son écart par rapport aux autres membres de la CEDEAO grâce à un taux de croissance supérieur à la moyenne. Cela contraste avec six pays membres qui sont « distancés », avec tant des niveaux que des taux de croissance inférieurs à la moyenne régionale.

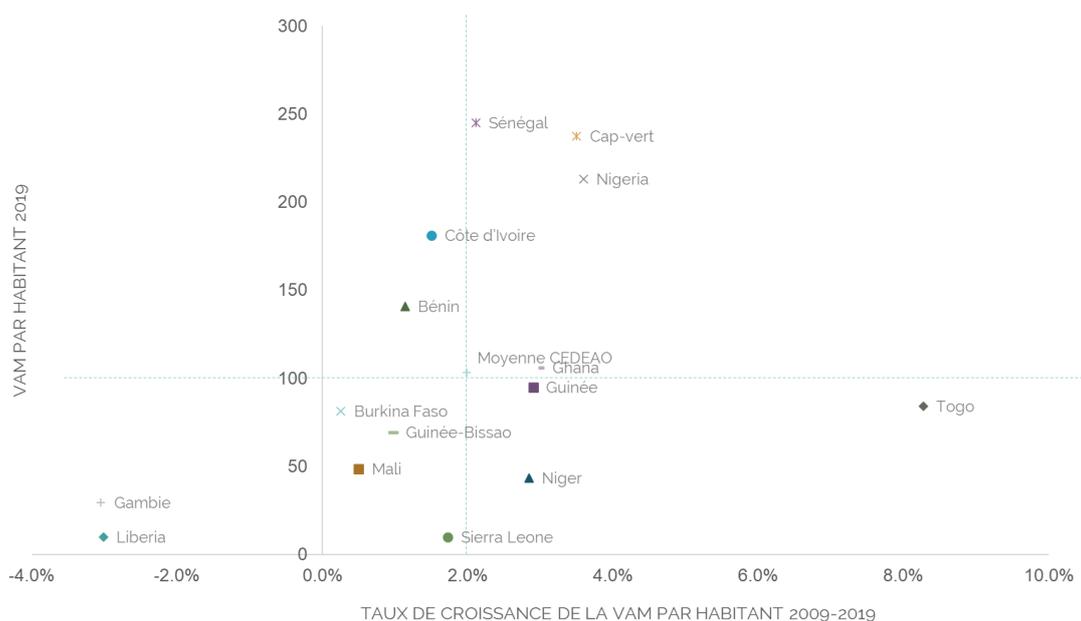


Figure 4 : Capacités et croissance industrielles (Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale)

Le PNDES 2016-2020 a été établi avec pour objectif de « promouvoir une industrie durable, compétitive et créatrice d'emplois productifs ». Trois principaux effets sont attendus : i) faire du secteur de l'exploitation minière le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie nationale ; ii) augmenter la contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse ; et iii) promouvoir des industries propres. En outre, la vision de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0) est de « maintenir une structure industrielle solide, compétitive au niveau mondial, respectueuse de l'environnement, et capable d'améliorer de manière significative le niveau de vie des populations d'ici 2030 ». Pour réaliser cette vision, la région espère accroître la contribution de l'industrie manufacturière au PIB régional pour atteindre 20 % d'ici 2030.

1.2.3 Performance des exportations de produits manufacturés

Avec une contribution des exportations à 56 % du PIB en 2019, l'économie de la Guinée est fortement exposée aux externalités (figure 5). Cela contraste vivement avec d'autres pays mise en comparaison qui ne dépassent pas une part de 30 %, tandis que la moyenne de la CEDEAO est inférieure à 20 %. Cette forte dépendance et volatilité des exportations de la Guinée au cours des dernières années constitue un risque considérable pour la croissance économique durable. Plus l'économie dépend d'exportations basées sur les ressources naturelles, plus elle est vulnérable aux chocs externes. Les principaux produits d'exportation de la Guinée, qui représentent plus de 90 % des exportations totales, sont la bauxite et l'or, deux produits fortement exposés à la volatilité du marché. Il est par conséquent essentiel pour le pays de développer une stratégie industrielle assurant un équilibre entre les marchés intérieur et extérieur en diversifiant l'économie, tout en s'assurant que les besoins de base de la population sont couverts.

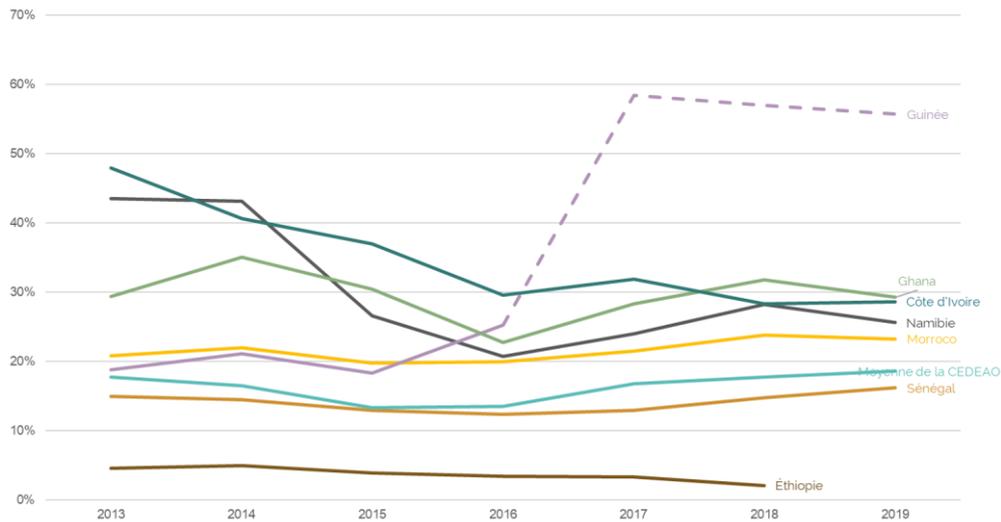


Figure 5 : Contribution des exportations totales au PIB (Source : Base de données COMTRADE des Nations unies, 2020)

Il est important de comprendre le rôle joué par le secteur manufacturier dans les activités d'exportation de la Guinée afin de voir si le pays avance vers l'exportation de produits manufacturés, ou si son panier d'exportations reste dominé par les biens primaires. Selon la classification standard de l'ONUDI, le minerai et les concentrés d'aluminium sont classés comme un produit manufacturé basé sur les ressources. Même si les produits de ce groupe sont formellement comptabilisés comme manufacturés, ils partagent les caractéristiques essentielles des produits de base primaires, dans la mesure où leur valeur provient largement des matières premières plutôt que du processus de production. C'est encore plus vrai dans le cas de la Guinée, qui exporte aujourd'hui presque exclusivement du minerai d'aluminium plutôt que des concentrés raffinés (alumine) (CNUCED, 2011).

La figure 6 montre qu'en 2008, la part des exportations de produits manufacturés (minerai d'aluminium y compris) dans les exportations totales était de 57 % en Guinée. C'est sensiblement plus que la moyenne de la CEDEAO, de 13 % durant la même année. Les exportations manufacturières de la Guinée (hors minerai d'aluminium) ne représentaient toutefois que 17 % du total des exportations cette même année. Même si la part des exportations manufacturières (minerai d'aluminium y compris) est restée supérieure à 50 % en 2019, la part des autres exportations manufacturières a chuté à seulement 3 % des exportations totales. Pour l'essentiel, à mesure que les exportations d'aluminium augmentent, le rôle des autres produits diminue significativement. Si nous excluons le minerai d'aluminium, la part des exportations manufacturières de la Guinée est la plus faible de tous les pays de référence, et la baisse de cette part contraste avec l'augmentation affichée par la région de la CEDEAO. Le PNDES 2016-2020 comptait obtenir une part des exportations manufacturières de 12,5 % des exportations totales en 2020. D'après la présente analyse, cet objectif est loin d'être atteint.

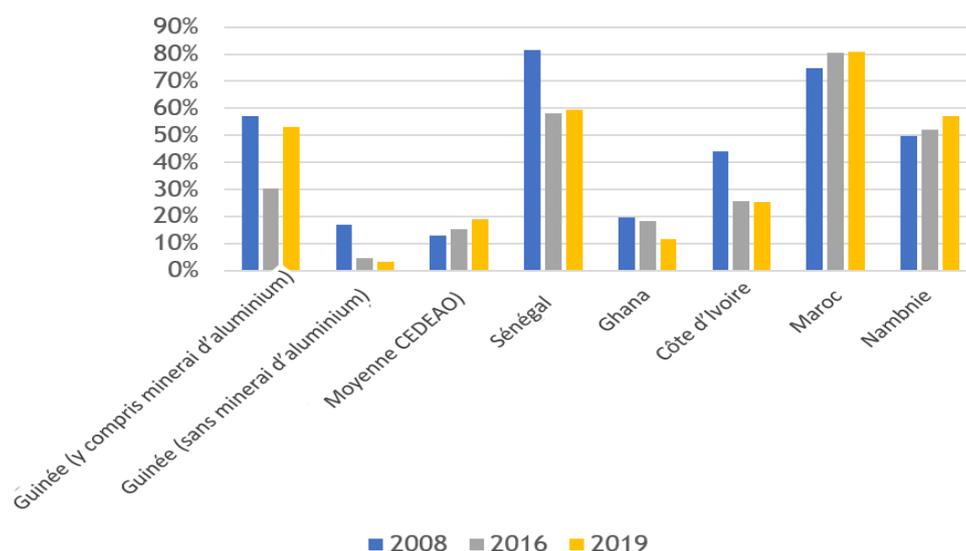


Figure 6 : Part totale des exportations de produits manufacturés (Source : Base de données COMTRADE des Nations unies, 2020)

Si la part des exportations de biens manufacturés dans les exportations totales reflète la structure du panier des exportations d'un pays, les exportations manufacturières par habitant mettent en évidence la capacité d'exportation et la compétitivité commerciale du secteur. La figure 7 montre les exportations manufacturières par habitant des pays de la CEDEAO en 2019 (axe des Y) ainsi que le Taux de Croissance Annuel Composé (TCAC) du même indicateur entre 2008 et 2019 (axe des X). Cette analyse indique que la Guinée (hors minerais d'aluminium) se situe bien au-delà de la moyenne de la CEDEAO et connaît une croissance nettement plus rapide que ces pays pairs. En 2019, les exportations de la Guinée (minerais d'aluminium y compris) ont atteint 272 USD par habitant, avec un taux de croissance annuel composé de 11 %. C'est considérablement plus que la moyenne de la CEDEAO, dont le taux de croissance était de 2 % et les exportations moyennes de biens manufacturiers par habitant étaient de 72 USD par personne en 2019.

Cette analyse suggère que la Guinée (hors minerais d'aluminium) et le Togo sont des « précurseurs » dans la région, étant donné que leur niveau et leur taux de croissance sont supérieurs à la moyenne. Toutefois, si l'on exclut le minerais d'aluminium de l'analyse, les exportations de produits manufacturiers de la Guinée ne s'élèvent plus qu'à 17 USD par habitant, nettement moins que la moyenne de la CEDEAO, et affichent une tendance à la baisse, avec un taux de croissance annuel composé de -3 % par an. Cela suggère que la Guinée est en réalité « très peu industrialisée » et « distancée » au sein de la région. En revanche, avec un taux de croissance de 6 % par an, le Ghana se rattrape rapidement, tandis que la Côte d'Ivoire et le Sénégal montrent les niveaux les plus élevés d'exportations manufacturières par habitant et font figure de pays « performants » dans la région.

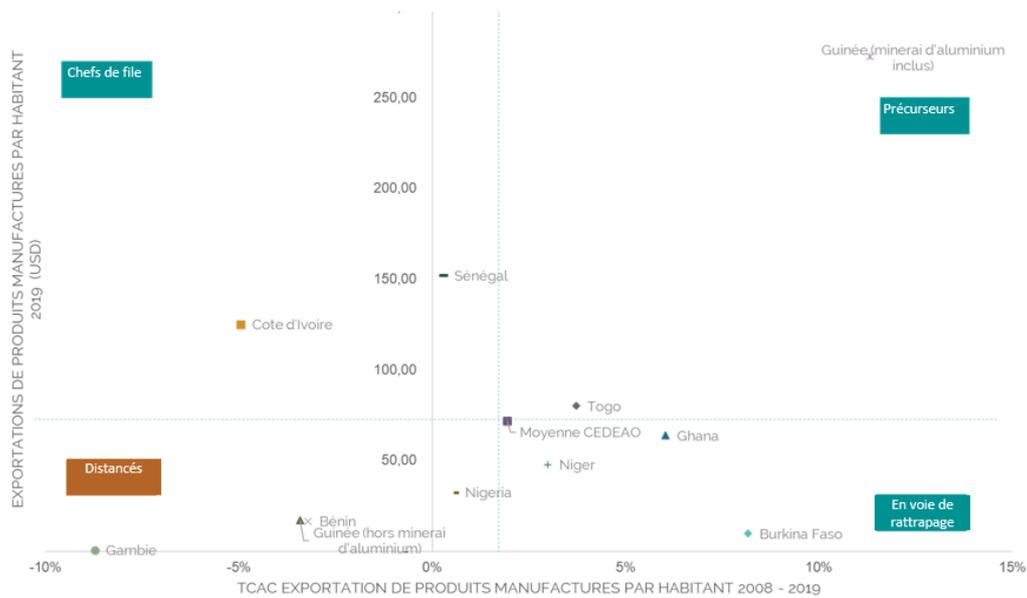


Figure 7 : Croissance et niveau des exportations de produits manufacturiers (Source : Base de données COMTRADE des Nations unies, 2020)

L'enquête menée par l'ONUDI auprès des entreprises a montré que plus de 40% des entreprises consultées n'étaient pas actives dans les chaînes de valeur mondiales en raison du manque d'accès à la technologie et des prix élevés de celle-ci, ainsi que de l'absence de partenariats commerciaux.

1.2.4 Performance sous-sectorielle

En Guinée, le secteur secondaire est essentiellement réparti entre les industries extractives (39,25%), les industries manufacturières (43,61%) et la construction (17,41%).

Secteur agroalimentaire

L'agriculture est le secteur dominant, en particulier dans les zones rurales. Le potentiel agro industriel de la Guinée est important et il est fondé sur le fait que la majeure partie de ses terres arables sont encore inexploitées. D'après les estimations, la Guinée connue auparavant comme "le verger de l'Afrique de l'Ouest" possède plus de 13 millions d'hectares de terres (AFD) potentiellement cultivables, dont 75 % sont encore inexploitées. L'agriculture est la principale source d'emploi du pays et est essentielle pour la réduction de la pauvreté et le développement rural. Elle fournit un revenu à 57 % des ménages ruraux et emploie 52 % de la main-d'œuvre. Néanmoins, les exportations des produits agro-alimentaires du pays sont modestes et encore fortement concentrées sur les produits bruts, en raison du développement limité des chaînes de valeur nationales.



L'agro-industrie, non seulement ne dispose quasiment pas d'accès aux marchés régional et international, mais aussi le pays est hautement dépendant de l'importation de nombreux aliments transformés et de matières premières non transformées qui pourraient faire l'objet d'une production nationale. Les agriculteurs manquent largement des compétences requises pour établir des relations d'affaires, ainsi que des infrastructures pour stocker et transporter leurs produits. Parmi les contraintes au développement des secteurs agro industriels figurent aussi le manque d'appui à la commercialisation des chaînes de valeur et l'accès limité à la logistique et aux infrastructures.

A titre d'exemple de janvier à juillet 2022, la Guinée a exporté 49 427,384 tonnes de produits non miniers¹⁰.

Le traitement et la conservation de poissons et de produits halieutiques sont les seuls sous-secteurs qui présentent une forte spécialisation industrielle pour l'exportation, et donc des capacités de production et d'exportation plus élevées. La pêche artisanale représente 71% des captures et 90% des débarquements effectifs. La pêche industrielle débarque moins du quart de ses captures en Guinée. L'absence d'infrastructure à terre, particulièrement un port de pêche moderne, favorise cette carence et influe négativement sur la qualité des produits débarqués localement. Notons que le poisson congelé représentait 76 % des exportations totales du secteur de fabrication de produits alimentaires et de boissons. Il existe plusieurs entreprises sur le créneau du produit congelé, importé ou débarqué par l'armement opérant localement. Les deux unités les plus importantes (COGIP et SONIT) disposent de capacités de stockage et d'un réseau national de distribution. Les deux entreprises représentent près de 80% du marché.

La Guinée dispose, depuis une vingtaine d'années, d'une expérience réussie de « pisciculture d'étangs » en Guinée forestière, grâce à des innovations dans les aménagements de bas-fonds et un accompagnement technique attractifs pour les exploitations familiales.

A l'échelle nationale, un inventaire des potentiels piscicoles a été réalisé à l'initiative de la Direction Nationale de la Pisciculture afin d'ouvrir la voie au « changement d'échelle » des innovations piscicoles de Guinée forestière. Dans les quatre régions naturelles du pays, différents milieux favorables à la pisciculture ont été recensés : mares des plaines d'exploitation ; retenues des barrages hydro-électriques et des périmètres irrigués ; bas-fonds, excavations minières, etc. ¹¹.

Des possibilités de substitution des importations à moyen et long terme peuvent également être identifiées, notamment dans les produits de meunerie et d'autres produits alimentaires. La croissance rapide de la demande mondiale des secteurs de l'alimentation

¹⁰ Rapport semestrielle 2022 AGUIPEX

¹¹ www.iram-fr.org/faisabilite-pisciculture-guinee



et des boissons pourrait constituer des opportunités importantes. En termes de projection d'emplois, le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac est celui qui contribue le plus à la création d'emplois.

D'après l'Enquête d'entreprises de la Guinée 2021 menée par l'ONUDI, le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac est celui qui est le plus souvent cité par les répondants comme ayant un fort potentiel de valeur ajoutée dans les 5 à 10 années à venir ¹².

Produits du bois et papier

En 2018, parmi les 412 sociétés officiellement enregistrées auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale, 21% opéraient dans le secteur du bois et du liège. Ce secteur inclut notamment le placage, la production de feuilles de placage, d'autres panneaux et de planches.

Le secteur de la fabrication de papiers et d'articles en papier (Secteur 17) est celui qui a connu la plus forte croissance entre 2010 et 2018, notamment au niveau du sous-secteur à 4 chiffres de la fabrication d'autres articles en papier et carton. Il présente un potentiel inexploité latent (PIL) en raison de ses capacités de production et d'exportation cachées ou occultées qui rendent actuellement le potentiel national inférieur aux tendances observées par ailleurs dans des pays comparables. Notons cependant, qu'il est déjà près d'atteindre le niveau des exportations par habitant des pays de référence.

La dynamique croissante des importations mondiales renforce l'attractivité du secteur du travail du bois et de fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles (secteur 31) et du secteur de la Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier et en carton (secteur 17).

L'industrie légère et produits chimiques

L'analyse sous-sectorielle du diagnostic pays de la Guinée révèle un potentiel latent inexploité concernant la fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement (Secteur 13), la fabrication d'articles d'habillement autres qu'en fourrure (Secteur 14), et l'édition de journaux et périodiques (18). En d'autres termes, ces secteurs possèdent des capacités de production et d'exportation cachées ou occultées qui rendent actuellement le potentiel national inférieur aux tendances observées par ailleurs dans des pays comparables.

D'autres sous-secteurs apparaissent prometteurs en raison de leur potentiel de substitution des importations. Ainsi, le secteur de la fabrication de produits chimiques (Secteur 24), en particulier à travers le sous-secteur de la fabrication de médicaments, de produits chimiques à usage médicinal et de produits d'herboristerie (secteur (2423)).

¹² Résultats basés sur 19 réponses.



Machines et véhicules automobiles

L'analyse de la taille des importations sectorielles (en USD, par habitant) des secteurs manufacturiers guinéens met en évidence un potentiel de substitution important pour le secteur de la Fabrication de machines et de matériels (Secteur 29) et celui de la Construction de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques (Secteur 34). En d'autres termes, la demande nationale des quatre dernières années, qui est actuellement satisfaite par des importations élevées, pourrait être remplacée. A un niveau plus désagrégé, on observe que cette demande est dominée par le sous-secteur de la Construction de véhicules automobiles (sous-secteur 3410) et la Fabrication de machines pour les mines, les carrières et la construction (sous-secteur 2924).

Les machines pour le sous-secteur minier sont particulièrement intéressantes parce qu'elles s'intègrent dans la chaîne de valeur minière, qui est prédominante en Guinée, en raison des liens en amont. La demande garantie de machines minières accompagnée d'un ensemble coordonné de politiques publiques, d'exigences et de réglementations pourrait orienter la chaîne de valeur vers des activités plus diversifiées et plus complexes, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis de la production étrangère et améliorant le niveau et la qualité de l'emploi local. Compte tenu de la complexité technologique de ce secteur, le développement de capacités d'ingénierie industrielle adéquate dans le pays est une condition préalable essentielle pour entrer dans ce secteur.

Les industries du secteur minier

Les impacts des récents investissements à grande échelle dans la bauxite en 2011-2015 de plus de 2 milliards USD commence tout juste à apparaître, les exportations et les revenus devant croître rapidement dans les années à venir. En 2021, avec 85 millions de tonnes par an¹³, la Guinée était le deuxième plus grand producteur de bauxite, juste après l'Australie (110 millions de tonnes)¹⁴, premier exportateur vers la Chine.

¹³ www.agenceecofin.com

¹⁴ [Principaux pays producteurs de bauxite 2013-2021 | Statista](#)

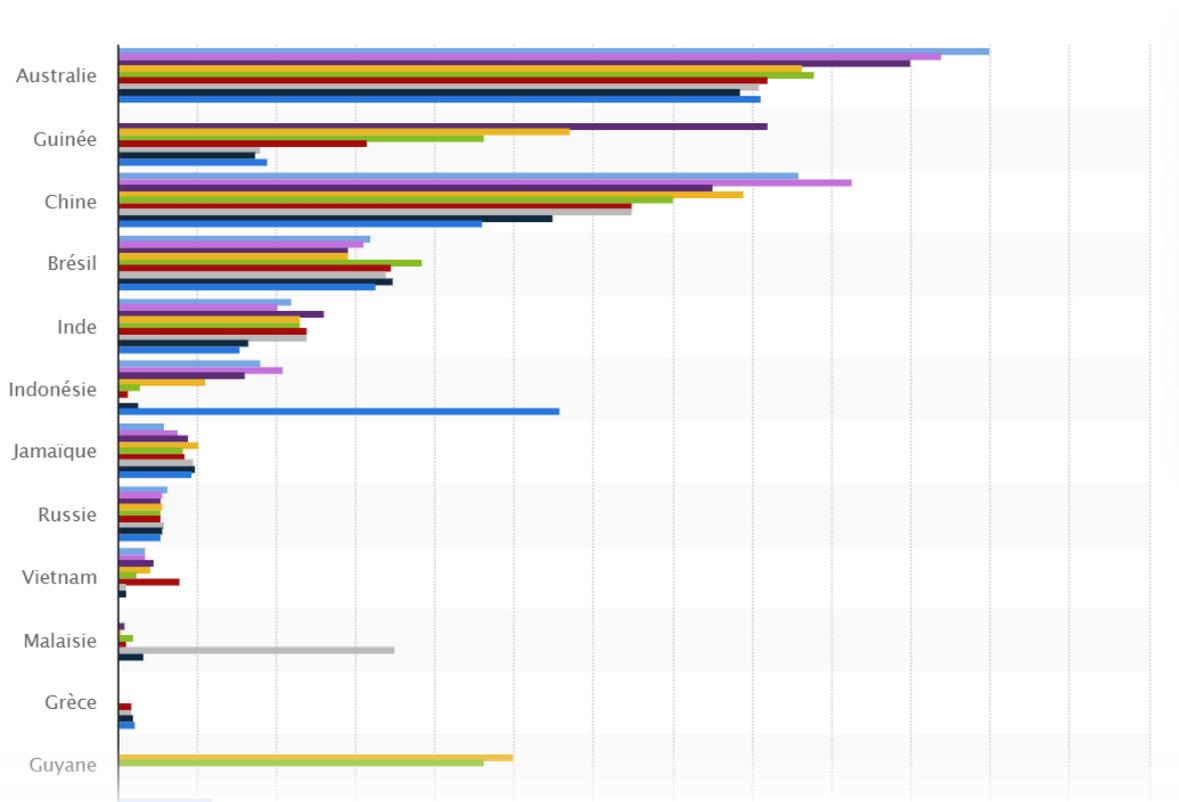


Figure 8 : Pays producteurs de bauxite dans le monde de 2013 à 2021 (en milliers de tonnes)

Pour l'instant, la Guinée n'est fortement présente qu'au premier stade de la chaîne de valeur de l'aluminium et commence à l'envisager au stade du raffinage. Comme stratégie de développement à long terme, le pays pourrait viser une industrie de l'aluminium totalement intégrée. Dans un premier temps, la Guinée pourrait accroître la capacité de ses raffineries d'alumine, ce qui paraît réalisable puisqu'une raffinerie est déjà en activité dans le pays.

Selon le CIF, l'exploitation minière devrait rester le principal moteur de l'investissement privé et de l'industrialisation en Guinée. Des opportunités se présentent par exemple dans le secteur de la fabrication des autres métaux de base, avec un accent particulier sur les sous-secteurs des métaux précieux et non ferreux. Notons cependant que les exportations de métaux de base (27) sont exclusivement concentrées sur l'aluminium et l'or (en 2018).

En plus, le secteur minier attire de nombreuses industries et services connexes. Récemment, des critiques ont été formulées à l'encontre des entreprises internationales, notamment asiatiques, qui ne respectent pas la règle du contenu local, selon laquelle les entreprises locales doivent également être considérées comme des contractantes et fournisseurs de services afin de développer les industries locales.

Néanmoins, les PME locales continuent d'être freinées par une série d'obstacles à l'augmentation de l'approvisionnement local. Alors que les contrats miniers comprennent des dispositions explicites pour maximiser le contenu local, le manque de capacité des



PME à respecter les normes et qualités exigées par les multinationales, continue de représenter un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif.

Outre les contraintes générales auxquelles sont confrontées les PME à savoir : l'accès au financement et aux compétences, les incitations fiscales sont également mal alignées sur les objectifs du contenu local. Les exonérations de TVA faussent le marché et encouragent les entreprises étrangères à importer plutôt qu'à s'approvisionner localement.

Des possibilités de substitution des importations à moyen et long terme peuvent également être identifiées comme opportunités d'investissement, notamment dans le fer et l'acier de base, et les machines pour l'exploitation minière.

Les secteurs suivants constituent des occasions favorables pour la Guinée en raison de la croissance rapide de la demande mondiale : coke ; produits pétroliers raffinés ; fabrication des métaux de base.

À mesure que le revenu par habitant augmente, les métaux manufacturés peuvent intensifier leurs effets positifs en matière d'emplois, ce qui en fait un secteur intéressant à considérer pour la création d'emplois industriels durables.

Secteur de l'artisanat

Malgré les différentes mutations qui se sont produites au fil du temps, l'artisanat guinéen reste dans la lignée et le style de la tradition africaine et surtout des grands empires de l'Afrique de l'Ouest. Non seulement par ses produits d'art mais aussi par ses traditions, l'artisanat contribue à la promotion du patrimoine culturel guinéen et africain.

Selon l'Office National de Promotion de l'Artisanat relevant du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, il existe plus de 90 catégories de produits artisanaux différents. Les plantes et les animaux sont utilisés pour produire une grande variété d'articles destinés à différents métiers : meubles, sculptures, cordonnerie, tissage, broderie, vannerie, tannage, teinture, ustensiles, menuiserie, etc. Une grande variété d'articles est produite à partir des différents organes des plantes et des animaux (peaux, coquillages, cornes, os, poils, duvet, dents, défenses, sabots, griffes, troncs, feuilles, nervures, coques, fruits, tiges, écorces, pailles, vignes, tiges, etc. ...).

L'office affirme également que le secteur artisanal représente plus de 40% de la production manufacturière, environ 25% de la population active et 30% de la population urbaine. Au total, il y a environ 800.000 artisans. L'artisanat Guinéen pourrait bénéficier de l'augmentation de la demande mondiale dans certains sous-secteurs comme le travail du bois et la fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles secteur (31), la Fabrication de vêtements secteur (14) ; et la Fabrication de papier et d'articles en papier secteur (17).



Secteur de la Culture

Dès son accession à l'indépendance, la République de Guinée a établi des accords bilatéraux de coopération culturelle avec un grand nombre de pays. Elle a adhéré à un grand nombre de conventions dans les domaines couverts par le Système des Nations Unies, en particulier, pour la culture, de l'UNESCO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Organisation des Etats Islamiques. Elle est également signataire d'accords et de plans d'action adoptés au niveau de l'Union Africaine et de la CEDEAO, auxquels elle a souvent apporté une contribution décisive. Durant la Première République, la coopération culturelle était principalement orientée vers les pays socialistes. Des résultats remarquables avaient été obtenus dans les domaines de la formation, du cinéma et des échanges artistiques. C'est également au cours de cette période qu'ont été réalisées par des experts guinéens et polonais les fouilles archéologiques sur le site de Niani, la première capitale de l'Empire Mandingue. Après une courte période de stagnation, le relais a été pris par la France et l'Union européenne.

Des résultats importants ont été obtenus dans ce cadre, notamment :

- 1- Le réseau de bibliothèques de lecture publique et le réseau des Centres de lecture et d'Animation Culturelle ;
- 2- L'appui à la relance du cinéma guinéen à travers la coproduction de films documentaires et la formation de techniciens de cinéma ;
- 3- La promotion des percussions guinéennes à travers l'appui à l'organisation du Concours National de Percussions, de la 1ère Biennale Internationale de Percussion et la mise en place de l'Académie de la Percussion ;
- 4- Le Programme de Soutien aux Initiatives Décentralisées ;
- 5- L'édition de C.D. du patrimoine musical guinéen ;
- 6- L'édition de livres sur l'art et le patrimoine guinéen, etc.

Le Centre Culturel Franco-Guinéen (CCFG) est aujourd'hui l'espace où cette coopération est la plus active et la plus productive avec des spectacles et d'autres activités culturelles répondant aux standards de la sous-région. Le CCFG a beaucoup contribué à la formation et à la promotion internationale d'une élite d'artistes guinéens de niveau international, mais son action se limite à un public spécifique, notamment de jeunes artistes et intellectuels, de Conakry. La coopération culturelle internationale, multilatérale ou bilatérale, décentralisée ou inter-Etat, pourrait avoir un effet plus bénéfique sur le développement du secteur culturel. Mais les résultats obtenus en Guinée sont encore en deçà de ceux de pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Mali. Faute d'une politique cohérente, d'un accompagnement stratégique par l'Etat, d'institutions nationales plus dynamiques et de professionnels expérimentés, la Guinée ne parvient pas encore à saisir pleinement les opportunités des différentes formes de coopération culturelle pour promouvoir sa propre culture à travers les échanges culturels. La culture est le plus souvent prise en compte plus comme support et médium pour véhiculer des messages et sensibiliser les populations, que comme une dimension essentielle du



développement durable dans tous les secteurs. En outre, paradoxalement, les appuis exclusifs des PTF à l'action culturelle ont pu contribuer à installer l'Etat dans une position de « service minimum ». Le résultat est que les secteurs ou sous-secteurs qui n'ont pas enregistré ces appuis ont été plus ou moins abandonnés dans la léthargie. C'est le cas des expressions du folklore des communautés ou de leur patrimoine.

Secteur de la construction

La Guinée dispose de nombreuses matières premières qui peuvent contribuer au développement des industries des matériaux de construction. Le sous-sol guinéen est riche en minéraux de développement (granite, argile, sable de construction, sable de verre, latérite, calcaire, ardoise). L'industrie de ciment est dominée par les sociétés notamment LafargeHolcim Guinée (Ex-Ciments de Guinée), CIMAF, SOL GUINÉE, GI Ciment, Diamond Cement. Le droit d'importation sur les ciments importés est de 15%. Le gravier et le sable granitique sont exploités et commercialisés par six sociétés privées guinéennes. De même, deux sociétés privées fournissent du sable alluvial, exploité traditionnellement de manière artisanale.

La filière BTP matériaux de construction est la mieux structurée de l'Économie guinéenne. Elle ne manque pas d'atouts pour la simple raison qu'elle évolue dans des secteurs à forte croissance portés pour les investissements publics, les logements privés et les programmes de réhabilitation. Il existe aujourd'hui une disponibilité locale en matériaux de construction qui représente près des 2/3 de l'ensemble de la demande guinéenne et qui sont à mesure de limiter au maximum la part importée des principaux produits : ciment, bois de construction, peinture, fer à béton, tôles, gaines, tuyaux PVC.

Elle a quand même des contraintes qui sont :

- Coûts élevés des matières premières non disponibles localement ;
- Difficultés de distribution des produits dans les régions éloignées en raison du mauvais état des routes ;
- Insuffisance d'électricité et d'eau qui sont produits pour l'autoconsommation.

Secteur du transport

En raison du niveau élevé des importations nationales, le secteur de la Fabrication d'autres matériels de transport (30) présente un potentiel important de substitution des importations.

De plus, ce secteur présente un potentiel d'expansion important en raison de l'augmentation de la demande mondiale. Le secteur affichant le Taux de Croissance Annuel Composé (TCAC) le plus élevé entre 2010 et 2018 est la Fabrication d'autres matériels de transport (secteur (30). Sa part dans les importations mondiales est également importante (environ 3,5 %), offrant ainsi de fortes possibilités axées sur la demande.



1.2.5 Diversification industrielle et modernisation technologique

La diversification de la structure de production et d'exportation est un facteur clé de développement économique, en particulier pour les économies à un stade de croissance précoce. L'expansion actuelle, dominée par l'exploitation minière, crée des risques importants liés au manque de diversification économique. L'exploitation minière génère 15 % du PIB et 80 % des recettes d'exportation, mais emploie moins de 200 000 personnes (y compris celles qui travaillent dans les mines artisanales). L'ampleur des récentes entrées de devises étrangères peut également entraîner des risques substantiels du déclin de l'industrie manufacturière locale (**Dutch disease**), tandis que la stabilité macroéconomique est menacée par la volatilité des prix des produits de base.

La concentration des exportations guinéennes cumulées des 5 principaux produits d'exportation s'élevait à 97 % en 2019¹⁵. Ce modèle rend la Guinée extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs. Le pays possède non seulement une gamme très limitée d'activités productives, mais celles-ci sont fortement concentrées dans deux secteurs basés sur les ressources, avec de très faibles niveaux de valeur ajoutée et de potentiel d'emploi. En outre, le nombre total de produits d'exportation de la Guinée est également resté très faible, avec un total de seulement 576 produits sur plus de 5 300 existants dans la Nomenclature du système harmonisé à 6 chiffres, tandis que la région de la CEDEAO assurait en moyenne l'exportation d'environ 786 produits en 2019.

D'après une étude réalisée par la Banque mondiale en 2018, le Diagnostic systématique pays pour la Guinée, le nombre des entreprises exportatrices diminue également en Guinée. La part des entreprises exportant directement ou indirectement a baissé de 14,7 % en 2006 à 8,2 % en 2016. Des interventions de politiques générales visant à améliorer l'environnement des affaires, à investir dans l'infrastructure et la logistique, et à soutenir l'accès au financement figurent parmi les facteurs qui peuvent améliorer le développement du secteur privé, et par conséquent, la diversification des exportations.

L'analyse des marchés d'exportation de la Guinée confirme encore la forte concentration de l'économie guinéenne. En 2019, les 5 principales destinations des exportations de la Guinée représentaient 88 % de ses exportations totales, et les principaux marchés étaient la Chine, les Émirats arabes unis et l'Inde. Les marchés des produits manufacturés (y compris le minerai d'aluminium) sont encore moins diversifiés. Les 5 principales destinations reçoivent plus de 90 % des exportations manufacturées. La destination la plus importante des produits manufacturés guinéens est de loin la Chine, avec 72 % du total, suivie par l'Espagne (6 %) et les Émirats Arabes Unis (4 %).

Le manque de diversification des marchés d'exportation accroît la vulnérabilité provoquée par la lourde dépendance vis-à-vis de seulement deux produits de base.

¹⁵ Une analyse dynamique montre qu'aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine car les 5 principaux produits d'exportation représentaient 94 % du total des exportations en 2008.



Il est particulièrement préoccupant que les revenus d'exportation de la Guinée ne s'appuient que sur deux relations commerciales : les exportations de minerai d'aluminium vers la Chine et les exportations d'or vers les Emirats arabes unis (EAU). Étant donné la forte dépendance du pays aux exportations plutôt qu'à une production orientée vers le marché intérieur, les perspectives économiques actuelles de la Guinée sont entièrement conditionnées par la demande d'aluminium en Chine et celle de l'or dans les EAU.

En plus de son manque de diversification, sa concentration dans des secteurs à faible degré de sophistication technologique constitue un autre défi pour l'industrie guinéenne. D'après l'Annuaire statistique de l'industrie, en 2018, 412 entreprises industrielles étaient officiellement enregistrées auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale. La majeure partie d'entre elles appartiennent à des secteurs à faible valeur ajoutée. En revanche, avec 41 entreprises enregistrées (10 %), le secteur chimique peut présenter un certain potentiel tant pour la diversification que pour l'augmentation de la valeur ajoutée dans la structure productive. La distribution par taille de ces sociétés donne une indication du stade précoce d'industrialisation de l'économie : 55 % des entreprises sont des PME (1 à 49 employés), tandis que seul un très petit nombre d'entre elles (5 %) emploient au moins 50 travailleurs ; le nombre de travailleurs du reste des entreprises n'étant pas précisé.

La Vision Guinée 2040 vise à arriver à « une économie diversifiée, compétitive ». L'État reconnaît l'existence d'une relation positive entre la diversification et les niveaux de revenu. La Guinée doit renforcer ses capacités productives et s'impliquer dans de nouveaux domaines pour réduire sa dépendance vis-à-vis d'un nombre limité d'activités et de quelques matières premières ainsi que du marché extérieur.

1.2.6 Investissement et financement

La croissance économique de la Guinée a largement été tirée par les Investissements Directs à l'Étranger (IDE). Sur la période la plus récente (2017 à 2019), l'IDE a enregistré une baisse considérable, pour ne plus représenter que 3 % du PIB, contre 7 % entre 2011 et 2013. En dépit de cette baisse, la part de l'IDE dans le PIB de la Guinée est relativement élevée par rapport aux pays de référence, notamment de la CEDEAO. La raison en est partiellement le succès de l'État dans l'amélioration du climat des affaires, grâce à différentes réformes mises en œuvre dans le cadre du Programme National d'Investissement (PNI), par exemple, la réduction des frais de constitution d'entreprises et immobiliers, les avantages du Code des Investissements, la digitalisation des taxes (E-Taxes), etc.

Malheureusement, en plus d'être volatil, le type d'investissement attiré est fortement concentré dans des secteurs ne contribuant pas à la transformation structurelle décrite dans la Vision Guinée 2040. D'après l'Annuaire 2019 de l'Institut National de la Statistique, les IDE ciblent principalement le secteur extractif, en particulier les mines de bauxite, qui dépassent de loin l'investissement dans les activités manufacturières. Les principaux investisseurs dans le secteur de la bauxite viennent de la République



Populaire de Chine, de la Fédération de Russie et des Émirats arabes unis. Les très faibles taxes sur le minerai d'aluminium (2%) rendent actuellement les projets miniers hautement rentables pour les entreprises étrangères, contrairement aux investissements dans l'industrie manufacturière considérés comme moins attractifs.

L'accès au financement constitue un défi dans la plupart des pays en développement, et une amélioration de la capacité des banques à offrir des produits financiers adaptés est particulièrement importante pour les pays tels que la Guinée, où le nombre des PME dépasse de très loin celui des grandes entreprises bien établies. La part des entreprises faisant appel aux banques locales pour financer leurs investissements est un indicateur du degré d'accès des entreprises locales à un crédit bancaire pour le démarrage ou l'élargissement de leurs activités. En 2016, seuls 9,2 % des entreprises guinéennes avaient recours aux banques pour financer leurs investissements. Par contraste, les autres pays membres de la CEDEAO affichent des taux deux fois plus élevés que ceux de la Guinée. Pour améliorer l'accès au financement dans le pays, l'État guinéen pourrait considérer des options visant à aider les banques à étendre la gamme des produits financiers disponibles.

1.2.7 Secteur informel / secteur formel

Les activités informelles existent dans toute économie. Toutefois, quand elles occupent une part prépondérante dans l'ensemble de l'économie, elles peuvent constituer un obstacle important au développement. La prépondérance du secteur informel est une caractéristique commune à la plupart des économies d'Afrique de l'Ouest. Il semble toutefois particulièrement important en Guinée, car, en moyenne, dans la région de la CEDEAO, seuls 32 % des entreprises ont cité le secteur informel comme un obstacle majeur ou très grave.

L'économie informelle crée environ 50 % de la valeur ajoutée globale et représente également plus de 70 % de l'emploi total en Guinée. Le secteur des services est traditionnellement plus vulnérable à l'informalité (64 % de sa valeur ajoutée). Le secteur manufacturier est également fortement dominé par les activités industrielles informelles (68,5 %).

Le secteur informel se caractérise par son mépris des réglementations et son non-respect des exigences administratives. La production informelle peut ignorer les règles et les normes relatives, par exemple, à la législation du travail, aux normes et qualité des produits et à la sécurité sanitaire ou à la protection de l'environnement. Lorsque les fournisseurs informels occupent une part de marché importante, cela provoque une distorsion de la concurrence, dans laquelle les entreprises formelles sont à peine en mesure de proposer leurs produits à des prix compétitifs.

En Guinée, 59 % des entreprises interrogées (formellement enregistrées) déclarent être en concurrence avec des entreprises non enregistrées ou informelles, ce qui est légèrement supérieur aux 55 % de la moyenne de la CEDEAO. Le fait d'être en concurrence avec des



entreprises informelles ne signifie pas automatiquement que cela constitue un obstacle important au développement des affaires. Ainsi, c'est la taille du secteur informel qui définit la pression concurrentielle subie par le secteur formel, et elle est clairement plus importante en Guinée que dans l'ensemble de la région.

L'État guinéen reconnaît l'importance du secteur informel pour l'économie générale. Il a fait des efforts pour réduire l'informalité, notamment en créant des Centres de Gestion Agréés dédiés. Les entreprises qui adhèrent au Centre bénéficient de divers avantages, notamment des réductions d'impôts pouvant aller jusqu'à 50 %, afin de les maintenir dans la formalité après leur formalisation. En outre, l'État offre des formations professionnelles et enseigne les avantages de la formalisation. Celle-ci permet aux entreprises d'avoir accès aux crédits bancaires, aux partenaires étrangers et aux avantages fiscaux. L'État met également en place un système de protection sociale adapté au secteur informel et a adopté l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et l'acte uniforme relatif à la médiation promus par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) afin de soutenir la formalisation au niveau de la législation. L'informalité est un obstacle majeur au développement industriel en Guinée et, en même temps, le résultat d'autres obstacles qui seront abordés dans les sections suivantes.

1.3 PERFORMANCE SOCIALE

Une politique industrielle est inclusive si elle génère des retombées sociales positives. Un changement structurel est bénéfique socialement si le développement industriel engendre une création d'emplois productifs, notamment pour les jeunes et les femmes. Cette section présente la contribution de l'industrie manufacturière guinéenne à créer des emplois inclusifs.

1.3.1 Emploi dans l'industrie manufacturière (industrie entière et sous-secteurs)

Le changement structurel est compris comme étant le processus au sein duquel la main-d'œuvre et d'autres ressources passent de l'agriculture vers des activités à plus forte valeur ajoutée telle que l'industrie manufacturière. La figure 8 montre la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total, par pays, en 2009 et en 2019. Non seulement la Guinée affiche les niveaux d'emplois manufacturiers les plus bas de tous les pays de référence, mais leur part a légèrement baissé en 2019, passant de 2,7 % à 2,5 %. Ceci reflète le déclin de la part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans le PIB, qui a connu une baisse similaire durant cette période.

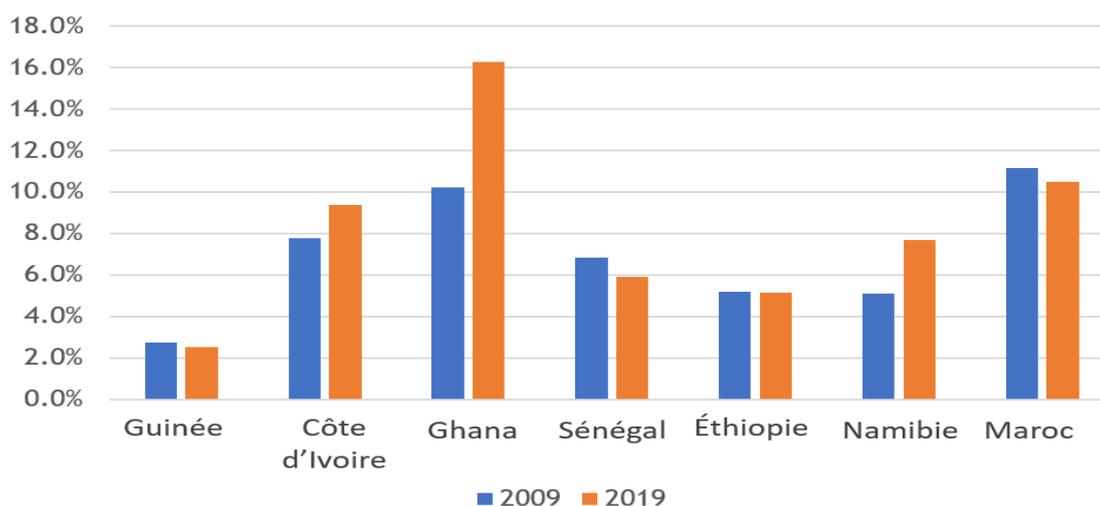


Figure 9 : Part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total (Source : ILOSTAT)

Dans le pilier 2 du PNDES 2016-2020, l'État vise à promouvoir une industrie durable et compétitive créant des emplois productifs. Parmi les effets attendus figure l'augmentation à 13 % de la contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois en 2020. D'après les estimations statistiques de l'OIT, il est peu probable que cet objectif soit atteint dans un avenir proche. Étant donné la taille imposante du secteur informel du pays, l'impact réel de la génération d'emplois manufacturiers dans les PME pourrait être sous-estimé. De manière générale, les travailleurs salariés ne représentent que 8,5 % de la main-d'œuvre et le secteur informel constitue 42 % du PIB. Une étude menée par l'État en 2016 a montré que 92 % des entreprises privées sont des micro-entreprises employant moins de cinq personnes.

Des efforts doivent être fournis pour formaliser la main-d'œuvre dans ce secteur. L'emploi du secteur informel se caractérise par un très faible niveau de qualité, avec notamment de bas salaires et des conditions de travail précaires. Le manque de diversification économique est également un défi pour la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier. La promotion d'agro-industries dotée de solides liens en amont, permet de créer des agropoles industrielles, en particulier des zones de transformation agroalimentaire. Les projets de zones industrielles peuvent créer des emplois manufacturiers, mais il est néanmoins important de prendre en compte l'intégration régionale et d'éviter une concentration géographique des projets. Les pôles agro industriels doivent être développés dans des zones où elles peuvent non seulement être économiquement réalisables avec le respect de l'environnement, mais aussi absorber des travailleurs des zones rurales.

1.3.2 Emploi des jeunes et des femmes

Un autre défi majeur auquel la Guinée est confrontée réside dans les écarts basés sur le genre dans les domaines de l'éducation et de la productivité agricole, ainsi qu'en ce qui concerne l'emploi et les possibilités de prise de décision. Ce facteur diminue les perspectives des femmes et compromet la trajectoire de croissance du pays. Parmi les



autres contraintes majeures, citons la faiblesse du capital humain (avec de faibles taux d'alphabétisation), un système de santé médiocre, une insuffisance d'intrants agricoles de qualité, une faible capacité de gestion du secteur de l'emploi et de la gouvernance locale, un accès limité au financement avec un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.

Dans son pilier 3 « Développement inclusif du capital humain », le PNDES vise à garantir un emploi décent et à promouvoir l'inclusion sociale des groupes vulnérables. La figure 9 montre la part de l'emploi des femmes dans le secteur industriel et dans le total des emplois de 2009 à 2019. La Guinée affiche le taux de participation féminine au secteur industriel le plus bas de tous les pays de référence, avec seulement 26 %. Bien que la part des femmes dans l'emploi guinéen soit de 55 %, elle reste la plus élevée parmi les pays concurrents, alors que l'emploi manufacturier est resté exactement au même niveau depuis plus de dix ans.

En 2018, l'État a lancé une série d'initiatives visant à autonomiser les femmes et les jeunes filles. Grâce au programme « Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (BOCEJ) », les jeunes hommes et femmes sont formés et se voient proposer des opportunités de stages dans le secteur productif, en particulier dans des pôles agro industriels et miniers.

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, l'État a créé les Centres d'Autonomisation et d'Entrepreneuriat Féminin pour les aider à accéder au financement et à des formations appropriées, dont quelques axes prioritaires sont :

- 1) le Programme d'Entrepreneuriat Féminin et d'Autonomisation des Femmes (PEFAF) ; et
- 2) le Programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des CAAF.

Les stratégies de promotion de la Jeunesse ont des enjeux et des défis : rendre les jeunes citoyens responsables, engagés et épanouis, qui participent au développement national et à l'intégration régionale.

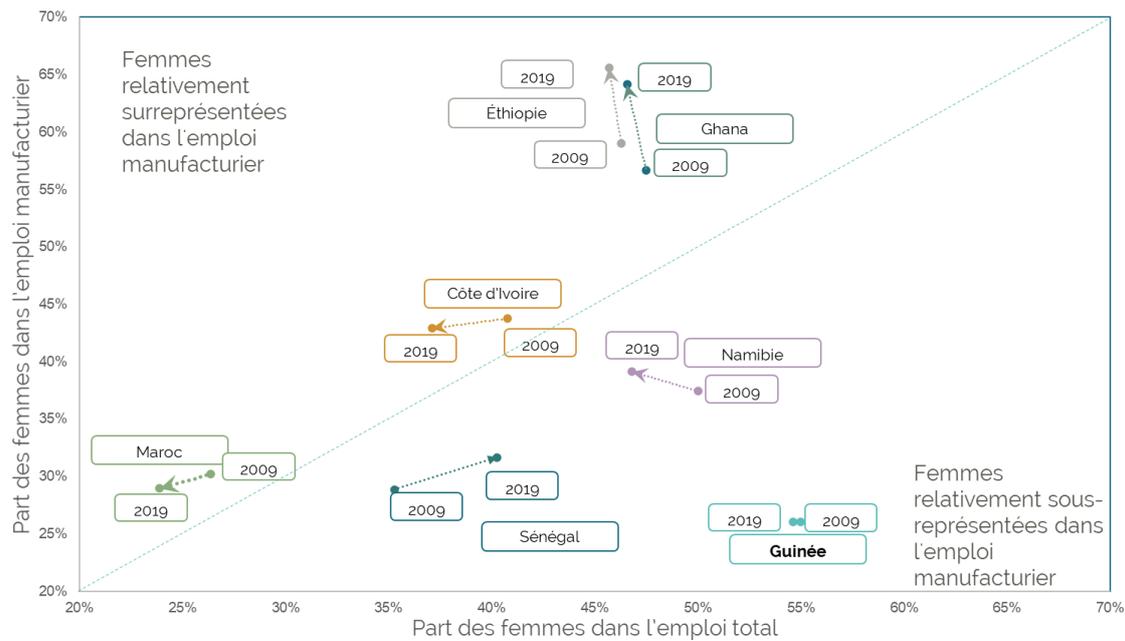


Figure 10 : Part des femmes dans l'emploi industriel total

1.3 PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Un développement industriel ne peut être durable que s'il intègre les contraintes environnementales au cœur de son projet. Tout d'abord, toute production nécessite de l'énergie, dont l'utilisation doit être optimisée et de préférence renouvelable. Cet aspect est primordial dans le cas de la Guinée, notamment en raison du potentiel économique de la transformation des métaux qui requiert une consommation importante en énergie¹⁶. De plus, toute production industrielle nécessite la consommation d'intrants, parfois au détriment de l'environnement naturel. Il est donc essentiel de limiter le potentiel impact négatif du développement industriel afin d'assurer un développement durable. Cette section présente la performance énergétique et environnementale de l'industrie manufacturière Guinéenne.

1.3.1 Energie

Le manque d'accès à l'électricité constitue un obstacle majeur à la diversification (régionale) de l'économie et reste l'un des principaux obstacles au développement des entreprises. En plus de la forte demande d'électricité pour la transformation de la bauxite en aluminium, la croissance de l'agro-industrie, en particulier, dépendra de la disponibilité de l'électricité.

En 2018, moins de la moitié de la population guinéenne (44 %) avait accès à l'électricité avec une grande disparité d'électrification entre les zones rurales (7 %) et urbaines (82 %). La situation s'est légèrement améliorée, car en 2010, la part de la population couverte

¹⁶ La Section 3.1.6 Énergie pour l'industrie présente en détails les besoins spécifiques pour le développement de l'industrie guinéenne.



n'était que de 27 %, contre 48,5 % en moyenne pour les pays de la CEDEAO. Selon l'indice de compétitivité mondiale 2019, la Guinée occupe l'un des rangs les plus bas du monde (137^{ème} sur 144 pays) en ce qui concerne l'accès à l'électricité.

En Guinée, la production d'électricité repose sur des centrales thermiques et hydroélectriques. Au cours de la dernière décennie, plusieurs grands projets hydroélectriques nationaux et régionaux ont commencé à exploiter le vaste potentiel du pays, Kaléta (240 mégawatts, opérationnel depuis 2015) et Souapiti (450 mégawatts) opérationnel depuis 2021, équivalant à eux seuls à la capacité de production totale actuelle de la Guinée. Ces grands projets ont le potentiel de réduire le coût de la production d'énergie de 30 % par rapport aux coûts actuels, mais pour cela, il faut encore investir dans l'infrastructure des réseaux locaux et organiser efficacement la distribution de l'énergie.

Électricité de Guinée (EDG) est la compagnie nationale de service public qui fournit la majeure partie de l'électricité. L'EDG a été critiquée pour ses faibles performances et son déficit structurel. Le système de facturation déficient et le recouvrement des recettes d'environ 70 % empêchent EDG de couvrir ses coûts de fonctionnement, ce qui nécessite des subventions importantes de l'État (environ 1 % du PIB). L'énergie thermique guinéenne est excessivement chère (trois fois plus que l'énergie hydraulique). Alors qu'il pourrait devenir un important exportateur d'hydroélectricité à faible coût dans la région, le pays n'a pas encore été en mesure d'exploiter son important potentiel hydroélectrique.

Une production plus propre

Alors que les conditions naturelles sont favorables à la croissance, la Guinée doit améliorer sa gouvernance des ressources naturelles si elle espère réaliser pleinement ce potentiel et accélérer le processus de transformation structurelle. La Guinée devient de plus en plus vulnérable au changement climatique, avec une augmentation globale des températures moyennes et une diminution des précipitations annuelles, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est.

La Guinée n'a réussi à réduire ses émissions de CO₂ que de 0,1 % selon l'indicateur « CO₂ généré pour chaque dollar EU du PIB ». Néanmoins, ces niveaux d'émissions restent relativement bas comparés à ceux des pays industrialisés. Le secteur industriel de la Guinée en étant encore à un stade précoce, ces taux peuvent augmenter en proportion si des mesures ne sont pas prises rapidement. Le PNDES 2016 – 2020 a établi une liste d'actions prioritaires pour réduire les émissions de CO₂. Parmi ces actions, figure le renforcement des capacités nationales à lutter contre le changement climatique avec, entre autres, la diffusion des connaissances techniques, une amélioration des capacités des producteurs de charbon de bois pour une meilleure qualité de leurs produits, l'encouragement de l'innovation en matière de résilience climatique, et la promotion des bonnes pratiques. Par ailleurs, l'État fait la promotion des technologies d'énergie propre pour les industries et les ménages.



Aussi, les impacts environnementaux cumulés représentent un risque pour les futurs investissements responsables. Si plusieurs projets de bauxite ont respecté les normes internationales de bonnes pratiques environnementales, d'autres auraient été mises en place de manière plus hâtive, sans que l'on ait accordé la même attention aux études d'impact environnemental et social (EIES) préalables. En outre, même en supposant que les EIES individuelles (et les actions qui en découlent) répondent aux normes nécessaires, la gestion des impacts cumulatifs dépassera inévitablement la portée de tout investissement individuel et nécessitera donc une planification proactive et une capacité de suivi de la part du gouvernement, qui semble actuellement faire défaut.

La Guinée est un pays privilégié en ce qui concerne les diverses ressources naturelles qui pourraient lui apporter de nombreux avantages économiques et sociaux. Toutefois, la forte dépendance du pays vis-à-vis de quelques matières premières peut avoir des effets négatifs à long terme sur l'économie et sur l'environnement. Entre 1970 et 2013, l'extraction de matières premières en Guinée a augmenté de 319,3 %. La figure 10 montre la part de l'extraction nationale par matière en 2007 et en 2017. La part de la biomasse est la plus élevée en 2017 (52,3 %), suivie par celle des minerais métalliques (34,7 %) et des minerais non métalliques (13,1 %). Ces chiffres n'ont pratiquement pas évolué durant la période d'analyse.

La figure 10 montre les principales composantes de chaque extraction de matière. La biomasse comprend les herbes de pâturages, le bois, les récoltes (fruits, légumes, céréales, riz, etc.) et les résidus de récoltes telle que la paille. La majeure partie des minerais métalliques proviennent de la bauxite et d'autres minerais d'aluminium, et pour une plus petite partie, de l'or. Ces chiffres concordent avec les principaux résultats trouvés à propos de la diversification des exportations. Enfin, les minéraux non métalliques sont dominés par les matériaux de construction tels que le calcaire, le sable, le gravier et les cailloux.

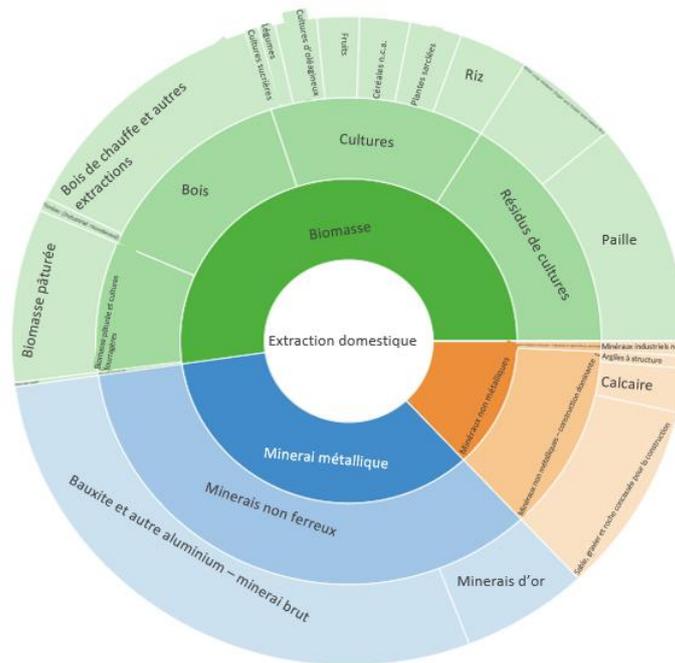


Figure 11 : Matières extraites en Guinée (Sources : WU Vienne (2019)).

Profil pays pour la Guinée. Visualisations fondées sur la base de données des flux mondiaux de matières du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP) des Nations unies et l'Université d'économie et de commerce de Vienne (WU)

Une amélioration de l'efficacité des matières premières au niveau national et sectoriel peut aider le pays à faire passer son économie d'activités d'extraction intensive en ressources à des méthodes de production à plus forte valeur ajoutée. Elle accroîtrait également la compétitivité du secteur industriel en promouvant des améliorations technologiques et des stratégies de réduction des coûts. L'efficacité des ressources indique la valeur (en USD par exemple) générée par unité de matière consommée. La figure 11 montre l'efficacité des matières premières entre 2007 et 2017 en reliant le PIB à la consommation intérieure de matières premières (DMC - Domestic Material Consumption). La DMC reflète la quantité de matières premières utilisée à l'intérieur des frontières nationales de l'économie. Parmi les pays de référence, l'utilisation des matières premières de la Guinée est la moins efficace (218,8 USD par tonne de matières en 2017).

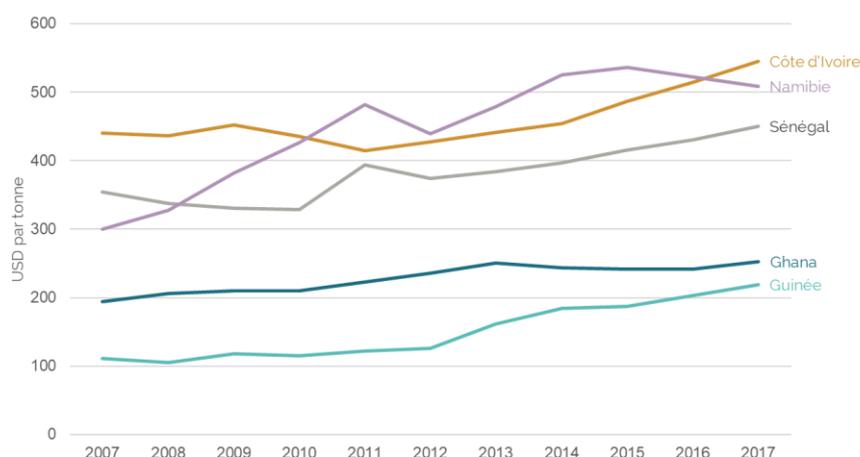


Figure 12 : Efficacité des matières premières (Sources : WU Vienne (2019). Profil pays pour la Guinée)

Visualisations fondées sur la base de données des flux mondiaux de matières du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP) des Nations unies et les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

Zone forestière / biodiversité

L'expérience montre toutefois que l'industrialisation, comme l'exploitation minière ou des sites hydroélectriques peuvent avoir de graves effets négatifs, directs et indirects, sur la biodiversité et l'environnement. Ces risques potentiels devront être gérés avec soin.

De nombreuses raisons justifient la protection de la biodiversité et de la lutte contre la déforestation en Guinée. Premièrement, la pression exercée sur les ressources forestières par la forte dépendance des ménages en charbon de bois ; deuxièmement la source de revenus importante pour la population que représentent les ressources forestières ; et troisièmement l'activité agricole qui est le premier employeur du pays et peut pousser à déboiser pour accroître la surface des terres arables. En Guinée Forestière, le taux de recul de la forêt observé est de 2,1% de 1981 à 2000 alors que pour le reste du pays, il est de 0,5%, y compris la mangrove. L'État a établi des cadres juridiques et réglementaires pour assurer la protection des forêts, notamment, l'élaboration et la diffusion du Code Forestier et du Code de l'Environnement.

1.4 ANALYSE PROSPECTIVE

La performance industrielle, tant au niveau économique que sociale et environnementale, dépend de multiples facteurs. L'analyse de moteurs ou catalyseurs du développement industriel permet d'expliquer les conditions qui ont permis de réaliser un certain niveau de performance. Elle permet aussi d'évaluer si certaines préconditions à une transformation structurelle future sont réunies ou doivent être développées. La section suivante établit le potentiel de la Guinée et les freins potentiels aux transformations structurelles envisagées.



1.4.1 Capabilités industrielles

Éducation et compétences dans le domaine du travail manufacturier

Un des facteurs clés de la productivité économique est le niveau d'éducation de la main-d'œuvre. Plus le niveau d'éducation des travailleurs est élevé, plus la transformation structurelle de l'économie peut être rapide.

D'après les statistiques du Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN), en 2016, le taux de scolarisation au primaire atteignait 84,1 %, avec un taux d'achèvement de 72% du primaire (6eme Année), 37% du collège (10^{ème} Année) et seulement 18,2% pour le secondaire dont 24% ont pu franchir le seuil du baccalauréat en 2019. En dépit des efforts fournis par les autorités publiques avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la mise en place du Programme Décennal de l'Education de Guinée 2020 - 2029 (ProDEG), il faut reconnaître qu'il reste encore de nombreux défis à relever. D'une part, à cause du manque de ressources et de l'inadéquation des infrastructures, un écart sépare l'offre et la demande d'écoles et fait qu'une partie de la population est laissée de côté. L'allocation des ressources au système éducatif est en moyenne d'environ 4,5 % du PIB dans la région, contre environ 3,7 % en Guinée. Le manque de bourses d'État pour l'enseignement supérieur est une difficulté supplémentaire pour les étudiants, et les 807 étudiants pour 100 000 habitants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018 sont descendus à seulement 709 en 2019. D'autre part, le pays souffre également d'une pénurie d'enseignants, et les ressources disponibles sont extrêmement limitées.

Bien souvent, les politiques visant le chômage n'arrivent pas à lever les contraintes affectant spécifiquement la jeunesse. Ainsi, la plupart des jeunes diplômés manquent d'expérience et d'une compréhension du marché du travail. Cette lacune affecte massivement leur capacité à s'intégrer dans un marché du travail déjà très compétitif. Les formations professionnelles offrent aux étudiants la possibilité d'« apprendre par la pratique et d'élargir leurs contacts professionnels tout en gagnant un revenu ».

La figure 13 montre la part des élèves de l'enseignement secondaire inscrits dans des filières professionnelles.

En 2008, 6,8 % des étudiants guinéens participaient à une formation professionnelle, et ils étaient 8,3 % en 2012. Ce taux est passé à 25,23% en 2016 (RESEN, 2019) suite aux différentes réformes engagées par le gouvernement, notamment la construction et l'équipement des Écoles Régionale des Arts et Métiers (ERAM), la formation des formateurs, l'orientation des bacheliers dans les filières techniques et professionnelles etc. Bien que les pays membres de la CEDEAO affichent également un très faible niveau d'inscription aux formations professionnelles, ce taux est de plus de 50 % en Éthiopie.

En Guinée, dans la Lettre de politique de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), les autorités renforcent le système de formation professionnelle. Parmi les activités envisagées dans cette politique figurent un



renforcement des capacités des institutions publiques et des dirigeants des programmes professionnels, un développement des infrastructures, et une diversification des options de formation professionnelle.

Pour les étudiants quittant le programme ou ayant obtenu un diplôme, une base de données a été développée par l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) afin de rapprocher les demandeurs d'emploi de la demande. Enfin, pour promouvoir l'emploi manufacturier auprès des jeunes, les autorités envisagent de financer un programme de développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat urbain et de la fabrication d'assemblages métalliques.

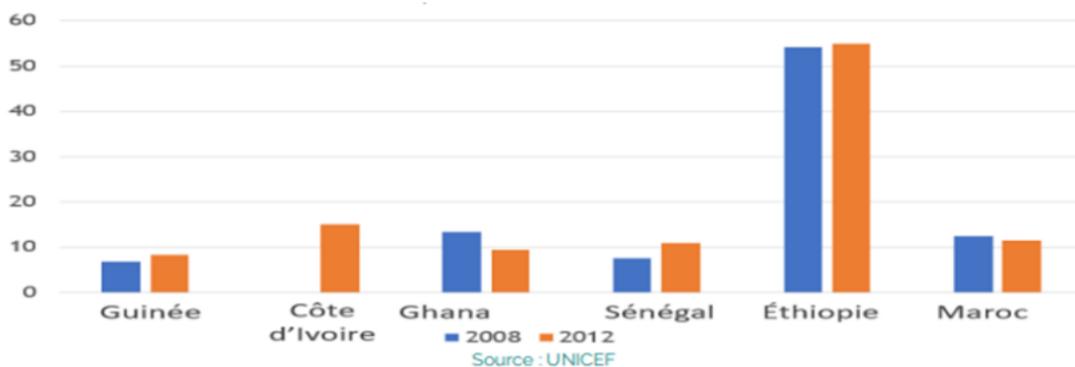


Figure 13 : Part des étudiants de l'enseignement secondaire dans le professionnel

Notons que près de 60 % de la population guinéenne à moins de 24 ans, ce qui implique pour le pays un énorme potentiel de génération d'un dividende démographique avec l'appui de robustes politiques pour l'emploi et l'éducation. En 2019, 23 % de la jeunesse guinéenne n'étaient occupées ni dans un emploi, ni dans des études, ni dans une quelconque formation. Il existe également une disparité entre les sexes, avec 28,03 % des jeunes femmes n'ayant pas accès à ces activités contre 17,7 % des jeunes hommes.

Capacité de production des intrants

L'électricité est un intrant clé dans la production manufacturière. En Guinée, elle constitue un élément stratégique dans le cadre du changement structurel du pays, notamment pour la transformation des matières premières minières. Cependant, en dépit du fait que le secteur de l'énergie ait été une source d'attraction des investissements étrangers au cours des dernières années, la production a légèrement baissé en Guinée. Par million d'habitants, le pays est parvenu à produire 97,7 GWhs. Pour remédier à cette problématique stratégique, le développement hydroélectrique de Souapiti et de la centrale de Kaléta ont pour objectif de doubler l'approvisionnement énergétique de la Guinée dans un proche avenir. Enfin, au-delà de l'accès à l'électricité, son coût représente un obstacle majeur pour les entreprises industrielles du pays.

Pour développer l'industrie manufacturière et, en particulier, les agro-industries, l'accès aux intrants produits localement est essentiel. En raison d'infrastructures de transport



déficientes, la Guinée fait face à des difficultés d'acheminement des intrants issus des zones rurales aux zones urbaines, où est située la majeure partie du secteur manufacturier¹⁷. Cette situation pose donc un réel problème pour l'intégration des agro-industries dans les chaînes de valeurs nationales et internationales.

Qualité des produits

La qualité des produits industriels en Guinée présente un caractère ambigu. Comme de nombreuses entreprises industrielles sont informelles ou de petites tailles, la qualité pose de nombreux problèmes. De plus, les consommateurs locaux ne sont pas habitués à exiger la qualité mais plutôt le prix le plus bas. Dans ce contexte, il n'y a pas beaucoup d'incitations pour les entreprises locales à améliorer la qualité des produits. La qualité des produits locaux est inadéquate en raison de l'utilisation par les entreprises de technologies et d'équipements de production dépassés et inadaptés, du manque de compréhension des processus de garantie de la qualité dans la production, de l'application inadéquate des normes de qualité existantes et de l'absence de spécifications techniques des produits. De même, le système d'aide à la qualité et au respect des normes mis en place par le gouvernement est sous-développé. Parmi les mesures importantes qui devraient être prises par le gouvernement, citons : a) une allocation plus importante des fonds de l'État au développement de l'infrastructure de conformité à la qualité, (une restructuration et un renforcement du système de contrôle qualité en impliquant le secteur privé); b) la formation des entreprises sur la capacité de conformité -qualité; c) le développement de contrats de fournisseurs qui spécifient clairement la qualité des produits industriels à livrer; d) le développement d'une culture de la qualité parmi les travailleurs et les propriétaires d'entreprises.

Capacité à innover

À ce jour, la Guinée dépend largement d'activités économiques de base, à faible technologie générant une faible valeur ajoutée et des retombées très limitées sur l'économie. Pour ces raisons, il est important d'investir et d'attirer des investissements capables de moderniser la structure du secteur manufacturier en vue d'une production et d'une exportation futures de produits à plus fort contenu technologique. Le diagnostic pays de la Guinée (GPI, 2022) souligne le manque d'activités innovantes à moyenne-haute intensité technologique dans les exportations guinéennes en 2018, une bonne variable de remplacement pour le faible niveau de sophistication du secteur manufacturier en Guinée. La part des exportations manufacturières à moyenne-haute technologie (MHT) n'atteint que 1 %, nettement moins que tous les pays de référence.

L'une des conditions préalables à la modernisation technologique est le développement de processus d'innovation industrielle capables de jeter les bases d'un développement efficace

¹⁷ L'Enquête nationale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (ENSAV) de 2012 a révélé que 57 % des villages des zones rurales sont difficilement accessibles pendant au moins une partie de l'année, principalement à cause des précipitations (41 %) et de la détérioration des routes (30 %).



de secteurs avancés dans le pays. Les pays affichant de plus solides performances en matière d'innovation (mesurées par le nombre d'articles de revues scientifiques et techniques par habitant) sont ceux qui ont tendance à avoir une structure industrielle plus sophistiquée, tandis que les pays moins innovants peinent souvent à entrer dans les secteurs à moyenne-haute technologie.

La Guinée a élaboré la Stratégie Nationale pour la Propriété Intellectuelle, dont le but est de promouvoir les investissements et l'innovation technologique, afin de soutenir la propriété intellectuelle et scientifique. Il est important que l'État continue à soutenir ces initiatives, étant donné que les biens de plus haute technologie ont tendance à être moins vulnérables que les simples matières premières. En outre, une transformation structurelle en faveur d'une production complexe générera des liaisons positives, telles que des retombées de savoir, et améliorera des compétences humaines qui bénéficieront à l'ensemble de la société.

Technologie et Industrie 4.0

Comme mentionné précédemment, il est largement admis que pour développer une production et des exportations à plus haute intensité technologique dans le pays, le secteur manufacturier doit développer des processus de production et des produits plus sophistiqués. L'idée sous-tendant le concept d'Industrie 4.0 est que pour améliorer la compétitivité industrielle d'un pays, des appareils et des services modernes sont essentiels. L'Industrie 4.0 est « la rencontre du secteur manufacturier avec les technologies numériques intelligentes ».

En ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des infrastructures numériques, les performances de la Guinée furent longtemps inférieures à celles de tous les pays de comparaison, à l'exception de l'Éthiopie. Même si en 2010, seul 1 % de la population guinéenne utilisait Internet, ce taux est passé de 18% en 2019 à 48% en 2022 (ARPT,2022). En pratique, suite au déploiement de quatre mille deux cent (4200) km de fibre optique sur toute l'étendue du territoire national et la couverture de la quasi-totalité du pays par les sociétés de la téléphonie mobile, ont permis d'atteindre un taux de pénétration du mobile de 116% et l'accès de près de 46% de la population à l'internet. Le coût du service du panier fixe à haut débit est en moyenne de 12,5 % du RNB mensuel par habitant. En 2018, la Commission sur le haut débit au service du développement durable a fixé l'objectif d'atteindre des services haut débit financièrement abordables, représentant moins de 2 % du RNB mensuel par habitant en 2025.

Malgré les efforts déployés pour l'amélioration des infrastructures de télécommunication, si la Guinée souhaite moderniser sa structure industrielle dans le futur, le renforcement de l'accès à Internet et de la vitesse de connexion sera l'une des conditions préalables pour bénéficier de la numérisation de l'industrie.

Points de vue du Secteur privé : Industrie 4.0



D'après l'enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI, 60% des entreprises consultées estiment que l'industrie 4.0 est un aspect important de leur économie future. Il est toutefois communément admis que certaines difficultés persistent et empêchent les entreprises d'adopter ces nouvelles technologies, comme le montre la figure 12. Les obstacles les plus graves identifiés par les entreprises sont le manque d'accès à la technologie (37%), suivi par l'insuffisance des compétences du personnel (33%).

L'absence de partenariats commerciaux ainsi que les prix de la technologie constituent également des problèmes auxquels est confronté le secteur privé. Ces difficultés sont particulièrement contraignantes pour le secteur manufacturier dans la mesure où l'industrie 4.0 représente une chance unique d'améliorer la compétitivité du pays et d'ouvrir des possibilités d'accès à de nouveaux marchés internationaux.

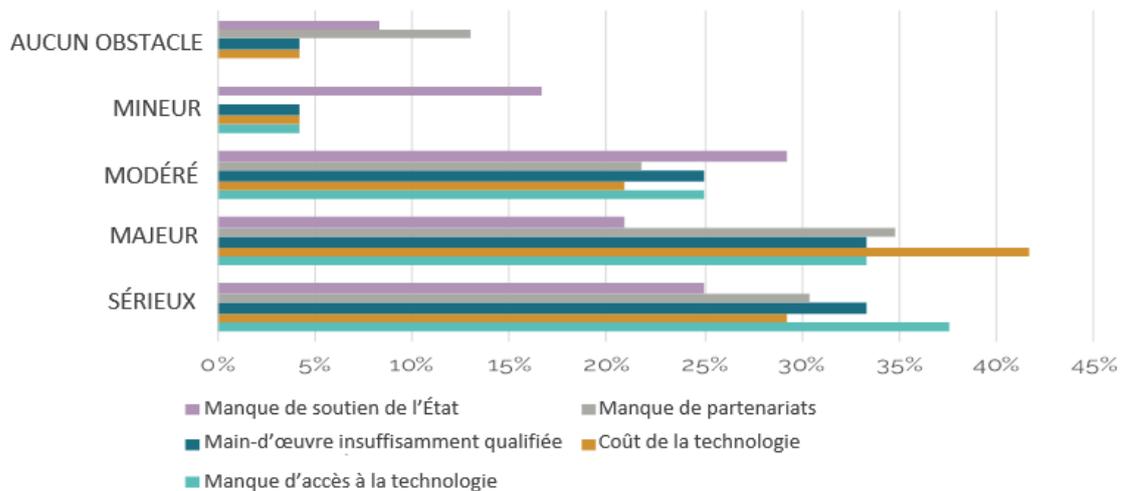


Figure 14 : Obstacles à l'adoption des technologies de l'industrie 4.0 par les entreprises (Source : Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI)

Énergie pour l'industrie

La future transformation structurelle de l'économie guinéenne nécessitera une quantité substantielle d'énergie. Comme évoqué dans la section précédente (diversification des exportations), le pays doit augmenter sa capacité de production, moderniser ses industries existantes et créer de nouvelles activités à valeur ajoutée. Le principal potentiel économique repose sur l'ajout de valeur dans les secteurs des produits miniers et de l'agro-industrie. L'industrie minière présente un fort potentiel de valeur ajoutée. Actuellement, seule une très faible partie des ressources sont traitées dans le pays, la quantité de la bauxite exportée à l'état brut est de 99 %. Pour encourager les entreprises à construire des raffineries d'alumine et des fonderies d'aluminium, le pays devra leur assurer un accès à une électricité de qualité, étant donné que ces secteurs sont de gros consommateurs d'énergie. Il est important d'être conscient des difficultés et des possibles effets environnementaux négatifs pouvant découler de l'industrie de l'aluminium (tableau 1.1).



La quantité d'électricité requise pour le raffinage de l'alumine est 30 fois supérieure à celle nécessaire à l'extraction minière (150 kWh par tonne contre 5 kWh par tonne), et la fonte de l'aluminium nécessite presque 100 fois plus d'énergie que le processus de raffinage (14 000 kWh par tonne). Le cas de la fonderie Mozal au Mozambique est intéressant. Le Mozambique dispose d'une capacité énergétique installée de 680 MW, mais l'aluminerie Mozal a besoin de près de 1 000 MW, qui sont importés d'Afrique du Sud.

	Extraction de bauxite (par tonne de minerai de bauxite extraite)	Raffinage d'alumine (par tonne d'alumine raffinée)	Fusion d'aluminium (par tonne d'aluminium de première fusion)
Consommation de carburant	1,5 kg	100 kg	
Consommation d'électricité	5 kWh	150 kWh	14 000 kWh
Consommation d'eau	0,6 m3	8 m3	Environ 20 m3
Production de déchets	0,00095 t de poussière	1 - 1,5 t	0,05 t

Tableau 1 : Impacts environnementaux de l'industrie de la bauxite (Source : Widder et coll. 2019, *Sustainably Growing Guinea's Bauxite aluminium industry*)

Le Ministère en charge de l'Énergie est conscient de la nécessité d'augmenter la production d'énergie non seulement pour transformer la bauxite, mais aussi pour accroître la production manufacturière et la compétitivité au niveau mondial. Le souhait est que le projet d'aménagement hydroélectrique de Souapiti permette de soutenir cette transition. L'hydroélectricité est l'une des sources d'énergie renouvelable les plus répandues dans les pays en voie de développement et elle pourrait être utilisée pour surmonter les effets négatifs de l'industrie de l'aluminium. Les projets hydroélectriques peuvent toutefois avoir aussi des effets négatifs à long terme – par exemple, les barrages peuvent réduire la quantité et la qualité de l'eau, et si les précautions nécessaires ne sont pas prises, ils peuvent entraîner une perte de biodiversité. Plus récemment, la viabilité à long terme des centrales hydroélectriques a également fait l'objet de discussions en raison du changement climatique qui pourrait entraîner une baisse des précipitations qui rendrait, à terme, les projets de barrages obsolètes.

1.4.2 Facilitateurs de développement industriel

Stabilité macroéconomique

La tendance de la croissance économique de la Guinée a été considérablement affectée par l'histoire des transitions politiques, les faibles cours des matières premières et les suites de l'épidémie d'Ebola. Son PIB de 920 USD par habitant en 2019 est légèrement inférieur à la moyenne de la CEDEAO, de 1 225 USD par habitant. Par rapport aux pays de comparaison au sein et en dehors de la CEDEAO, la Guinée est sensiblement à la traîne,



devançant uniquement l'Éthiopie. Néanmoins, au cours de la dernière décennie (2009 à 2019), le PIB par habitant de la Guinée a affiché un taux de croissance annuel composé de 3 %, contre 2 % sur la même période pour la moyenne de la CEDEAO, ce qui implique une lente résorption de l'écart de revenus. De même, l'économie semble être en voie de redressement après les effets de l'épidémie d'Ebola qui a sévi de 2014 à 2016 ; sur une période de trois ans (2016 à 2019), le taux de croissance annuel composé du PIB par habitant a augmenté de 1 %.

Gouvernance et capacités institutionnelles

Pour donner une image globale des performances de la Guinée en matière de gouvernance, l'indice mondial de gouvernance de la Banque mondiale est analysé et comparé à la moyenne de la CEDEAO en 2019. Cet indice utilise une série de sources d'informations nationales et internationales telles que des organisations multilatérales, des groupes de réflexion, des enquêtes auprès des entreprises, ainsi que des ONG. Il est important de comprendre que ces indicateurs sont basés sur la perception et doivent donc être interprétés avec prudence. Avec une échelle de notation allant de -2,5 (faible) à 2,5 (forte), l'analyse est divisée en trois sujets, comprenant chacun deux indicateurs. La note pour chaque sujet est la note moyenne des deux indicateurs.

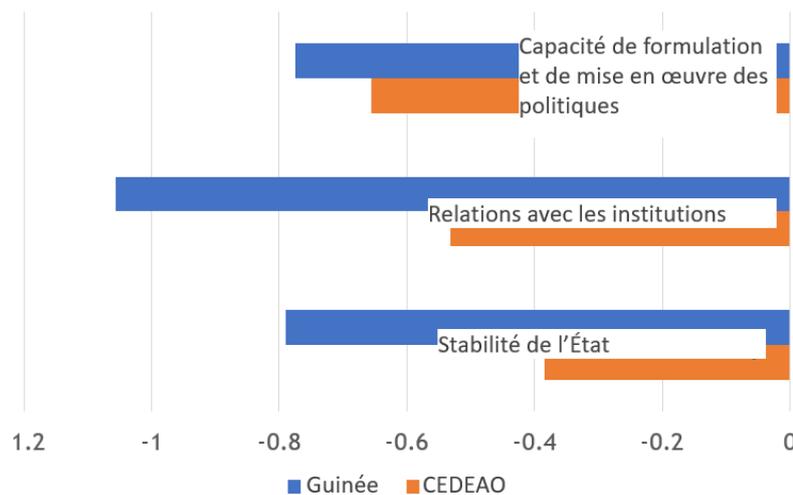


Figure 15 : Indicateurs de gouvernance de la Guinée par rapport à la CEDEAO, 2019 (Source : Indice mondial de gouvernance, Banque mondiale)

La Figure15 montre que la CEDEAO et la Guinée affichent des notes inférieures à zéro pour tous les indicateurs. Pour l'indicateur « Capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques », la Guinée a obtenu des résultats proches de la moyenne de la CEDEAO, avec une note de -0,7 et -0,6 respectivement. En ce qui concerne les relations avec les institutions, qui comprennent l'État de droit et le contrôle de la corruption, les résultats de la Guinée sont nettement inférieurs à la moyenne de la CEDEAO, avec une valeur de -1. Il s'agit de l'indicateur le plus faible de la Guinée sur la base de cet indice et il correspond aux principaux obstacles auxquels les entreprises sont confrontées. Enfin, la stabilité de l'État, qui mesure l'efficacité des pouvoirs publics et la qualité de la



réglementation, montre que, d'après la perception de la population, les performances de l'État dans ces domaines sont encore fragiles et nettement inférieures à la moyenne de la CEDEAO.

La Figure 16 montre la tendance historique de certains des indicateurs de gouvernance les plus intéressants pour la Guinée. L'indicateur de stabilité politique et de l'absence de violence s'est considérablement amélioré au cours de la dernière décennie, et il a atteint un niveau presque nul entre 2015 et 2016. Le contrôle de la corruption est également un sujet de préoccupation pour la population et les efforts de l'État semblent avoir quelque peu amélioré la perception du public, notamment grâce à l'implication de la population, en améliorant le contrôle citoyen de l'action publique et en renforçant les capacités des acteurs locaux. À cet égard, la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LPNDDL) vise à accroître le rôle de la gouvernance locale dans les processus de prise de décisions en renforçant le processus de décentralisation.

La mise en œuvre du PNDES 2016-2020 à travers le Pilier 1 a peut-être réalisé beaucoup de progrès à cet égard. Les principaux axes d'actions ont été le renforcement de l'Etat de droit et l'accès à la justice, la promotion de la participation de la population à la gouvernance, le renforcement de la sécurité et de la protection civile et l'investissement dans la cohésion sociale à travers divers programmes. Dans l'ensemble, même si tous les indicateurs utilisés par cet indice semblent s'améliorer au fil du temps, la transparence et la responsabilité restent essentielles pour continuer à améliorer l'environnement des affaires dans le pays.

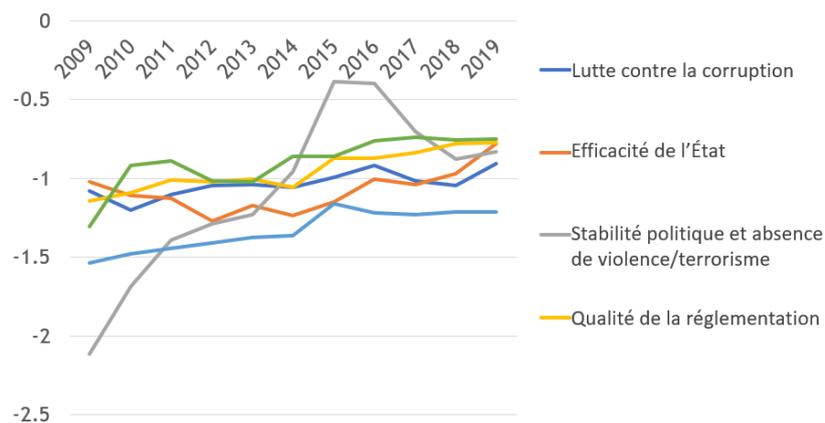


Figure 16 : Indicateurs de gouvernance de la Guinée 2009 – 2019 (Source : Indice mondial de gouvernance, Banque mondiale)

Sur la base du Diagnostic systématique pays de la Banque mondiale établi en 2018, **la Guinée reste confrontée à des défis de gouvernance**. Ces défis sont intersectoriels par nature. Les performances du secteur public sont le moteur du développement économique. Le renforcement des capacités de l'État en matière de prise de décision réduira, par conséquent, bon nombre des obstacles à la réalisation des objectifs de développement du pays. Les pratiques de mauvaise gouvernance ont des répercussions sur l'économie et dans tous les secteurs. Ce point est particulièrement important pour la Guinée, où les



faiblesses institutionnelles peuvent provoquer une fragilité sociale et conduire à une mauvaise gestion des ressources naturelles.

L'Etat guinéen, dans la poursuite de ses efforts, a réhabilité, équipé et mis en place un programme continu de renforcement de capacités des cadres du Centre Pilote de Technologies Industrielles (CPTI) qui a pour mission principale de participer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transfert de technologies appropriées. A ce titre il est particulièrement chargé de :

- Concevoir, fabriquer, vulgariser les technologies appropriées par l'adaptation d'équipements importés ;
- Promouvoir les technologies et les méthodes d'entretiens et de réparations sur place des équipements des unités industrielles et des PME ;
- Promouvoir la formation des ingénieurs aux techniques industrielles.

Environnement des affaires et sécurité juridique

Malgré l'histoire politique et la fragilité de la Guinée, le pays a connu une amélioration significative après la transition démocratique de 2010. On peut le comprendre en analysant l'évolution des scores de la facilité de faire des affaires, établis par la Banque mondiale en tant que variable de remplacement pour mesurer l'impact des réglementations sur les entreprises. La Figure 17 montre les scores par pays en 2015 et 2019. La Guinée a amélioré son score de 5,09 points, par rapport à 2019, où il était de 49 sur 100, ce qui reste toutefois inférieur à la plupart des pays de référence et à peine supérieur à l'Éthiopie. L'État a entrepris une série de réformes pour améliorer la réputation du pays et attirer l'IDE. Par exemple, en 2011, le Code minier a éclairci les procédures juridiques liées au secteur extractif. Des programmes de réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et l'investissement, tels que la création de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), la rédaction de la Lettre de Politique Nationale des PME, la mise en place d'un Secrétariat du dialogue permanent public-privé et de la Plateforme de concertation du secteur privé guinéen ont aidé le pays à regagner la confiance extérieure.



TABLE O.1 Ease of doing business ranking

Rank	Economy	DB score	Rank	Economy	DB score	Rank	Economy	DB score
1	New Zealand	86.8	65	Puerto Rico (U.S.)	70.1	128	Barbados	57.9
2	Singapore	86.7	66	Brunei Darussalam	70.1	129	Ecuador	57.7
3	Hong Kong SAR, China	85.3	67	Colombia	70.1	130	St. Vincent and the Grenadines	57.1
4	Denmark	85.3	68	Oman	70.0	131	Nigeria	56.9
5	Korea, Rep.	84.0	69	Uzbekistan	69.9	132	Niger	56.8
6	United States	84.0	70	Vietnam	69.8	133	Honduras	56.3
7	Georgia	83.7	71	Jamaica	69.7	134	Guyana	55.5
8	United Kingdom	83.5	72	Luxembourg	69.6	135	Belize	55.5
9	Norway	82.6	73	Indonesia	69.6	136	Solomon Islands	55.3
10	Sweden	82.0	74	Costa Rica	69.2	137	Cabo Verde	55.0
11	Lithuania	81.6	75	Jordan	69.0	138	Mozambique	55.0
12	Malaysia	81.5	76	Peru	68.7	139	St. Kitts and Nevis	54.6
13	Mauritius	81.5	77	Qatar	68.7	140	Zimbabwe	54.5
14	Australia	81.2	78	Tonza	68.7	141	Tanzania	54.5
15	Taiwan, China	80.9	79	Greece	68.4	142	Nicaragua	54.4
16	United Arab Emirates	80.9	80	Kyrgyz Republic	67.8	143	Lebanon	54.3
17	North Macedonia	80.7	81	Mongolia	67.8	144	Cambodia	53.8
18	Estonia	80.6	82	Albania	67.7	145	Palau	53.7
19	Latvia	80.3	83	Kuwait	67.4	146	Grenada	53.4
20	Finland	80.2	84	South Africa	67.0	147	Maldives	53.3
21	Thailand	80.1	85	Zambia	66.9	148	Mali	52.9
22	Germany	79.7	86	Panama	66.6	149	Benin	52.4
23	Canada	79.6	87	Botswana	66.2	150	Bolivia	51.7
24	Ireland	79.6	88	Malta	66.1	151	Burkina Faso	51.4
25	Kazakhstan	79.6	89	Bhutan	66.0	152	Mauritania	51.1
26	Iceland	79.0	90	Bosnia and Herzegovina	65.4	153	Marshall Islands	50.9
27	Austria	78.7	91	El Salvador	65.3	154	Lao PDR	50.8
28	Russian Federation	78.2	92	San Marino	64.2	155	Gambia, The	50.3
29	Japan	78.0	93	St. Lucia	63.7	156	Guinea	49.4
30	Spain	77.9	94	Nepal	63.2	157	Algeria	48.6
31	China	77.9	95	Philippines	62.8	158	Micronesia, Fed. Sts.	48.1
32	France	76.8	96	Guatemala	62.6	159	Ethiopia	48.0
33	Turkey	76.8	97	Togo	62.3	160	Comoros	47.9
34	Azerbaijan	76.7	98	Samoa	62.1	161	Madagascar	47.7
35	Israel	76.7	99	Sri Lanka	61.8	162	Suriname	47.5
36	Switzerland	76.6	100	Seychelles	61.7	163	Sierra Leone	47.5
37	Slovenia	76.5	101	Uruguay	61.5	164	Kiribati	46.9
38	Rwanda	76.5	102	Fiji	61.5	165	Myanmar	46.8
39	Portugal	76.5	103	Tonga	61.4	166	Burundi	46.8
40	Poland	76.4	104	Namibia	61.4	167	Cameroon	46.1
41	Czech Republic	76.3	105	Tinidad and Tobago	61.3	168	Bangladesh	45.0
42	Netherlands	76.1	106	Tajikistan	61.3	169	Gabon	45.0
43	Bahrain	76.0	107	Vanuatu	61.1	170	São Tomé and Príncipe	45.0
44	Serbia	75.7	108	Pakistan	61.0	171	Sudan	44.8
45	Slovak Republic	75.6	109	Malawi	60.9	172	Iraq	44.7
46	Belgium	75.0	110	Côte d'Ivoire	60.7	173	Afghanistan	44.1
47	Armenia	74.5	111	Dominica	60.5	174	Guinea-Bissau	43.2
48	Moldova	74.4	112	Djibouti	60.5	175	Liberia	43.2
49	Belarus	74.3	113	Antigua and Barbuda	60.3	176	Syrian Arab Republic	42.0
50	Montenegro	73.8	114	Egypt, Arab Rep.	60.1	177	Angola	41.3
51	Croatia	73.6	115	Dominican Republic	60.0	178	Equatorial Guinea	41.1
52	Hungary	73.4	116	Uganda	60.0	179	Haiti	40.7
53	Morocco	73.4	117	West Bank and Gaza	60.0	180	Congo, Rep.	39.5
54	Cyprus	73.4	118	Ghana	60.0	181	Timor-Leste	39.4
55	Romania	73.3	119	Bahamas, The	59.9	182	Chad	36.9
56	Kenya	73.2	120	Papua New Guinea	59.8	183	Congo, Dem. Rep.	36.2
57	Kosovo	73.2	121	Lesotho	59.5	184	Central African Republic	35.6
58	Italy	72.9	122	Lesotho	59.4	185	South Sudan	34.6
59	Chile	72.6	123	Senegal	59.3	186	Libya	32.7
60	Mexico	72.4	124	Brazil	59.1	187	Yemen, Rep.	31.8
61	Bulgaria	72.0	125	Paraguay	59.1	188	Venezuela, Rep.	29.2
62	Saudi Arabia	71.6	126	Argentina	59.0	189	Eritrea	21.6
63	India	71.0	127	Iran, Islamic Rep.	58.5	190	Somalia	20.0
64	Ukraine	70.2						

Source: Doing Business database.
 Note: The rankings are benchmarked to May 1, 2019, and based on the average of each economy's ease of doing business scores for the 10 topics included in the aggregate ranking. For the economies for which the data cover two cities, scores are a population-weighted average for the two cities. Rankings are calculated on the basis of the unrounded scores, while scores with only one digit are displayed in the table.

Figure 17 : Classement Doing Business 2020 (190 = meilleures performances)

En ce qui concerne le classement de Doing Business établi par la Banque mondiale en 2018 et relatif à la facilité de faire des affaires, la Guinée a réussi à améliorer sa position après avoir passé de nombreuses années dans le bas du classement. En 2019, elle se trouvait au 156^e rang sur 190 économies, un progrès en matière d'amélioration de l'environnement des affaires, même s'il est peu satisfaisant, par rapport au 169^e rang de la Guinée en 2015. L'objectif du PNDES 2016-2020 était d'atteindre le 150^e rang en 2020, ce qui n'a pas encore été pleinement réalisé. La Figure 18 montre les 10 principaux indicateurs de la Guinée et son classement sur 190 économies. Le paiement des taxes et impôts (183), le commerce transfrontalier (167) et la protection des investisseurs minoritaires (162) sont les points les plus difficiles pour les entreprises dans le pays. Les principales contraintes liées au paiement des taxes et impôts sont les taux élevés et le manque de transparence des systèmes de paiement des impôts. L'obtention d'un prêt (152), l'accès à l'électricité (150), la création d'une entreprise (122) et l'enregistrement de biens (122) sont également des sujets de préoccupation pour le développement du secteur privé. D'autres points requièrent toujours l'attention des pouvoirs publics, mais comparativement les moins problématiques sont l'exécution des contrats (118), le règlement de l'insolvabilité (118) et l'obtention de permis de construire (116). Pour s'attaquer à ces problèmes, l'État a, entre autres mesures, réduit les frais de création d'une entreprise, amélioré le système administratif d'accès aux permis et réduit les frais de transfert de propriété.

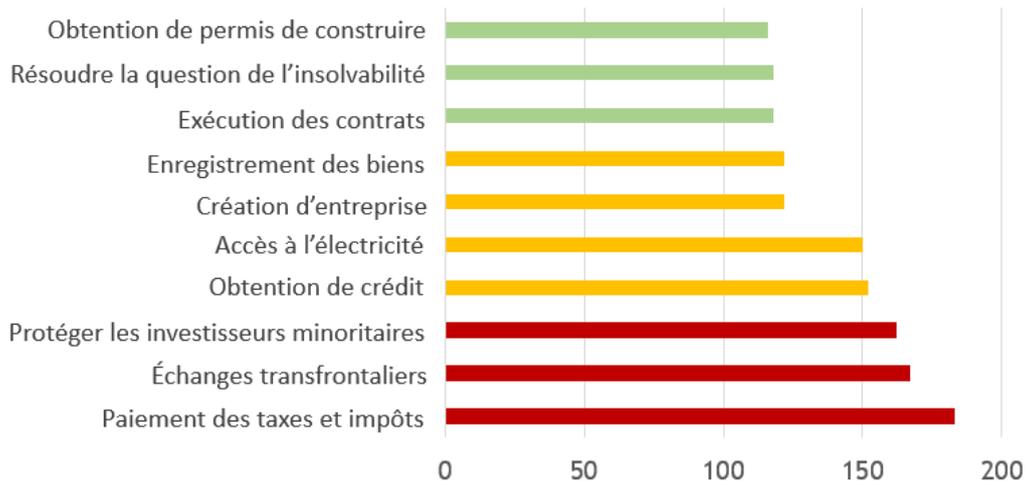


Figure 18 : Classement de la Guinée suivant les 10 indicateurs à la facilité des affaires (Source : Doing Business, Banque mondiale)

Pour renforcer l'efficacité et la sécurité juridique, et améliorer ainsi l'environnement des affaires en Guinée, plusieurs champs d'intervention doivent être étudiés conjointement.

Tout d'abord, le renforcement de la formation des magistrats et l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations doivent constituer une priorité. Au-delà de l'aspect matériel, ce levier doit inclure la mise en place des conditions nécessaires pour garantir leur indépendance totale, notamment face aux pressions politiques et aux risques de corruption.

De plus, les lois doivent être adaptées pour soutenir l'investissement privé, notamment en améliorant la protection des investisseurs et en favorisant l'exécution rapide des décisions de justice. A cet effet, notons que l'Etat guinéen a fourni des efforts remarquables dans le cadre de l'élaboration de textes législatifs et réglementaires régissant l'activité économique¹⁸.

Dans le cadre de la délivrance des documents administratifs (autorisation d'implantation, d'exploitation, affectation des terrains à usage industriel, etc...) aux promoteurs industriels par le Ministère en charge de l'Industrie, l'Etat guinéen doit élaborer une loi claire et précise qui définit les frais que chaque promoteur devrait payer sur un compte bancaire créé à cet effet dans les livres du Trésor public. Ainsi, une clé de répartition de ces frais doit être précisée dans cette loi afin de connaître la part qui revient à la Direction Nationale de l'Industrie et du Trésor.

¹⁸ On peut notamment citer : le code des investissements ; le code des activités économiques ; la loi bancaire ; le code de travail ; le code des douanes ; le code des impôts directs ; le code des marchés publics ; le code de sécurité sociale ; le code foncier et domanial ; le code de l'environnement ; le code forestier ; le code minier ; le code de la pêche ; le code de la marine marchande ; le code de l'aviation civile ; le code de l'eau ; le code des assurances ; le code foncier et domanial ; et le code de procédure civil.



Enfin, la création d'une juridiction spécialisée sur les questions économiques permettrait également de rassurer les investisseurs.

Ouverture extérieure (accords commerciaux)

Le solde courant a légèrement décliné d'un déficit de 32,4 % du PIB en 2016 à celui de 33,8 % du PIB en 2017. Les autorités poursuivront les efforts de rapatriement des recettes d'exportation en vue d'augmenter les réserves de change. Membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Guinée a commencé à appliquer en janvier 2017, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, adopté en 2013. L'application du TEC de la CEDEAO sur les importations a entraîné la création d'une cinquième bande du taux des droits à l'importation (35 %). Au premier semestre 2017, les produits dont le taux des droits à l'importation était passé de 20 à 35 % ont généré des recettes fiscales de 149,2 milliards de GNF contre 143,7 milliards en 2016. Au même semestre, les exportations du pays ont essentiellement reposé sur les produits miniers (99,6 %), avec pour principale destination, les pays asiatiques (84,3 % contre 88,8 % au premier semestre 2016). Les exportations vers la CEDEAO n'ont représenté que 0,5 % du total, contre 2,1 % au premier semestre 2016.

Les importations de la Guinée proviennent principalement de l'Union européenne (50,7 %) et de pays asiatiques (27,1 %). Les importations en provenance de la CEDEAO ont progressé de 20,8 % au premier semestre 2017 et représentent 4,3 % du total contre 3,3 % au premier semestre 2016. Ces importations restent dominées par les produits de la construction automobile (46,5 %), suivis par ceux de l'industrie pétrolière (13,2 %), des industries alimentaires et des boissons (11,1 %), par les machines et équipements (8,5 %). En outre, la présence de la Guinée dans les organisations sous régionales (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, Union du fleuve Mano et Bassin du fleuve Niger) a été renforcée dans les domaines de la production d'énergie et de l'interconnexion des réseaux routiers.

Un point de départ pour surmonter la forte dépendance envers les exportations basées sur les ressources destinées à la Chine et aux EAU, est l'intégration active de l'industrie guinéenne au sein de la région de la CEDEAO. Les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle important pour les pays qui s'efforcent de se faire une place sur les marchés mondiaux. Généralement, la participation à des initiatives d'intégration aux marchés régionaux apporte certains bénéfices, tels que la baisse des coûts logistiques et le partage des coûts d'infrastructure, des niveaux de compétitivité similaires, de courtes distances et des institutions semblables, etc.

À cet égard, la Politique Industrielle Régionale de la CEDEAO, la PICAQ, cherche à « accroître progressivement les échanges intracommunautaires en Afrique de l'Ouest, de moins de 12 % à 40 % en 2030, avec une part de 50 % de ces échanges portés par les biens manufacturés » (PICAQ, 2010). Les principaux partenaires commerciaux de la Guinée restent néanmoins extérieurs à la région.



La figure 19 montre que les marchés régionaux de la CEDEAO et de l'Afrique subsaharienne sont presque insignifiants pour les exportations guinéennes actuelles. Alors que la CEDEAO représentait environ 4 % des exportations manufacturées de la Guinée en 2016, cette part a désormais chuté à seulement 0,2 %. Les autres régions du continent sont encore moins importantes avec 0,1 % des exportations manufacturées en provenance de Guinée. Le contraste est radical avec d'autres pays membres de la CEDEAO : par exemple, plus de 60 % des exportations de produits manufacturés de la Côte d'Ivoire sont vendus sur le marché de la CEDEAO.

La Guinée est signataire de différents accords commerciaux dans la région, notamment le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (union douanière), l'Accord de Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), et l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Sa position géographique et son potentiel hydrique et énergétique lui offrent de nombreuses possibilités de se faire une position dans ces accords et d'en tirer pleinement les avantages. Le transport et l'état des infrastructures ont été qualifiés de principaux obstacles à la réduction du coût des affaires au sein de la région. L'analyse de la part de marché des produits guinéens sur les marchés régionaux, présentée dans la partie inférieure de la figure 18, souligne toutefois certains obstacles encore plus fondamentaux. Actuellement, les types de produits demandés par les marchés régionaux ne sont absolument pas offerts par les exportateurs guinéens. Par conséquent, la part des produits manufacturés guinéens sur le marché de la CEDEAO ne s'élève qu'à 0,01 % en 2019. Il en va de même pour d'autres régions de l'Afrique subsaharienne.

Cette analyse montre qu'aujourd'hui, les entreprises guinéennes ne sont pas encore en mesure de tirer parti activement de l'intégration régionale. La situation ne peut évoluer que si le pays commence à produire une plus grande variété de biens manufacturés faisant l'objet d'une forte demande sur les marchés régionaux. Du point de vue des politiques, la conclusion est que la libéralisation du commerce et l'intégration régionale ne peuvent pas se substituer à des interventions de politique industrielle active en faveur de la création de capacités productives nationales. Les États membres de la CEDEAO qui libéralisent leur commerce, mais ne développant pas leurs industries nationales deviendront sans le vouloir fortement dépendants des importations, sans pour autant bénéficier des opportunités d'exportation.

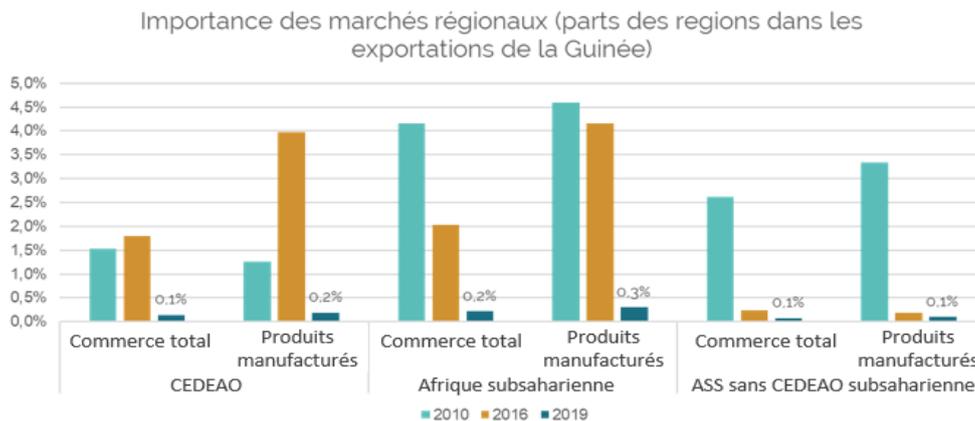


Figure 19 : Intégration de la Guinée dans les marchés régionaux (Source : Base de données COMTRADE des Nations unies, 2020)

Infrastructures et services physiques (télécommunications, électricité, eau potable, égouts, ports, aéroports)

L'un des obstacles majeurs au développement de la Guinée réside dans le déficit en nombre et en qualité des infrastructures, lié au faible niveau d'investissement dans les services d'utilité publique. Entre 1995 et 2016, le taux moyen d'investissement du pays s'est situé à 17 % du PIB. Comparé à celui des pays à revenu intermédiaire (supérieur à 25 %), ce taux d'investissement reste largement en dessous du niveau requis pour valoriser son énorme potentiel et améliorer les conditions d'existence de sa population. Ce taux a fortement baissé à partir de 2005, pour se situer à une moyenne de 13,9 % de 2010 à 2016, contre un taux moyen de 20,9 % en Afrique subsaharienne.

Le paysage de la téléphonie et de l'internet est caractérisé par la présence de 4 opérateurs téléphoniques (Orange, MTN, Cellcom et Interceel qui a déposé son bilan) et de 4 fournisseurs d'accès à internet (ETI, Mouna Group, Skyvision et VDC).

Par ailleurs, grâce aux investissements importants (630 millions USD de 2012 à 2016) réalisés par les opérateurs de téléphonie ainsi qu'aux évolutions technologiques survenues durant les dix dernières années, le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'est amélioré, passant de 49 % en 2012 à 98 % en 2017. Bien que tous les chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture soient couverts, des défis subsistent car, sur un total de 3457 districts et quartiers, 29 % ne sont pas encore couverts.

En matière de connectivité, les efforts réalisés dans la construction de la station d'atterrissage, la mise en service du câble sous-marin et le déploiement de la 3G ont favorisé une nette amélioration de l'accès aux services d'internet, qui a progressé de 15 % en 2012 à 27,1 % en 2017. Le Plan National d'Investissement (2016-2020) évalue le coût des investissements à 171,36 millions USD pour élargir la couverture téléphonique et développer la connectivité et les services numériques sur tout le territoire. Sur ce total, seulement un montant de 45,46 millions de dollars est acquis.



En termes d'infrastructures de transport, le réseau routier guinéen est composé de : (i) 7 637 km de routes nationales, dont 2 346 km revêtues (31 %) ; (ii) 15 878 km de routes préfectorales ; (iii) 19 846 km de routes communautaires ; et (iv) 2 000 km de voiries urbaines. Soit un total d'environ 45 300 km, correspondant à 18,4 km par km² et à 3,8 km pour 1 000 habitants.

Par ailleurs, les routes nationales revêtues supportent environ 80 % du trafic avec une densité de 3,10 km/100 km² et de 0,63 km pour 1 000 habitants, faible par rapport aux 6,2 km/100 km² du Ghana ou aux 5,1 km/100 km² de la Côte d'Ivoire. La faiblesse de l'offre d'infrastructures routières, en termes de densité et de qualité, est à l'origine de nombreuses congestions et de délais relativement longs pour traverser la ville de Conakry comme pour atteindre les diverses régions du pays et les pays limitrophes.

Le réseau ferroviaire de Guinée comprend principalement quatre lignes d'environ 1 047 km de long, dont seulement 241 km (21 %) sont en cours d'exploitation par les sociétés minières. Le transport maritime assure près de 95 % du commerce extérieur du pays à partir des deux principaux ports : Conakry et Kamsar. Avec une capacité de 720 000 conteneurs équivalents vingt pieds (EVP), le port de Conakry a traité 9,2 millions de tonnes de marchandises (import/export) en 2017.

Le PNDES 2016-2020 prévoit de porter : (i) le linéaire de route revêtue, de 2 463 km en 2015 à 3 500 km en 2020 ; (ii) le linéaire de chemin de fer fonctionnel à l'horizon 2020, à au moins 630 km de plus ; (iii) la capacité d'accueil du Port de Conakry à au moins 1 000 000 EVP en 2020. Le coût d'investissement requis pour la réalisation de ces infrastructures est estimé à 19,8 milliards USD dont 1,4 million USD déjà acquis.

La performance du secteur énergétique demeure faible, en dépit des potentialités du pays. La Guinée dispose d'un important potentiel hydroélectrique estimé à 6 000 MW mais valorisé à moins de 3 %. Le taux d'accès à l'énergie électrique est estimé à 29 % en 2015, dont 11 % de connexions clandestines. En 2017, la production totale qui était de 1 752 580 mégawattheures (MWh) provenait à 71,3 % du secteur privé. Avec un total de 227 027 clients enregistrés, l'électricité est vendue à la population au prix maximal de 800 GNF (moins de 0,1 dollar) le kilowattheure (kWh) alors que le coût d'achat s'élève à 2 700 GNF (0,3 dollar). L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat de l'énergie est compensé par les subventions de l'État. Le Gouvernement prévoyait d'accroître le taux d'accès à l'électricité de 24,7 % en 2015 à 35 % en 2020, ainsi que le taux d'accès aux énergies renouvelables de 1 % en 2014 à 10 % en 2020. Le coût d'investissement (2016-2020) était estimé à 10,5 milliards USD dont 2,25 millions déjà acquis.

En matière d'accès à l'eau, le potentiel naturel est énorme avec un total de 1165 cours d'eau codifiés formant 9 bassins nationaux et 14 bassins internationaux. Selon l'enquête MICS 2016, 82 % des ménages accèdent à l'eau potable. En matière d'assainissement, le PNDES évalue l'accès au mode approprié d'évacuation des excréta à 21 %, une proportion de 13 % de la population déféquant à l'air libre. L'absence de traitement des déchets urbains constitue un véritable problème, surtout à Conakry.



La production moyenne de déchets en milieu urbain atteint 0,606 kg/jour/habitant. Le taux de collecte, qui était estimé à 80 % dans la période 1993-1995, ne cesse de baisser depuis lors et s'est fortement dégradé ces dernières années. De nombreux dépôts anarchiques se font au sein des quartiers, les déchets sont déversés dans les caniveaux, dans les rivières et en bordure de mer.

Pour atteindre les cibles fixées pour la période 2016-2020 en matière d'infrastructures, le coût d'investissement prévu par le Plan National d'Investissement est estimé à 32,1 milliards USD dont seulement 5,24 milliards acquis. La Guinée est aussi confrontée à des difficultés en matière de ressources initiales pour la réalisation des études de faisabilité de ses projets d'infrastructures. En outre, il faut souligner que le taux d'exécution de l'investissement public demeure relativement faible.

Au cours de la période 2010-2014, les taux d'exécution des budgets d'investissement ont été en moyenne de 51,3 % pour les investissements financés par le Budget National de Développement (BND) et de 39 % pour les financements extérieurs. Ce faible niveau de décaissement découle de plusieurs faiblesses d'ordre structurel dont les longs délais affectant la passation des marchés et la faible maîtrise des procédures des partenaires par les acteurs nationaux. Pour pallier une partie de ces contraintes, la loi sur les Partenariats Public-Privé a été promulguée en 2017. En outre, une cellule PPP-Energie a été créée en 2017 et est opérationnelle.

Capacité d'analyser et d'implémenter la politique industrielle

Pour évaluer les capacités d'élaboration des politiques de la Guinée, le diagnostic pays de la Guinée (GPI, 2022) s'appuie sur l'Indice de Transformation de Bertelsmann (BTI – Bertelsmann Transformation Index). Le BTI est établi sur la base de l'expertise de professionnels nationaux qui, à travers un processus systématique et standardisé, évaluent 17 critères dans le pays. Ces critères visent à comprendre si le pays évolue ou non vers la démocratie et l'amélioration du marché. La figure 20 montre une sélection des cinq indicateurs les plus pertinents pour évaluer, en 2010 et 2020, les capacités d'élaboration des politiques pour la Guinée et la moyenne de la CEDEAO.

Dans l'ensemble, la Guinée a non seulement significativement amélioré les notes de tous les indicateurs au cours de la période analysée, mais ses performances sont supérieures à la moyenne de la CEDEAO dans tous les domaines. Alors que la moyenne de la CEDEAO en matière de détermination des priorités des politiques était de 5 en 2020, la Guinée a réussi à passer de 2 points en 2010 à 7 points en 2020. La coordination des politiques affiche de loin le meilleur résultat, puisque le pays est passé de 1 à 7 points en une décennie. La participation de la société civile, la mise en œuvre des politiques et l'apprentissage des politiques se sont également améliorées de manière significative pour atteindre 6 points en 2020.

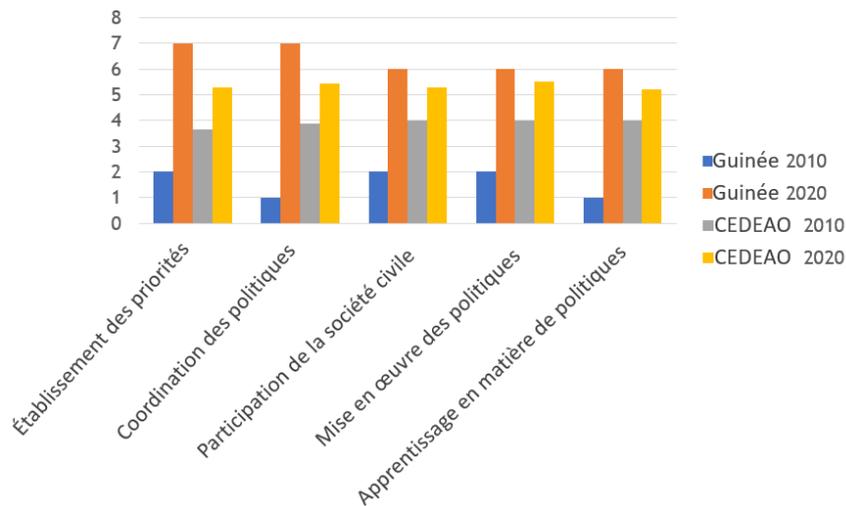


Figure 20 : Capacités d'élaboration des politiques de la Guinée – note de 1 à 10 (Source : Indice de transformation de Bertelsmann Stiftung)

Dans l'ensemble, ces constatations indiquent une nette amélioration des capacités de la Guinée en matière d'élaboration des politiques. Elle offre la possibilité de mettre en œuvre une politique industrielle efficace, capable de conduire le processus de transformation structurelle dans le futur. Une approche participative axée sur les objectifs de la conception et la mise en œuvre des politiques, assurera que les décisions, les priorités et les actions élaborées par l'État seront partagées par la population.

Les consultations publiques avec les principales parties prenantes et la société civile sont essentielles pour un processus transparent. Au sein de ce processus, la coordination avec les ministères concernés déterminera le succès de toute politique et améliorera l'harmonisation de l'ensemble des politiques en vue de la réalisation des objectifs de développement nationaux. Enfin, un solide système de suivi et d'évaluation améliorera les capacités globales d'élaboration des politiques. L'expérimentation, l'apprentissage et l'adaptation sont essentiels pour un processus politique durable.

1.4.3 Politique et priorités existantes

Depuis le 05 septembre 2021, la Guinée dispose d'un gouvernement de transition. Le gouvernement prône, entre autres, la reconstruction ou la refondation de l'État.

Pour cela, il a présenté le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) qui vise à refonder l'État en : i) tournant la page de l'autocratie qui mettait en péril la stabilité des institutions nationales ; ii) soulageant les souffrances des populations ; et iii) rattrapant les retards injustifiés de la Guinée en matière de développement socio-économique.

Cette refondation nécessite une transformation profonde de l'État, tant dans son fonctionnement que dans sa relation avec les citoyens. En outre, le PRI devra servir de tremplin pour maintenir le pays sur la trajectoire définie par la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère et par les agendas internationaux de développement, à savoir les



Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030, la Vision 2050 de la CEDEAO et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).

Pendant ce temps, de nombreuses institutions, politiques et priorités de l'État restent en place, tandis que certaines d'entre elles sont progressivement adaptées au nouveau cadre gouvernemental. Les politiques et priorités existantes importantes qui se rapportent au programme de développement industriel de la Guinée sont présentées dans les sous-sections suivantes.

En particulier, la Vision Guinée 2040 vise à atteindre « une économie diversifiée, compétitive... ». L'État reconnaît l'existence d'une relation positive entre la diversification et les niveaux de revenu, et donc que la Guinée doit renforcer ses capacités productives et s'impliquer dans de nouveaux domaines pour réduire sa dépendance vis-à-vis d'un nombre limité d'activités et de quelques matières premières.

Développement industriel

Au cours des dernières décennies, la Guinée n'a pas eu de Politique Nationale de Développement Industriel qui aborde de manière stratégique et programmée les différents défis du développement industriel tout en tirant parti des capacités existantes et de la dotation en ressources. Toutefois, des orientations en matière de développement industriel ont été fournies par le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020 - actuellement suspendu - qui a souligné la nécessité de politiques plus fortes au niveau sectoriel, notamment pour les activités à forte valeur ajoutée et les chaînes de valeur basées sur l'agriculture. Indirectement, le PNDES souligne aussi le rôle que pourrait jouer le secteur manufacturier dans les activités d'exportation, la diversification industrielle et la modernisation technologique.

Le développement industriel est à la charge du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, ayant pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et d'en assurer le suivi.

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière de développement industriel sont menées par la Direction Nationale de l'Industrie. Un établissement public à caractère administratif récemment créé dans le ministère, le Fonds de Développement Industriel et des PME (FODIP). Le FODIP vise à mobiliser et à utiliser les ressources publiques et privées, nationales et internationales, pour promouvoir le développement de l'industrie et des PME en Guinée.

La coordination des stratégies, des projets et programmes relatifs au développement industriel du ministère, est assurée par le Bureau de Stratégies et du Développement (BSD), qui constitue la cheville ouvrière du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de la Coopération et du Plan auprès des sectoriels.

Il comprend les unités d'études et de stratégies, de suivi et d'évaluation, ainsi que de statistiques et de bases de données. Le ministère a également publié, en collaboration



avec l'Institut National des Statistiques, un annuaire statistique de l'industrie et des PME. La dernière version de cet annuaire a été publiée en 2018.

Petites et Moyennes Entreprises (PME) et secteur privé

L'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) est assuré par la Direction Nationale des PME et du Contenu Local conformément à la Lettre de la Politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (LPN/PME) adoptée en 2017 qui donne une vision et des stratégies pour la promotion des PME qui sont considérées comme les premières sources de création de richesse dans le pays.

La politique des PME/PMI a mis en évidence, entre autres des contraintes à la compétitivité des PME guinéennes, le manque de mise à niveau des PME, la faible prise en compte de la dimension " qualité " par les PME, le faible accès aux financements et aux marchés, l'isolement ou la faible capacité d'exportation des produits. Son objectif est de disposer d'une masse critique de PME compétitives capables de répondre à la demande nationale, sous régionale et internationale pour faire de la Guinée un pays émergent.

En outre, la Charte Nationale des PME a été créée en tant que cadre juridique et institutionnel qui définit les micros, petites et moyennes entreprises, ainsi que les mesures de soutien à leur apporter, les avantages à leur accorder, mais aussi les engagements qu'elles devront prendre et respecter dans le cadre de leur reconnaissance.

L'appui au secteur privé est effectué par la Direction Nationale de la Promotion du Secteur Privé conformément à la Lettre de Politique de Promotion du Secteur Privé adoptée en 2017, qui a pour objectif principal de définir une vision stratégique permettant le développement du secteur afin qu'il contribue mieux à la croissance de l'économie et à la réduction de la pauvreté. Cette politique vise à : (i) améliorer l'environnement de l'investissement privé ; (ii) renforcer les institutions d'appui au secteur privé et les capacités des entreprises (notamment les PME) ; (iii) renforcer le rôle du secteur privé (dialogue public-privé sur les questions de compétitivité) ; (iv) promouvoir un cadre approprié de partenariat entre les universités et les entreprises permettant à ces dernières de contribuer au financement de la recherche universitaire, dont les résultats pourraient à terme être utilisés pour accroître la productivité des entreprises.

Les efforts déployés par la Guinée pour améliorer l'environnement des affaires et la facilité de faire des affaires sont également liés au développement des entreprises. Des progrès ont été réalisés notamment dans la simplification des enregistrements pour la création d'entreprises, la facilitation des transferts de propriété en réduisant les taxes sur les transferts de propriété et les frais de notaire associés, la réduction des procédures administratives pour le logement et la construction, y compris une réduction drastique du temps nécessaire pour traiter les demandes de permis de construire et le renforcement de la protection des investisseurs (entre autres par la législation OHADA, l'adoption de la loi régissant les partenariats public-privé et la loi contre la corruption).



Développement du secteur de l'agro-industrie

Depuis 2007, l'approche de développement de l'agriculture est définie par la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) qui vise à faire de la Guinée une puissance agricole émergente en 2025.

L'objectif général étant d'accroître la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, la nutrition et la réduction de la pauvreté par l'autonomisation des femmes, des jeunes en milieu rural et périurbain, la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie, entre autres. Le paradigme sous-jacent de la PNDA est que les initiatives d'exploitation agricole ont besoin de s'intégrer dans les chaînes de valeurs agro-industrielles et agro-commerciales. La PNDA est adaptée aux spécificités régionales et aux modèles agricoles en développement. Il est inclusif et s'appuie, pour l'essentiel, sur l'évolution des exploitations familiales.

La mise en œuvre de la PNDA sera faite à travers son cadre de planification stratégique sur la période (2018-2025), à savoir le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement agricole. Le PNIASAN 2018-2025 prend en compte les besoins du secteur, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur de l'Agriculture durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sur une période de huit (8) ans. Il fédère l'ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privé). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.

En outre, la PNDA fournit des conseils pour réduire la dépendance du pays aux aliments importés et suggère la création progressive de centres agro-industriels dans toutes les régions du pays en mettant l'accent sur l'ajout et la capture de valeur. La PNDA souligne également la création d'un environnement commercial plus favorable et attractif au développement des sous-secteurs de l'agro-industrie.

En ce qui concerne le développement agricole, la PNDA stipule les actions prioritaires suivantes : i) l'adoption d'une approche intégrant la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux stratégies sectorielles agricoles ; ii) la promotion d'un juste équilibre entre les investissements publics catalyseurs et ceux privés centrés sur la production et les différents segments des chaînes de valeurs ; iii) la mise en œuvre de réformes dans la gouvernance impliquant une bonne planification et un système approprié de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, avec une coordination soutenue des différentes interventions impliquant la participation de tous les groupes d'acteurs concernées ; iv) l'importance d'adresser la question du statut du producteur, notamment celui de l'exploitant familial afin de le sortir du confinement dans ce qui est dit informel pour le projeter définitivement dans une reconnaissance socioéconomique avérée et irréversible tel que prévu par la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ; v) le recentrage des interventions



autour de programmes cohérents pour réduire la dispersion occasionnée par la mise en œuvre de projets satellites, avec une couverture insignifiante, des résultats limités, des systèmes administratifs inadéquats et coûteux, des chevauchements et une coordination insuffisante ; vi) l'érection du secteur agricole au rang de priorité des dépenses nationales, assortie d'une allocation de ressources conséquentes dans une logique d'intégration avec les autres secteurs de développement ; vii) un portage politique fort ; et ix) une progressivité des phases dans la construction et le déploiement des politiques.

Promotion des investissements

La Guinée continue de mettre en place des réformes par le renforcement d'un dispositif crédible, efficace et transversal pour faciliter l'investissement, une politique d'attraction des investissements, un climat politique et judiciaire rassurant et un dialogue public-privé afin d'instaurer un cadre d'échanges entre les deux secteurs pour trouver des solutions satisfaisantes.

La promotion des investissements privés relève des prérogatives de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée) créé en 2014. L'Agence suit le Code des Investissements en République de Guinée (établi par la Loi L/2015/N°008/ du 25 mai 2015) et une mission de mise en œuvre d'une promotion des investissements privés et d'assistance, de fourniture de services aux investisseurs et surtout de facilitation de l'accomplissement des formalités administratives. L'Agence collabore aussi avec le Conseil Présidentiel des Investissements et des Partenariats Publics Privés (PPP).

Entre autres, l'APIP promeut la transparence dans le sens de l'accessibilité aux informations nécessaires pour réaliser des investissements en République de Guinée. Par exemple, le site web (apip.gov.gn) bien entretenu de l'agence donne accès à des données sur les ressources du pays ainsi qu'aux principaux instruments juridiques régissant le régime d'investissement. L'agence offre également divers services aux investisseurs pour les aider à se conformer à la réglementation et aux formalités de création de sociétés (guichet unique pour les investisseurs) et à accéder aux avantages prévus par le Code des investissements et à différents types d'informations basées sur des études sectorielles et d'investissement. L'agence, à travers ses bureaux régionaux, fournit également une assistance technique, des conseils et des formations aux investisseurs dans les différentes régions du pays.

Récemment, des critiques ont été émises quant à l'efficacité avec laquelle l'agence atteint les objectifs assignés et les résultats qu'elle a obtenu jusqu'à présent. L'une des principales limites auxquelles l'agence est confrontée est l'environnement commercial compliqué en Guinée, qui rend les investissements souvent moins attrayants.

Système national d'appui au respect de la qualité

Les efforts visant à garantir et à améliorer la qualité et le respect des normes dans les entreprises industrielles (et au-delà) sont régis par le projet de la Politique Nationale Qualité qui doit être créé dans le souci de mettre en place une infrastructure nationale qualité efficace et efficiente permettant d'assurer la compétitivité de l'économie nationale,



la protection des consommateurs et de l'environnement. L'objectif général de la Politique est d'établir un cadre de développement et de fonctionnement d'une infrastructure nationale qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration de la Guinée dans le commerce régional et international en fournissant des biens et des services conformes aux exigences desdits marchés, d'une part, et de protéger le consommateur et l'environnement, d'autre part. En outre, la Guinée a aussi adopté la Politique Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL) et son cadre de mise en œuvre.

L'infrastructure Nationale Qualité (INQ) se compose d'un ensemble de cadres institutionnels (public et privé) requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et légale), l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et étalonnage, la certification des produits et des systèmes) nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, par les autorités réglementaires (règlement technique) ou par le marché (de manière contractuelle ou tacite).

L'ONCQ est l'institution chargée d'assurer le contrôle qualité des produits alimentaires et non alimentaires aux stades de la commercialisation, de l'importation et de l'exportation.

Il existe aussi l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) qui a pour mission l'évaluation de la qualité de l'éducation et de la recherche offertes par les Institutions d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation, de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle ainsi que l'accréditation des institutions et des programmes.

Zones industrielles, Parcs Industriels, Zones Economiques Spéciales (ZES) et Agropoles

Les zones industrielles sont identifiées, délimitées et sécurisées par la Direction Nationale de l'Industrie, elles sont l'expression de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Industriel approuvée par le gouvernement.

Sous l'égide du MCIPME, l'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels (AGESPI) est chargée d'aménager, de viabiliser et de gérer les parcs industriels ainsi obtenus.

Dans le cadre de son Plan National de Développement Economique et Social PNDES 2016-2020, la République de Guinée s'est engagée dans une politique d'aménagement du territoire et de création de pôles de développement pour booster son industrialisation et sa compétitivité par la valorisation de ses potentialités régionales (capital humain et matières premières) à travers la création de zones économiques en interaction avec les zones de production agricole et minière: Zones Économiques Spéciales (ZES) intégrant des Zones de Transformation Agricole (ZTA).

Les défis de l'industrialisation de la Guinée trouvent leur source dans les limites d'un système économique basé sur l'exportation de matières premières et l'importation de



produits finis (économie coloniale), l'insuffisance des facteurs de production, le manque de compétitivité, un environnement des affaires peu attractif pour les IDE et une faible contribution du secteur manufacturier au PIB.

La nouvelle vision des autorités du pays est de :

- Saisir les opportunités ouvertes par sa diplomatie économique en œuvre depuis 2010 pour attirer des entreprises de transformation de ses matières premières minières et agricoles abondantes en des produits à plus forte valeur ajoutée, destinés principalement à l'exportation vers les pays riches comme les EU et l'UE, les émergents comme les BRICS, et les pays africains, avec lesquels ils intensifient les accords commerciaux et participent à des marchés communs comme la CEDEAO ;
- Profiter de la connectivité directe de ses 3 grands ports commerciaux et miniers à potentiel multi-usages (le port de Conakry connecté aux grandes routes maritimes, le port de Kamsar reliant l'Amérique du Nord et le nouveau port de Dapilon reliant la Chine) avec les marchés de grande consommation, et de l'accroissement du trafic de navires, compte tenu des nombreux projets miniers en cours de développement dans le pays. La Guinée compte créer des zones de production industrielle et technologique, et des hubs commerciaux ouverts aux entreprises américaines, européennes et asiatiques en Afrique de l'Ouest ;
- Créer un cadre de référence pour les réformes, politiques, programmes et projets de développement durables, attractif pour les entreprises génératrices de forte valeur ajoutée et intensives en emplois.

La volonté politique de l'État a été confirmée par la création d'une Autorité de Développement et d'Administration des Zones Économiques Spéciales et des Zones Industrielles (ADAZZ) le 10 Septembre 2018.

L'ADAZZ est un établissement public administratif autonome, placé sous la tutelle du Président de la République. C'est l'instrument de l'État en matière de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion et de Développement des Zones Économiques Spéciales. Elle a pour mission d'assurer la planification, la promotion, l'aménagement, l'administration et la régulation dans ce domaine, en relation avec les ministères et les administrations décentralisées. Son positionnement stratégique au sein de l'Administration fait d'elle l'interlocuteur crédible et légitime des partenaires techniques et financiers (PTF), des investisseurs et des entreprises ayant déclaré leur intention de participer au développement des ZES en Guinée.

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds Africain de Développement (FAD) pour contribuer au financement du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (PDZSTA-BK).

Le PDZSTA-BK est la première phase d'un programme de développement de dix (10) agropoles. Il a pour objet de contribuer à la réduction des importations des produits agro-



alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriels portés par le secteur privé. La mise en œuvre du PDZSTA-BK se fait à travers une Cellule de Gestion de Programme (CGP) au sein de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones Economiques Spéciales (ADAZ) rattachée à la Présidence de la République.

Industries dans le secteur minier

Les entreprises du secteur minier, dont la plupart sont à capitaux étrangers, sont directement suivies par le Ministère des Mines et de la Géologie. Cela inclut également les entreprises industrielles qui fournissent des produits et des services aux sociétés minières. Les normes des sociétés minières internationales en matière d'achat de produits et de services sont généralement assez élevées et, par conséquent, des efforts particuliers sont déployés par la Guinée pour améliorer et renforcer la capacité de conformité des fournisseurs locaux.

Dans ce contexte, le développement des PME est également encouragé par la Lettre de Politique Nationale de Contenu Local élaboré par le Ministère en charge des PME, qui vise à promouvoir la création d'un tissu industriel local efficace et compétitif composé de PME capables de générer des emplois et de contribuer de manière significative à la croissance économique du pays. Elle permet aux entreprises inscrites de concourir et d'obtenir des contrats de sous-traitance auprès des entreprises internationales opérant en Guinée, notamment dans le secteur minier. Dans le même ordre d'idées, la création d'une Bourse de Sous-traitance et de Partenariat vise à offrir plus de transparence aux sous-traitants potentiels en ce qui concerne les offres de sous-traitance et le type de services et de produits à fournir aux entrepreneurs.

Artisanat, Culture, Tourisme

a) Artisanat

Le secteur de l'artisanat englobe plusieurs activités liées à la transformation des métaux, du bois et des fibres, de la construction/bâtiment, de l'alimentation, des services et autres, réalisées par des milliers de petites entreprises réparties dans tout le pays,

Le Gouvernement a réalisé d'importantes actions en faveur du secteur de l'artisanat en République de Guinée dont : 1) l'élaboration d'une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat ; 2) l'élaboration du Code de l'Artisanat et d'une dizaine de textes d'application ; 3) la création des structures publiques notamment la Direction Nationale de l'Artisanat, l'Office National de Promotion de l'Artisanat, des services déconcentrés à l'échelle régionale et préfectorale ; 4) la réalisation d'études de faisabilité pour la construction de plusieurs villages artisanaux y compris la construction des premiers villages ; 5) la restructuration du secteur de l'artisanat et également celle de la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (8 fédérations régionales, 33 fédérations préfectorales, 5 fédérations communales à Conakry et plusieurs dizaines d'unions professionnelles nationales) ; 6) la création du Répertoire National des Organisations Socio-professionnelles en Guinée ; 7) la mise en place de la Chambre des Métiers de l'Artisanat.



b) Culture

Le critère généralement retenu pour définir le domaine des industries culturelles est la reproductibilité des biens, le caractère marchand des produits et/ou l'extensibilité de l'audience. La tendance à accorder au domaine de la culture la part la plus faible du budget national relève d'une faible perception et visibilité des impacts économiques des industries culturelles en termes d'emplois, de revenus et de contribution au PIB dans une situation contrainte par les priorités accordées aux secteurs porteurs de croissance ou aux services sociaux de base (santé et éducation). Le secteur des industries culturelles interpelle les politiques culturelles au double point de vue d'une part de la spécificité du bien culturel en tant que support de l'expression et de l'identité culturelle et, d'autre part, de bien marchand pouvant donc contribuer à la croissance économique, au progrès technologique, aux revenus et à l'emploi. Or, il n'est pas suffisamment perçu et pris en compte, ni du côté de la culture ni du côté de ces secteurs prioritaires, que les performances de nombreux secteurs économiques tels que le tourisme, l'artisanat, l'industrie de consommation, etc. ou de l'éducation et de l'environnement sont aussi liées avec celles de la culture. L'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures culturelles sur l'ensemble du territoire national, la faible diffusion des produits culturels sur un marché « pauvre » et « étroit », la faible consommation des produits culturels locaux par les populations, l'insuffisance du personnel qualifié, la faible promotion du produit culturel « made in Guinée » à l'intérieur et à l'extérieur du pays et la faible attractivité du secteur culturel pour des investissements privés étrangers sont les principaux facteurs du faible dynamisme des industries culturelles guinéennes.

LES AXES PRIORITAIRES :

Axe 1 : Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel national et des communautés à travers des actions d'inventaire, de protection, de sauvegarde, d'études et d'illustration afin de le faire connaître par les générations actuelles et futures.

Axe 2 : Favoriser et appuyer la créativité, les innovations et la diversification des expressions artistiques et culturelles en dotant les institutions, les organisations et les artistes de ressources appropriées.

Axe 3 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des autres acteurs du secteur de la culture en matière de gouvernance et de management du secteur de la culture.

c) Tourisme

Le potentiel de développement du tourisme en Guinée est réel et s'étend sur l'ensemble des quatre régions naturelles du pays, mais force est de reconnaître qu'en dépit de ses innombrables atouts touristiques, le potentiel touristique de la Guinée est pratiquement inexploité et que le pays n'a pas réussi à le valoriser pour en faire un levier de croissance économique et de développement durable.

De nombreuses opportunités d'investissement dans le secteur sont ainsi disponibles, que ce soit dans le cadre de partenariats public-privé, de l'investissement privé et des idées d'affaires dans le secteur du tourisme.



DONNÉES TOURISTIQUES DISPONIBLES :

Évolution du nombre d'arrivées internationales en Guinée

2011	2012	2013	2014	2015	2016
131 070	96 064	56 146	32 772	35 320	60 424

Tableau 2 : Évolution du nombre d'arrivées internationales de Touristes en Guinée¹⁹
(Source : Stratégie Nationale de développement Touristique)

La Guinée ne dispose plus de données touristiques après 2016. Depuis la bio métrisation des passeports, les touristes ne remplissent plus les fiches qui permettaient auparavant de recueillir les informations sur les visiteurs²⁰.

Le Gouvernement guinéen est toutefois conscient du potentiel de croissance du tourisme et des retombées que ce secteur peut apporter en termes de recettes et d'emplois. C'est pour cette raison que le tourisme est mentionné comme secteur clé de développement dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (2016-2020).

Grâce à son remarquable potentiel touristique et culturel le pays peut disposer d'une offre touristique diversifiée en adéquation avec la demande actuelle. Tout pense savoir qu'une Politique Nationale de Tourisme avec les moyens techniques et financiers nécessaires et des orientations stratégiques bien déterminées, permettra de faire de la Guinée une destination touristique prisée en Afrique.

Le développement touristique repose sur cinq piliers de durabilité : la viabilité financière, juridique, économique, environnementale et sociale dans ses axes prioritaires.

La Guinée a réalisée d'importantes actions en faveur du secteur du tourisme en Guinée dont la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme ; la création des structures publiques notamment la Direction Nationale du Tourisme, l'Office National du Tourisme, des services déconcentrés à l'échelle régionale et préfectorale dont les orientations stratégiques à travers les axes prioritaires sont : 1) L'amélioration du cadre légal et institutionnel du tourisme et du partenariat public, privé ; 2) Le développement du tourisme à haute valeur ajoutée ; 3) Le développement d'un produit touristique phare ; 4) La promotion de la destination ; 5) Le renforcement des capacités du secteur touristique.

Enseignement technique et formation professionnelle

La Guinée déploie également des efforts particuliers dans les domaines de la formation technique et professionnelle pour une adéquation entre la formation et le besoin en emplois des entreprises industrielles, notamment des PME, en matière de production

¹⁹ L'évolution du nombre d'arrivées touristiques entre 2010 et 2016 montre qu'une bonne dynamique s'était engagée après 2010. La crise sanitaire que le pays a connue fin 2013 a anéanti cette progression. 2016 semble marquer le retour des touristes internationaux en Guinée avec une augmentation de 71,4% du nombre d'arrivées entre 2015 et 2016.

²⁰ Stratégie Nationale de développement durable du Tourisme de Guinée.



industrielle, de commercialisation, de respect de la qualité, de développement et de pérennisation des entreprises.

Le PNDES a stipulé que l'accès à un enseignement technique et à une formation professionnelle de qualité et adaptés aux besoins de l'économie, relève d'une importance particulière. Dans ce contexte, une Lettre de Politique de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) a été élaborée.

A travers un appui de la coopération Allemande GIZ, le gouvernement guinéen envisage de mettre en œuvre de nouveaux programmes de formation dans les écoles techniques et professionnelles par la formation de formateurs, la fourniture de matériels, d'équipements et de matériaux dans des secteurs tels que l'élevage, le carrelage, la couture, l'électricité-bâtiment, le maraîchage, l'installation de pompes à usage domestique, d'irrigation, et le staff/masticage.

Technologie et innovation pour le secteur industriel

En Guinée, l'innovation technologique est dirigée par le Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), qui a pour mission entre autres, de concevoir et de construire un système d'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et d'innovation technologique cohérent, efficace, efficient et de qualité.

Le développement du secteur de l'innovation technologique est confronté à de nombreuses contraintes, notamment : i) le manque de connaissances et de compétences des techniciens et chercheurs locaux ; ii) la dépendance à l'expertise étrangère, et iii) la forte dépendance de la consommation nationale aux produits étrangers, iv) l'état de délabrement des infrastructures et équipements techniques et scientifiques des centres techniques ; v) l'insuffisance de la formation et de la spécialisation du personnel scientifique et d'encadrement ; et vi) la faible motivation des chercheurs pour la créativité et l'innovation technologique.

Cependant, de nombreux progrès ont été réalisés pour renforcer les capacités et améliorer le niveau de financement des activités d'innovation technique en Guinée. Ce qui reste à développer, c'est un lien direct entre les entreprises industrielles et surtout les PME pour s'assurer que les innovations techniques développées et adaptées répondent aux besoins réels du secteur productif pour augmenter l'absorption et l'utilisation de ces innovations.

De même des initiatives se développent comme l'érection de l'Innovation en une Direction Générale (DGI), l'élaboration de la Politique Nationale de la Recherche et l'Innovation (PNRI), le projet de réforme des programmes de formation et l'intégration du numérique dans l'enseignement supérieur et le projet de mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de la propriété intellectuelle qui a pour objet d'intégrer cette activité dans les politiques et les stratégies sectorielles de développement économique et social à travers les axes ci-après : 1) la promotion de l'investissement et de l'innovation technologique ; 2) la protection des œuvres de créativité et d'innovation contre la piraterie et la contrefaçon ; 3) la labellisation des produits agricoles, artisanaux et industriels pour apporter une



meilleure plus-value ; 4) le soutien à la recherche scientifique et technique dans les universités et institutions scientifiques ; 5) l'intégration de la dimension propriété intellectuelle dans le code douanier pour renforcer les mesures de protection et de la lutte contre la contrefaçon; et 6) la valorisation par brevet et marque de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée.

Industrie et Energie

Les autorités guinéennes ont rédigé une Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie et fixé dans le pilier 3 du PNDES 2016-2020, l'objectif « améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à un cadre de vie décent dans les zones urbaines et rurales ». Pour y parvenir, deux lignes d'action stratégiques ont été identifiées. D'une part, augmenter le nombre de personnes ayant accès à diverses sources d'énergie saines et financièrement abordables. D'autre part, réduire la dépendance envers les énergies fossiles en diversifiant le mix énergétique par l'intégration d'énergies renouvelables et en augmentant l'efficacité énergétique.

Les options stratégiques de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, a trait à l'accès du plus grand nombre à l'énergie moderne. Ce qui s'explique par le besoin des populations d'accéder à des sources d'énergie diverses pour leurs besoins multiformes.

Industrie et Environnement

La protection de l'environnement est une priorité du Gouvernement guinéen. Elle fait partie intégrante de la stratégie de développement économique, social et culturel, et se reflète dans les différents textes juridiques qui règlementent le secteur de l'environnement en l'occurrence le Code de la Protection et de la Mise en Valeur de l'Environnement, mais aussi les législations sectorielles, tels que le Code minier, le Code foncier et domanial, le Code forestier, le Code de protection de la faune sauvage, la réglementation de la chasse et le Code de l'eau²¹.

Le développement durable est source d'opportunités palpitantes pour les sociétés. Il peut améliorer la résilience des industries, créer de la valeur économique et contribuer à un écosystème sain et à une communauté forte. Alors que de plus en plus d'industries adoptent le développement durable, les organisations devront appliquer des normes de gouvernance plus élevées et arriver à une parfaite compréhension de leur impact social et environnemental pour rester compétitives.

Une approche de développement durable solide requiert une stratégie claire, une bonne politique industrielle, une bonne gouvernance et un reporting d'entreprise de qualité qui répond à toute la panoplie de problématiques axées sur l'environnement, la responsabilité

²¹ www.invest.gov.gn



sociale et la gouvernance (ESG). Cette approche débouchera sur des avantages évidents : une confiance accrue, un atout concurrentiel, un meilleur engagement des salariés, moins de déchets grâce à une amélioration des processus professionnels et la fidélité et la confiance des parties prenantes.

Le gouvernement à travers le Ministère en charge de l'Industrie, doit mettre en place un vaste éventail de services en matière de développement durable afin de répondre et de faire respecter le contenu de la politique industrielle en matière environnementale à savoir :

- Conduire des audits périodiques afin d'intégrer le développement durable dans les pratiques des industries ;
- Intégrer le développement durable dans les stratégies et cultures d'entreprise des industriels guinéens ;
- Faire un suivi périodique sur le respect des exigences environnementales.

	Extraction de bauxite (par tonne de minerai de bauxite extraite)	Raffinage d'alumine (par tonne d'alumine raffinée)	Fusion d'aluminium (par tonne d'aluminium de première fusion)
Consommation de carburant	1,5 kg	100 kg	
Consommation d'électricité	5 kWh	150 kWh	14 000 kWh
Consommation d'eau	0,6 m ³	8 m ³	Environ 20 m ³
Production de déchets	0,00095 t de poussière	1 - 1,5 t	0,05 t

Tableau 3 : Impacts environnementaux de l'industrie de la bauxite (Source : Widder et coll. 2019, Sustainably Growing Guineas Bauxite aluminium industry)



2. POLITIQUE INDUSTRIELLE : VISION, MISSION ET OBJECTIFS

2.1 VISION

A l'horizon 2040, la Guinée participe activement à l'économie africaine et mondiale en ce qui concerne la valeur ajoutée liée à l'exploitation minière et développe une autosuffisance dans la production agro-industrielle tout en comptant sur une industrie manufacturière qualifiée durable et inclusive de plus en plus diversifiée.

2.2 MISSION

La Mission de la Politique Industrielle est de promouvoir activement la production industrielle et la compétitivité dans le secteur manufacturier, l'augmentation de sa valeur ajoutée, notamment : l'agroalimentaire, l'industrie légère, les services industriels, les industries du secteur minier, la construction, les travaux publics, l'industrie de l'énergie, l'industrie du transport, et l'artisanat. Il s'agit aussi de favoriser l'efficacité de la promotion de la politique définie.

Cette mission se traduit par la mobilisation d'un soutien constant aux unités industrielles pour leur accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux produits finis, aux services, aux infrastructures, au foncier, au financement, à un climat propice aux affaires permettant de produire de la qualité tout en générant le maximum d'emplois et des revenus suffisants pour les promoteurs (ou entrepreneurs) et les employés et ce, en causant le minimum d'impact négatif sur l'environnement.

2.3 OBJECTIFS

Les objectifs de la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) sont conformes aux objectifs globaux de développement du pays et comprennent notamment :

Objectif 1 : Maximiser le contenu local des chaînes de valeur productives en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base.

Résultats attendus :

- Augmenter progressivement le taux de transformation des matières premières locales en produit finis et semi-finis à 50% en 2040.



- Augmenter la contribution de la production manufacturière dans le PIB national, de 10,3% en 2019²² à 25% en 2040.

Objectif 2 : Renforcer l'intégration au marché mondial en maximisant le contenu local dans les exportations des produits à forte valeur ajoutée vers les marchés africains et internationaux.

Résultats attendus :

- Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3%²³ actuellement à 25% en 2040.
- Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel²⁴ à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.

Objectif 3 : Créer des emplois productifs dans un secteur industriel inclusif et renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale en matière de fabrication.

Résultats attendus :

- Faire passer la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global de moins de 2,5% en 2019²⁵ à 15 % en 2040.
- Accroître la part des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier de 9% en 2019²⁶ à 40% à l'horizon 2040.

Objectif 4 : Diversifier la production manufacturière pour accroître la résilience économique en termes de compétitivité et d'innovation dans les PME/PMI.

Résultats attendus

- Le pourcentage des 5 produits d'exportation les plus importants, se situant à 96,6% en 2019²⁷ ne dépasse pas 60% en 2040.
- Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040.

Objectif 5 : Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement.

Résultats attendus :

- Réduction progressive des émissions de CO₂ par unité de PIB d'ici 2040.
- Variation positive de la couverture forestière d'ici 2040.²⁸

²² Indicateurs du développement dans le monde, Banque Mondiale (2019) :

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS?locations=GN>. IDM (2019)

²³ Agence Guinéenne de Promotion des Exportations AGUIPEX

²⁴ Référence de base indisponible mais à priori très faible

²⁵ Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

²⁶ Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

²⁷ Base de données COMTRADE des Nations Unies (2020)

²⁸ Référence aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)



1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'approche stratégique du développement industriel adoptée par la République de Guinée à travers cette Politique Nationale de Développement Industriel consiste à créer une synergie maximale entre les services et le soutien nécessaire aux unités industrielles pour produire, transformer, ajouter de la valeur pour les besoins des marchés locaux et extérieurs, et exporter.

Cela inclut des réglementations cohérentes et des infrastructures fournies par le gouvernement, ainsi qu'un soutien au développement des entreprises, au financement, à l'adoption et à l'innovation technologique, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, au développement et à l'incubation de produits, à l'assurance qualité, à la promotion des investissements et au développement des marchés.

Dans cette politique, l'accent sera mis sur la création et la planification de meilleures opportunités d'affaires dans le secteur industriel et les institutions seront renforcées pour soutenir le développement de tels business modèles et le renforcement des capacités des entreprises à les mettre en œuvre. Les prestataires de services publics amélioreront également la fourniture de solutions infrastructurelles qui facilitent le déploiement d'entreprises améliorées et réduisent la charge aux unités de production industrielle au respect des réglementations.

La Politique Industrielle fournira des instruments pour atteindre ses objectifs dans tous les secteurs industriels (approche horizontale) et dans des secteurs prioritaires spécifiques (approche verticale) qui se déploient autour des cinq (5) piliers suivants :

Pilier 1 : Développement des préconditions essentielles à l'industrialisation

Il s'agit de créer les conditions de base nécessaires au développement des industries en ce qui concerne les réglementations, les normes et les infrastructures. Étant donné le degré de sous-développement de l'économie et le degré de développement seulement balbutiant de l'industrie guinéenne, les conditions de base ne sont souvent pas remplies. Il est important de préparer le terrain pour que le développement industriel bénéficie au moins de l'infrastructure et des services de base nécessaires.

Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes à l'aide de bouquets de services coordonnés

Il s'agit d'apporter aux entreprises industrielles des services de soutien plus nombreux et de meilleure qualité. Au niveau actuel de développement industriel, les entreprises industrielles ne possèdent pas certaines compétences, connaissances et technologies les plus élémentaires, et ont des difficultés à accéder aux financements, aux fournisseurs, aux marchés et aux informations. Grâce à un écosystème de prestation de services aux



entreprises dynamisées, les entreprises industrielles obtiendront les ingrédients nécessaires à la réussite de leurs opérations commerciales.

Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux

Il s'agit d'un certain nombre d'actions visant à stimuler les exportations de produits guinéens qui ont le potentiel d'être appréciés sur les marchés africains et internationaux. Les produits de la Guinée ont une pénétration limitée sur les marchés voisins et internationaux et la capacité à se conformer aux normes des acheteurs internationaux et des pays importateurs est faible. Une mise à niveau substantielle des produits est nécessaire et la compétitivité globale des entreprises doit être améliorée pour que les entreprises industrielles guinéennes puissent se maintenir et prospérer sur les marchés d'exportation.

Pilier 4 : Développement de chaînes de valeurs prioritaires et capture de la valeur ajoutée locale

Pendant que les piliers transversaux du développement sont déployés, soutenus et financés, la politique industrielle met un accent particulier sur le développement de quelques chaînes de valeurs prioritaires porteuses de croissance. La raison en est que le développement industriel au niveau du pays est encore à ses débuts, et que le développement des filières prioritaires constitue le maillon fort d'une véritable industrialisation. Les secteurs suivants ont été classés par ordre de priorité :

Chaîne de valeurs (ISIC 2-4 digits)	Raisons pour choix
1. L'agro-alimentaire, notamment les produits alimentaires et boissons, la transformation et conservation du poisson et des produits de la pêche, moulin à grains, autres produits alimentaires, transformation de viande ; produits de boulangerie ; huiles de graisses végétales et animales ; macaronis, nouilles, couscous et produits similaires.	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 déjà priorités dans le PNDES Dotation avec des ressources naturelles (l'eau, terre, fertilité, ...). Diagnostic industriel : secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
2. Produits du bois et papier, notamment placage, feuille de placage, autres panneaux et planches.	Lié aux objectifs 2 et 4 Secteur ayant une dynamique globale à moyen terme.
3. L'industrie légère (y compris les produits chimiques).	Lié aux objectifs 2, 3 et 4 ²⁹ Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de mise à niveau à moyen et long terme,

²⁹ Les produits chimiques contribuent aux objectifs 2 et 4.



Chaîne de valeurs (ISIC 2-4 digits)	Raisons pour choix
	potentiel de création d'emploi à moyen terme, dynamique globale à long terme.
4. Machines et véhicules automobiles, notamment machines pour l'exploitation minière, pièces détachées pour véhicules automobiles, moteurs et turbines.	Lié aux objectifs 2,4 et 5 Secteur ayant un potentiel de mise à niveau à long terme, potentiel de substitution des importations à long terme, dynamique globale à long terme.
5. Les industries du secteur minier, notamment les métaux de base, les métaux précieux et non ferreux de base (alumine et aluminium primaire), fer et acier de base, autres produits minéraux non métalliques, métaux manufacturés, fonderie de métaux non ferreux, autres produits métalliques, produits métalliques de constructions.	Lié aux objectifs 1,2,3,4, et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de mise à niveau à moyen et long terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, dynamique globale à long terme
6. L'artisanat, notamment textiles et vêtements, tissus à mailles, tissus crochetés, bijoux, vêtements et ouvrages en cuir.	Lié aux objectifs 3 et 4 Secteur ayant une dynamique globale à moyen terme, potentiel de création d'emploi moyen terme
7. Secteur de la construction	Lié aux objectifs 1 et 3 Secteur ayant un potentiel de substitution des importations à long terme. Potentiel de création d'emploi à moyen terme.
8. Le transport, notamment matériel de transport, réparation de navires.	Lié aux objectifs 2 et 4 Secteur ayant un potentiel de substitution des importations à long terme, dynamique globale à long terme.
Filières agro-alimentaires	Raison pour choix
Filière des fruits et légumes	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
Filière de la pêche	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
Filière des corps gras	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5



Chaîne de valeurs (ISIC 2-4 digits)	Raisons pour choix
	Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
Filière céréales	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
Filière tubercules	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.
Filière café	Lié aux objectifs 1,2,3,4 et 5 Secteur existant, potentiel de substitution des importations à moyen terme, potentiel de création d'emploi à moyen terme, potentiel latent inexploité à moyen terme.

Tableau 4 : Filières prioritaires

Pilier 5 : Revitalisation des capacités du secteur public pour répondre aux besoins du secteur privé

L'opinion des représentants du secteur privé sur les services et les capacités du gouvernement est souvent négative. Le personnel des agences gouvernementales devrait intégrer à son rôle de régulateur, celui de facilitateur du développement industriel et adopter une attitude active de service de résolution de problèmes envers le secteur privé et en particulier les MPME. Il doit également y avoir un dialogue et des plateformes où le secteur privé peut échanger des points de vue et participer à la prise de décision du gouvernement. La capacité et la motivation du MCIPME et des autres agences gouvernementales sont souvent faibles. Le personnel gouvernemental engagé dans la mise en œuvre de la Politique Industrielle doit être renforcé par des programmes de formation. Ils doivent également être renforcés par une gestion plus légère et être encouragés à s'impliquer dans l'analyse et le développement de la politique industrielle ainsi que des cadres et initiatives programmatiques et opérationnels subséquents.



2. INSTRUMENTS

La politique industrielle d'un pays est sa stratégie pour encourager le développement des exploitations industrielles, qui pour des raisons de souveraineté nationale ou d'insuffisance de l'initiative privée nécessitent une intervention publique. Elle est un ensemble d'instruments utilisés par les pouvoirs publics pour modifier et orienter l'évolution des activités industrielles de son pays. Pour réaliser ses objectifs, la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'instruments autour des cinq piliers stratégiques établis :

Pilier 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation

Instrument 1.1 : Régulation du secteur industriel

- Établir et étendre les systèmes d'aides fiscales aux PME qui soumettent des plans d'affaires satisfaisants pour l'amélioration de leurs activités ;
- Rationaliser le cadre réglementaire auquel les entreprises industrielles doivent se conformer et fournir des informations transparentes sur les réglementations à respecter (fiches de régulation), ainsi que la meilleure façon de le faire ;
- Mettre en place un système de pénalisation des manquements à la réglementation et résolution des litiges relatifs aux affaires réglementaires des entreprises industrielles ;
- Mettre en place un système d'incitation en faveur des entreprises qui se conforment à la réglementation ;
- Renforcer et étendre le réseau de guichets uniques afin de garantir que les entreprises obtiennent les permis en temps voulu. Cela inclut la fourniture de services de conseil qui aident les entreprises à soumettre des demandes et à se conformer aux réglementations ;
- Créer un système d'incitation pour les régulateurs basé sur le nombre d'entreprises qui ont soutenu le respect légal des réglementations ;
- Améliorer la base juridique des réglementations en matière d'investissement et de concurrence, la large diffusion de résumés du texte de la réglementation et favoriser la poursuite active de leur mise en œuvre par le biais de divers agents de l'Etat.

Résultats attendus :



- *Les incitations fiscales effectivement mises à disposition du secteur industriel ont augmenté³⁰.*
- *La réduction de l'effort de mise en conformité avec les réglementations gouvernementales pour l'exploitation des entreprises industrielles.*
- *Au moins 85% des entreprises industrielles sont informées des réglementations existantes pour gérer leurs activités et des possibilités de recevoir un soutien dans leurs efforts pour s'y conformer.*

Instrument 1.2 : Développement des Zones Industrielles et Parcs industriels

- Assurer la poursuite de la mise en œuvre de zones industrielles et de parcs industriels en garantissant la fourniture de terrains, d'infrastructures, de services de gestion des parcs et de soutien aux entreprises dans les parcs.
- Élaborer des plans directeurs pour la conception, la mise en place et la gestion des parcs industriels sur la base des meilleures pratiques internationales.
- Soutenir les structures de gestion des zones et des parcs industriels pour qu'elles élaborent des plans d'affaires de gestion des parcs et améliorent leur offre de services aux entreprises industrielles susceptibles de s'implanter
- Fournir un soutien au développement de business modèles qui aident les entreprises à s'installer dans les zones industrielles et les parcs industriels en garantissant l'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits.
- Apporter un soutien au développement d'entreprises fournissant des services efficaces tels que la valorisation des déchets, l'appui administratif et comptable, le conditionnement et la commercialisation dans les zones industrielles et les parcs industriels.
- Créer et développer des villages artisanaux dans toutes les régions et veiller à la labélisation des produits artisanaux locaux tout en créant des conditions fiscales plus favorables face à la concurrence des produits importés.

Résultats attendus :

- *Au moins 3 zones industrielles et 3 parcs industriels sont créés, aménagés, équipés d'infrastructures nécessaires, gérés efficacement par des sociétés de gestion des zones et des parcs et ont attiré un nombre suffisant d'entreprises industrielles en activité.*
- *Au moins 40% des entreprises industrielles sont situées dans des zones et des parcs industriels et reçoivent le soutien public pour développer leurs modèles d'entreprise.*

³⁰ Etudes à réaliser pour ressortir des données de référence et projeter des objectifs précis dans le cadre des plans/programmes d'opérationnalisation de la politique.



- *38 villages artisanaux sont réalisés et bénéficient d'un soutien public pour le développement de leur modèle d'entreprise.*

Instrument 1.3 : Normes et Qualité

- Développer et diffuser des systèmes de classement simple pour une série de produits pour lesquels les producteurs n'ont pas encore la capacité de se conformer aux normes nationales ou internationales ;
- Actualiser et vulgariser des normes de qualité et d'autres normes auxquelles les entreprises industrielles doivent se conformer pour accéder aux marchés internationaux ;
- Mettre en place des systèmes de traçabilité de la qualité à l'échelle nationale qui garantissent la qualité et le respect des normes ;
- Développer et mieux équiper les infrastructures de contrôle de la qualité dans les laboratoires et les sites de production ;
- Former le personnel des laboratoires de contrôle qualité à l'application des normes et à leur certification ;
- Former le personnel local des agences qui forment elles-mêmes les entreprises industrielles au respect des normes et des règlements ;
- Développer des labels nationaux qui permettront d'attirer la confiance des consommateurs vers le produit local et qui seront diffusés auprès d'un large éventail de producteurs industriels.

Résultats attendus :

D'ici 2040,

- *Au moins 10 institutions de normalisation et de certification sont accréditées.*
- *Les systèmes d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité sont utilisés dans au moins 50% des entreprises industrielles.*
- *50% des produits manufacturés de la Guinée ont une qualité certifiée et répondent aux normes internationales.*

Instrument 1.4 : Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel financé notamment par la taxation de l'exportation de matières premières d'origine minière

- Elaborer les statuts juridiques pour la mise en place du fonds fiduciaire ;
- Engager les sociétés minières dans un dialogue sur la meilleure façon de mettre en place le fonds et de l'utiliser au profit de l'industrialisation au sein et à l'extérieur du secteur minier en Guinée ;



- Etablir une loi nationale pour déduire un pourcentage de la valeur des exportations minières pour alimenter le fonds d'affectation spéciale ;
- Développer un programme de développement industriel (basé sur la politique industrielle) que le fonds finance et établir des règles de décaissement du fonds pour les différentes activités de ce programme ;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour une utilisation efficace du fonds tout en prenant des mesures correctives si nécessaire.

Résultats attendus :

- *Des mécanismes d'abondement des fonds de promotion et de développement des entreprises sont établis, mobilisant notamment les contributions de l'industrie minière pour soutenir l'émergence d'un tissu large de PME/PMI compétitives.*
- *Des taxes et prélèvements sont réalisés sur les exportations de produits bruts d'origine minière, artisanale, agricole, halieutique et sylvopastorale, pour soutenir le développement et la compétitivité des PME industrielles.*
- *Les règlements adéquats sont établis pour assurer de façon structurelle un soutien conséquent des fonds de promotion et de développement des entreprises aux entités publiques et au secteur privé.*

Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services

Instrument 2.1 : Développement de PME/PMI

- Développer et mettre en œuvre un système d'information sur les marchés qui aide les producteurs locaux à comprendre les marchés locaux, à obtenir des informations sur les prix et à identifier les endroits où vendre leurs produits. Cela peut se faire à l'aide d'une application digitale (téléphone portable), d'une page web, de la radio et d'un bulletin d'information villageois.
- Développer des business modèles et des plans d'investissement améliorés le long des chaînes de valeur industrielles, en faisant appel à des experts du marché et des experts techniques.
- Diffuser ces business modèles parmi un large éventail de PME le long des chaînes de valeurs.
- Former les PME à l'application des business modèles afin d'assurer le succès de leur application, des demandes de prêts et de fonds de roulement qui en découlent.
- Etendre la mise en place et la gestion efficace des incubateurs qui aident les entreprises à améliorer leurs produits et à faire des essais de commercialisation auprès de marchés et d'acheteurs potentiels.



- Veiller à un déploiement équilibré de l'appui aux entreprises industrielles dans les différentes régions de la Guinée. Un soutien particulier doit être apporté aux entreprises industrielles émergentes dans les régions moins nanties et isolées en fonction des potentiels spécifiques.
- Mettre en place un programme spécial de soutien à la création d'entreprises pour aider les entrepreneurs à créer des entreprises industrielles dans les zones rurales et arriérées.

Résultats attendus :

- *L'augmentation de la Valeur Ajoutée Manufacturière de la Guinée, passant de 10.3% en 2019 à 25% en 2040.*
- *50% des PME du secteur industriel ont bénéficié d'un soutien public pour le développement de leur modèle d'entreprise et ont reçu des fonds (de la part de banques et d'institutions financières) pour créer et gérer efficacement leur entreprise.*

Instrument 2.2 : Financement des entreprises industrielles

- Etablir les liens entre le développement de plans d'affaires - basés sur les business modèles - et les systèmes de financement existants, et s'assurer que les banques et institutions financières comprennent les besoins financiers des entreprises industrielles et adaptent leurs produits financiers aux délais et montants requis et aux garanties disponibles.
- Identifier sur la base des informations et études disponibles, les faiblesses les plus importantes des entreprises industrielles en ce qui concerne la portée, la taille et la rapidité des produits de financement.
- Renforcer les systèmes de financement existants et en développer de nouveaux pour combler ces lacunes. Publier, à grande échelle, les modalités d'accès aux systèmes de financement.
- Sensibiliser et former les institutions financières et les banques sur les opérations industrielles. Les amener à anticiper les business modèles (voir ci-dessus) et les besoins en fonds de roulement et en financement à moyen et long terme.
- Veiller à un déploiement équilibré d'appui aux entreprises industrielles dans les différentes régions de la Guinée. Un soutien particulier doit être apporté aux entreprises émergentes dans les régions enclavées.
- Un programme spécial de soutien à la création d'entreprises doit aider et assister les entrepreneurs à créer des entreprises dans les zones rurales.



Résultats attendus :

- *L'augmentation du montant total des financements reçus par les entreprises industrielles.*
- *Le soutien financier aux jeunes et femmes entrepreneurs pour la création et le développement d'entreprises industrielles a augmenté.*

Instrument 2.3 : Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation

- Mettre en place des systèmes de subvention et de financement qui favorisent l'application des nouvelles technologies dans des business modèles améliorés.
- Relier les centres de technologie et d'enseignement supérieur aux entreprises industrielles et lancer des programmes de R&D et de transfert de technologies qui seront financés par diverses sources.
- Développer des réseaux de fournisseurs dans lesquels les grandes entreprises ou les entreprises internationales fournissent des technologies et des conseils aux fournisseurs locaux.
- Développer un programme de subvention pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans le processus de fabrication des petites entreprises.
- Améliorer la base juridique des réglementations en matière d'investissement et de concurrence, favoriser la large diffusion de résumés du texte de la réglementation et poursuivre activement leur mise en œuvre par le biais de divers agents de l'Etat.

Résultats attendus :

- *Les entreprises ont bénéficié de financements publics et privés plus accrus pour leur mise à niveau technologique.*
- *Les PME/PMI bénéficient d'une augmentation substantielle de financement pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans les processus de production et de commercialisation.*
- *Au moins 50% des entreprises industrielles sont mises à niveaux et répondent aux standards internationaux.*
- *Le contenu de la production manufacturière de hautes et moyennes technologies a augmenté de 30% d'ici 2040.*

Instrument 2.4 : Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière

- Par le biais d'une enquête, établir les lacunes en matière de compétences sur le marché du travail en comparant les capacités existantes des travailleurs et des employés avec la demande des entreprises industrielles.



- Renforcer les centres de formation professionnelle et leur personnel afin qu'ils soient en mesure de dispenser une formation de haute qualité aux travailleurs et aux employés de certains types d'entreprises et de chaînes de valeur.
- Collaborer avec l'enseignement supérieur et les centres techniques et créer des programmes de formation pour les techniciens des entreprises industrielles.
- Attirer des techniciens et des formateurs qualifiés de la diaspora pour participer aux programmes de formation professionnelle.
- Développer un système de certification des ouvriers et des techniciens dans les secteurs industriels (différents types d'emplois).
- Elaborer des programmes d'études pour les établissements d'enseignement technique et supérieur en veillant à la participation des chefs d'entreprise et des techniciens de l'industrie.

Résultats attendus :

- *Les besoins en compétences ont été identifiés afin de développer des programmes de formation pertinents en coopération avec toutes les parties prenantes.*
- *Le nombre de travailleurs par an bénéficiant de formation professionnelle en lien avec la manufacture augmente et couvre les besoins du marché à l'horizon 2040.*

Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux

Instrument 3.1 : Promotion des investissements

- Réviser le code national des investissements durables en s'inspirant des cadres d'investissement internationaux.
- Créer au sein du ministère de tutelle une unité chargée de veiller à l'application du code dans le secteur industriel et de mener des négociations avec les investisseurs de manière à ce que le peuple guinéen bénéficie au maximum de l'investissement.
- Renforcer le développement de business modèles et de plans d'investissement dans différents sous-secteurs industriels en faisant appel à des experts techniques du marché.
- Vulgariser avec efficacité ces business modèles sous forme de fiche technique d'investissement par secteur et produit.



- Renforcer les capacités du personnel technique de la Direction Nationale de la Promotion du Secteur Privé (DNPSP), de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) et de l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) afin de promouvoir et vendre les opportunités auprès des investisseurs potentiels.

Résultats attendus :

- *Le code des investissements est révisé et aligné aux objectifs de la PNDIG, et appliqué.*
- *Les partenaires sont sensibilisés au code des investissements.*
- *Le budget des institutions de la promotion des investissements a augmenté de 50%.*
- *Au moins 25 évènements de promotion des investissements sont réalisés par an.*

Instrument 3.2 : Promotion des exportations

- Conformément aux principes de la ZLECAF, les règles doivent être largement diffusées auprès des exportateurs potentiels pour contribuer à la réduction des barrières commerciales sur les marchés africains, établir les réglementations commerciales et améliorer les contrôles douaniers aux frontières.
- Identifier les marchés potentiels dans la région de la CEDEAO et au niveau de l'Afrique et établir des liens avec les chambres de commerce de ces pays, envoyer des échantillons de produits et promouvoir leur vente.
- Promouvoir une image de marque positive de la Guinée en fournissant des informations sur la source de production, les conditions de production, le contrôle de qualité exercé et la qualité des produits aux acheteurs et consommateurs potentiels.
- Créer le centre d'information guinéen sur les matières premières, les produits industriels et manufacturiers qui permet aux entreprises industrielles d'anticiper la demande et de commercialiser leurs produits en fournissant un soutien dans l'identification des acheteurs et des marchés potentiels (études de marché) et la participation aux foires et événements internationaux pour promouvoir les produits à l'étranger.
- Donner un appui à la création des consortiums d'exportation où les petites entreprises peuvent se regrouper et vendre des produits via des plateformes communes.
- Développer un dispositif de conseil qui aide les entreprises locales à se conformer aux critères de qualité et autres des acheteurs internationaux.



- Construire des réseaux de fournisseurs qui se connectent aux acheteurs internationaux et reçoivent un soutien dans le développement technologique afin de se conformer aux exigences des acheteurs.
- Subventionner la production d'échantillons envoyés par les entreprises industrielles à des acheteurs potentiels pour garantir le contrôle de la qualité et le respect des normes.

Résultats attendus :

- *Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.*
- *Augmenter le nombre de produits exportés vers les marchés internationaux de 30%.*
- *Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de la Guinée, de 6,3% actuellement à 25% en 2040.*

Pilier 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires

Instrument 4.1 : Mise à niveau des entreprises industrielles dans huit (8) secteurs manufacturiers prioritaires

- Sur la base des études et programmes existants, élaborer des programmes spécifiques de soutien au développement des chaînes de valeur en utilisant les fonctions de prestation de services des piliers 1, 2, 3.
- Renforcer le programme de développement des chaînes de valeur agricoles avec l'accent particulier sur les 8 filières prioritaires.

Résultats attendus :

Les entreprises industrielles mises à niveau dans 8 secteurs manufacturiers prioritaires et :

- *Augmentent leurs ventes de 40% à l'horizon 2040 ;*
- *Augmentent leur VA de 30% à l'horizon 2040.*
- *Positionnent leur produit sur de nouveaux marchés.*



Pilier 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries

Instrument 5.1 : Garantir la synergie entre les acteurs publics et privés

- Assurer un dialogue efficace entre les agences de soutien industriel du gouvernement et du secteur privé au niveau technique et exécutif au sein d'un réseau national de partenariat industriel.
- Responsabiliser explicitement - via le cadre de mise en œuvre de la politique industrielle - les autres agences publiques dans l'implémentation de la politique industrielle.
- Assurer la cohérence des réglementations et des programmes des différentes agences gouvernementales afin que les terrains, les infrastructures, les services de soutien aux entreprises et les financements parviennent efficacement aux unités de production industrielle.
- Assurer l'engagement de multiples parties prenantes dans le processus de la politique industrielle, y compris l'analyse, la conception, la mise en œuvre, l'ajustement, le suivi et l'évaluation de la politique industrielle.
- Développer des plateformes de chaînes de valeur dans lesquelles les agences publiques et les acteurs privés des différents segments des chaînes de valeur prioritaires se rencontrent, discutent des solutions aux problèmes de coordination et développent des actions de collaboration.

Résultats attendus :

- *Augmentation du nombre de partenariats industriels de 40%.*
- *Au moins une rencontre par an du réseau national de partenariat industriel, est organisée.*
- *Les actions de développement des chaînes de valeur sont coordonnées entre les différents acteurs le long des chaînes de valeur prioritaires.*

Instrument 5.2 : Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques

- Créer une unité d'analyse industrielle et un observatoire au sein du Ministère en charge de l'Industrie, avec un budget et des personnels capables de fournir des renseignements industriels pour le conseil politique, la prise de décision et le suivi ainsi que l'évaluation de la politique.



- Renforcer continuellement la capacité d'analyse de la politique industrielle parmi le personnel de l'unité de renseignement politique par le biais de formations internes et externes et de visites d'études aux industries et à l'étranger.
- Engager l'ensemble du personnel de l'unité de renseignement politique dans le cycle d'élaboration des politiques, y compris l'analyse et le diagnostic, la conception des politiques, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la préparation de la prise de décision.
- Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation ainsi qu'un plan de mesure des résultats pour l'ensemble de la politique industrielle et ses parties, et faire participer le personnel de l'unité d'intelligence politique à sa mise en œuvre.

Résultats attendus :

- *L'unité d'analyse et l'Observatoire National de l'Industrie et de la Compétitivité sont mis en place et produiront au moins un (1) rapport et une étude par an.*
- *Un cadre de suivi et d'évaluation de la politique industrielle est établi et rend compte des progrès et des résultats.*



3. ANALYSE DES RISQUES

Le tableau ci-dessous présente les risques associés à chaque instrument sous les cinq piliers de la Politique Industrielle. Les risques sont analysés à travers la description (i) des menaces et (ii) des vulnérabilités associées à chaque instrument, ainsi que (iii) des propositions de solutions pour atténuer ces risques.

Pour chaque instrument, la gravité (G) des risques et la probabilité (P) d'occurrence sont évaluées selon l'échelle suivante : 0= nul ; 1= faible ; 2= moyen ; 3= élevé

Le risque peut ensuite être évalué en multipliant la gravité par la probabilité d'occurrence de la manière suivante : Risque = G*P.

Le risque est faible si le produit de la gravité et de la probabilité est compris entre 1 et 3, et il est élevé quand il est supérieur ou égal à 4.

INSTRUMENTS				
Risques associés		Gravité (Echelle de 0 à 3)	Probabilité d'occurrence (Echelle de 0 à 3)	Mesures de mitigation
Menaces	Vulnérabilités			
Pilier 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation				
• Régulation du secteur industriel				
- Méconnaissance de l'existence des systèmes d'aides fiscales au profit des PME	- Nombreuses sont les PME créées et gérées par des acteurs non informés sur les opportunités d'affaires	3	2	- Présenter les opportunités d'affaires existantes aux acteurs du secteur informel, par le biais de la sensibilisation
- Refus de se soumettre au cadre réglementaire en vigueur	- Attitude très fréquente dans le monde des affaires	3	3	- Prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre de tous contrevenants
- Manque de compétence des cadres du tribunal	- Manque de spécialistes	2	2	- Former des spécialistes au niveau du personnel du Ministère de la Justice



ANALYSE DES RISQUES

				en matière de réglementation des affaires commerciales
- Corruption des cadres du tribunal	- Tentative de corruption par les entrepreneurs	3	2	- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes
- Un système d'incitation peu attrayant pour amener les entreprises à respecter la réglementation		1	1	- Créer un système d'incitation attrayant
- Insuffisance de guichets uniques qui entraîne l'émission des permis à temps		1	3	- Dématérialiser l'émission des permis, en mettant en place une plateforme accessible à tous.
• Développement des Zones Industrielles et Parcs Agro-industriels				
- Manque de Domaine d'Utilité Publique (DUP) pour les investisseurs	- Difficultés d'accès des DUP	2	2	- Faciliter l'accès des DUP
- Manque de suivi des plans d'affaires de gestion des projets élaborés par les sociétés	- Manque de coordination entre acteurs - Retard dans le suivi	1	1	- Mettre en place un plan d'affaires robuste répondant aux besoins des sociétés
- Chaîne d'approvisionnement en matière première inefficace	- Perturbation dans les activités des sociétés	3	2	- Favoriser la concurrence entre les services d'approvisionnement
• Normes et qualité				
- Elaboration de normes trop spécifiques au pays	- Oublis que ces normes sont aussi faites pour être conformes au marché extérieur			- Être flexible dans l'élaboration des normes
- Développer des infrastructures de contrôle de la qualité pour	- Personnel qualifié			- Créer des infrastructures suffisantes ;



ANALYSE DES RISQUES

couvrir toute l'étendue du territoire				- Renforcer les capacités des contrôleurs
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel financé par la taxation de l'exportation de matières premières d'origine minière 				
- Beaucoup de charges pour les entreprises industrielles	- Trop de charges pour les entreprises industrielles			- A prélever sur les taxes existantes
Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services				
<ul style="list-style-type: none"> Développement des PME/PMI 				
				-
<ul style="list-style-type: none"> Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation 				
- Coût élevé d'acquisition de nouvelles technologies	- Dépendance continue aux produits étrangers	3	2	- Soutien financier aux PME/PMI locales
- Manque de formation à l'utilisation de ces technologies	- Importation abusive de produits inadaptés	1	3	- Identification des besoins de transfert de technologies
- Création de types d'emplois	- Des formations non adaptées à ces types d'emplois	3	1	- Renforcement des capacités de l'acquéreur ; - Création de nouvelles filières de formation
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de main d'œuvre manufacturier 				
- Un questionnaire mal formulé en vue de faire une étude sur les compétences des employés	- La réticence de la main d'œuvre à répondre à un questionnaire	2	2	- Faire une sensibilisation avant de procéder à l'enquête
- Manque de collaboration entre les entreprises et les institutions de formation	- Les industries se développent sans tenir compte des compétences internes	2	2	- Créer un climat de confiance entre les universités et les entreprises
Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux				



ANALYSE DES RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> Promotion des investissements 				
- Non vulgarisation du Code des investissements	- A l'instar de beaucoup de code en Guinée, les codes ne sont connus que par quelques cadres des Départements Ministériels	2	3	- Vulgariser le code
- Des produits guinéens qui n'ont aucune reconnaissance officielle	- Les productions du secteur informel sont contrefaites et vendues sur les marchés. Aucune protection n'est mise en place pour garantir la production nationale	3	3	- Créer des labels <i>made in Guinée</i> ; - Sensibiliser le secteur informel sur l'existence de l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle)
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des exportations 				
- Des filières informelles ne sont pas répertoriées dans le registre du commerce	- Les acteurs du secteur informel évoluent dans l'anonymat et ignorent l'existence du registre du commerce	2	1	- Le Ministère du Commerce doit aller vers le secteur informel pour les sensibiliser sur les avantages d'être immatriculé dans le registre du commerce
Pilier 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires				
- Manque de cadres compétents pour les analyses des études et programmes portant sur la chaîne de valeur	- Insuffisance des études et programmes appropriés sur la chaîne de valeur	1	1	- Identifier les meilleurs cadres ou engager des experts
- Manque de villages artisanaux types	- Quelques groupements seulement exercent le métier	1	1	- Créer des villages artisanaux selon les profils des artisans en tenant en compte de leur nombre
Pilier 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries				
<ul style="list-style-type: none"> Garantir les synergies entre les acteurs publics et productifs 				



ANALYSE DES RISQUES

- La non-participation au dialogue	- La divergence des intérêts avérés	2	2	- Montrer la nécessité du dialogue en invoquant les avantages que chaque partie pourrait tirer dudit dialogue. - Créer une plateforme de communication interprofessionnelle
- Manque de consensus sur le choix des agences	- Climat de confiance entre les agences publique			- Créer un climat de confiance entre les agences
• Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques				
- Unité et observatoire non fonctionnels	- Lourdeur administrative dans la mise en place de nouvelles structures	3	2	- Argumenter les motifs de création de l'unité et de l'observatoire pour amener les décideurs à réagir le plus promptement que possible

Tableau 5 : Matrice d'analyse des risques de la PNDIG



4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

La Politique Industrielle est un document que le gouvernement de la Guinée a élaboré pour établir un cadre de références adéquat aux politiques, programmes, projets et actions du Ministère en charge de l'Industrie et des PME, des départements sectoriels concernés, des acteurs du secteur privé ainsi que des partenaires au développement en faveur du développement industriel inclusif et durable de la Guinée. Cette Politique doit être mise en pratique. Les considérations suivantes sont faites pour la mise en œuvre de la PNDIG.

4.1 Rôles des acteurs

Les actions de la politique industrielle touchent les acteurs du secteur privé dans les différents sous-secteurs industriels et nécessitent leur participation aux différentes actions. Il est donc important de se représenter déjà le type de participation des acteurs du secteur privé. Leurs principaux points d'entrée dans la politique sont les suivants :

1. La participation à la définition des programmes et activités concrets tels qu'ils seront développés dans le mois suivant la ratification de la Politique Industrielle officielle.
2. La participation à la mise en œuvre des programmes et des activités après leur mise en place. Cette participation est plutôt à moyen ou long terme et nécessite un engagement substantiel des spécialistes de l'industrie.
3. La participation au financement de certaines activités. Ce financement peut se faire en nature (temps du personnel, frais de transport pour les réunions, etc.), sous la forme d'activités dans les entreprises industrielles (par exemple, démonstration sur site, développement de produits, etc.)

Pour chacune de ces interactions, il est nécessaire d'identifier les acteurs adéquats du secteur privé, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de PME ou du secteur informel, ainsi que des organes de représentation de l'industrie et des associations, qui sont capables et prêts à participer. Au mieux, de tels acteurs sont identifiés pour chacune des interventions et chacun des sous-secteurs et chaînes de valeur prioritaires.

4.2 Financement

Une politique ne servira ses objectifs que si les actions proposées sont mises en œuvre, à travers un financement conséquent. Pour chaque programme et instrument, il est important d'identifier la source de financement respective. Certains instruments nécessitent moins de financement (par exemple, ceux liés à la réglementation et à la normativité) tandis que d'autres nécessitent beaucoup de financement (par exemple, ceux liés au développement des entreprises). Les sources de financement suivantes peuvent être utilisées à cette fin :



1. Le budget de l'Etat qui assure le fonctionnement des services publics (déplacements, charges de personnel...). Si le gouvernement ne dispose pas d'un nombre suffisant de ressources humaines qualifiées affectées à la mise en œuvre des activités du secteur public, la politique ne peut être mise en œuvre avec succès.
2. Le budget du gouvernement alloué à différents programmes tels que le développement des PME, les guichets uniques, les prêts et subventions pour la technologie et l'innovation, etc. Un financement diversifié de ces programmes est nécessaire.
3. Les prêts et les subventions des institutions financières internationales que le gouvernement perçoit pour mener à bien différents programmes. Il est important ici que ces programmes ne deviennent pas des activités extérieures à la PNDIG, mais qu'ils y soient intimement liés.
4. Les contributions des donateurs internationaux, des fondations et des ONG à des programmes spécifiques. Il est important que ces programmes de développement industriel soient une partie intégrante de la politique et qu'ils ne servent pas à atteindre des objectifs extérieurs à cette dernière.
5. Des fonds tels que le "Fonds National pour le Développement Industriel suggéré (Instrument 1.4) mobilisent des fonds du secteur privé. Ces fonds doivent élaborer des règlements qui permettent le décaissement pour les différentes entités de mise en œuvre (publiques, privées et mixtes) qui réalisent les activités du programme.



4.3 Cadre de résultats

Cette section présente les indicateurs de résultats recommandés pour assurer le Suivi et l'Évaluation (S&E) de la Politique Industrielle. Les indicateurs de résultats intermédiaires ont pour objectif de mesurer la performance directe de l'éventail d'instruments utilisés au sein de chaque domaine d'intervention. Les indicateurs de résultats intermédiaires sont classés en fonction des piliers de la Politique auxquels ils se réfèrent. L'atteinte des résultats intermédiaires constitue une précondition à la réalisation des objectifs de la politique industrielle, qui sont mesurés via les indicateurs de résultats finaux.

Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
Pilier 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation	1- Régulation du secteur industriel	Les incitations fiscales effectivement mises à disposition du secteur industriel ont augmenté ³¹ .	% d'augmentation du montant des incitations fiscales
		La réduction de l'effort de mise en conformité avec les réglementations gouvernementales pour l'exploitation des entreprises industrielles.	% de la charge de travail pour la mise en conformité
		Au moins 85% des entreprises industrielles sont informées des réglementations existantes pour gérer leurs activités et des possibilités de recevoir un soutien dans leurs efforts pour s'y conformer.	% des entreprises industrielles informées
	2- Développement des Zones Industrielles et Parcs Agro- industriels	Au moins 3 zones industrielles et 3 parcs industriels sont créés, aménagés, équipés d'infrastructures nécessaires, gérés efficacement par des sociétés de gestion des	Nombre de parcs et zones industriels créés et/ou réhabilités

³¹ Etudes à réaliser pour ressortir des données de référence et projeter des objectifs précis dans le cadre des plans/programmes d'opérationnalisation de la politique.



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires	
		zones et des parcs et ont attiré un nombre suffisant d'entreprises industrielles en activité.		
		Au moins 40% des entreprises industrielles sont situées dans des zones et des parcs industriels et comptent sur le soutien public pour développer leurs modèles d'entreprise.	% d'entreprises localisées dans les parcs industriels qui bénéficient d'aides publiques Nombre d'entreprises actives dans les parcs industrielles	
		38 villages artisanaux sont réalisés et bénéficient d'un soutien public pour le développement de leurs modèles d'entreprise.	% d'artisans localisés dans des villages artisanaux qui bénéficient d'aides publiques	
	3- Normes et qualité		Au moins 10 institutions de normalisation et de certification sont accréditées.	Nombre d'institutions de normalisation et de certification accréditées. % d'augmentation des budgets institution(s) de normalisation et de certification.
			Les systèmes d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité sont utilisés dans au moins 50% des entreprises industrielles.	% entreprises utilisant les systèmes d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
		50% des produits manufacturés de la Guinée ont une qualité certifiée et répondent aux normes internationales.	% des produits manufacturés ayant une qualité certifiée répondant aux normes internationales
	4- Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel	Des mécanismes d'abondement des fonds de promotion et de développement des entreprises sont établis, mobilisant notamment les contributions de l'industrie minière pour soutenir l'émergence d'un tissu large de PME/PMI compétitives.	Montant alloué aux projets et entreprises via le fonds (en \$)
		Des taxes et prélèvement sont réalisés sur les exportations de produits bruts d'origine minière, artisanale, agricole, halieutique et sylvopastorale, pour soutenir le développement et la compétitivité des PME industrielles.	Volume des fonds mobilisés
		Les règlements adéquats sont établis pour assurer de façon structurelle un soutien conséquent des fonds de promotion et de développement des entreprises aux entités publiques et au secteur privé.	Nombre de projets qui soutiennent un développement industriel inclusif et durable réalisés via le fonds



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
<p>Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services</p>	<p>1- Développement des PME/PMI</p>	<p>L'augmentation de la Valeur Ajoutée Manufacturière de la Guinée, passant de 10.3% en 2019 à 25% en 2040.</p>	<p>Valeur Ajoutée Manufacturière de la Guinée (% PIB)</p>
		<p>50% des PME du secteur industriel ont bénéficié d'un soutien public pour le développement de leur modèle d'entreprise et ont reçu des fonds (de la part de banques et d'institutions financières) pour créer et gérer efficacement leur entreprise.</p>	<p>% des PME du secteur industriel ont bénéficié d'un soutien public (conseils « business modèles », formation, etc.) pour le développement de leur modèle d'entreprise % des PME du secteur industriel ayant bénéficié de financements</p>
	<p>2- Financement des entreprises industrielles</p>	<p>L'augmentation du montant total des financements reçus par les entreprises industrielles.</p>	<p>Montant total des financements publics reçus par les entreprises industrielles Montant total des financements privés reçus par les entreprises industrielles</p>
		<p>Le soutien financier aux jeunes et femmes entrepreneurs pour la création et le développement d'entreprises industrielles a augmenté.</p>	<p>Nombre de jeunes entrepreneurs ont bénéficié de fenêtres de financement spécifiques à leur start-up. (Désagréger zones urbaines et zones rurales, ainsi que par région) Nombre de nouvelles entreprises qui ont bénéficié de fenêtres de</p>



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
			financement spécifiques à leur start-up (désagrèger zones urbaines et zones rurales) Nombre de femmes entrepreneuses qui ont bénéficié de fenêtres de financement spécifiques à leur start-up (désagrèger zones urbaines et zones rurales, ainsi que par région).
	3- Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation	Les entreprises ont bénéficié d'un financement public et privé plus accru pour leur mise à niveau technologique.	Nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'un financement public pour la mise à niveau technologique
		Les PME/PMI bénéficient d'une augmentation substantielle de financement pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans les processus de production et de commercialisation.	Nombre de PME/PMIs qui ont bénéficié d'un financement pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans le processus de fabrication
		Au moins 50% des entreprises industrielles sont mises à niveaux et répondent aux standards internationaux.	Nombre d'entreprises ayant réalisé une mise à niveau et dont le profit a augmenté



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
		Le contenu de la production manufacturière de hautes et moyennes technologies a augmenté de 30% d'ici 2040.	% de production manufacturière de hautes et moyennes technologies dans la production manufacturière totale
	4- Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière	Les besoins en compétences ont été identifiés afin de développer des programmes de formation pertinents en coopération avec toutes les parties prenantes.	<p>Une enquête a été réalisée pour identifier les lacunes en matière de compétences sur le marché du travail</p> <p>Nombre de programmes de formation pour les techniciens des entreprises industrielles créées en coopération avec les parties prenantes (enseignement supérieur, professionnel, etc.)</p>
		Le nombre de travailleurs par an bénéficiant de formations professionnelles en lien avec la manufacture augmente et couvre les besoins du marché à l'horizon 2040.	<p>Nombre de travailleurs par an bénéficiant de formation professionnelle en lien avec la manufacture</p> <p>Nombre de travailleurs certifiés à l'issue d'une formation</p>



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux	1- Promotion des Investissements	Le code des investissements est révisé et aligné aux objectifs de la PNDIG, et appliqué.	Validation de la mise en place du code des investissements
		Les partenaires sont sensibilisés au code des investissements.	Nombre d'ateliers de sensibilisation sur le code des investissements (ou nombre total de participants)
		Le budget des institutions de la promotion des investissements a augmenté de 50%.	Budget annuel des institutions de la promotion des investissements
		Au moins 25 évènements de promotion des investissements sont réalisés par an.	Nombre d'évènements d'information sur les possibilités d'investissement réalisés
	2- Promotion des exportations	Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.	Part des exportations manufacturières au sein de la CEDEAO Exportations manufacturières au sein de la CEDEAO (en \$)
		Augmentation du volume de produits exportés vers les marchés internationaux de 30 %.	Volume de produits manufacturiers exportés
		Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de la Guinée, de 6,3% actuellement à 25% en 2040.	Montant des Exportations manufacturières totale (en \$)



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
Pilier 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires	1- Mise à niveau des entreprises industrielles dans 8 secteurs manufacturiers prioritaires	Les entreprises mises à niveau ont augmenté leurs ventes de 40% à l'horizon 2040.	% d'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises mises à niveau
		Les entreprises mises à niveau ont augmenté la valeur ajoutée de leurs produits de 30%.	Augmentation moyenne de la VA des entreprises mises à niveau
		Les entreprises mises à niveau positionnent leurs produits sur de nouveaux marchés.	Part des 5 plus grands marchés d'exportations dans les exportations totales Ou Indice Herfindhal de diversification des exportations manufacturières
Pilier 5. Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries	1- Garantir les synergies entre les acteurs publics et productifs	Augmentation du nombre de partenariats industriels de 40%.	% de nouveaux partenariats industriels
		Au moins une rencontre par an du réseau national de partenariat industriel est organisée.	Nombre de rencontres périodiques du réseau national de partenariat industriel organisées
		Les actions de développement des chaînes de valeur sont coordonnées entre les différents acteurs le long des chaînes de valeur prioritaires.	
	2- Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de	L'unité d'analyse et l'Observatoire National de l'Industrie et de la Compétitivité sont mis en place et produiront au moins un (1) rapport et une étude par an	Nombre de rapports analytiques publiés



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
	mise en œuvre des politiques		Nombre d'études réalisées sur les questions de développement industriel
		Un cadre de pilotage, de Suivi et Evaluation de la Politique Industrielle est établi et rend compte des progrès et des résultats	Le Conseil National de l'Industrie (CNI) est mis en place. Le cadre de Suivi et Evaluation de la PNDIG est opérationnel Le Plan de Suivi et Evaluation de la PNDIG est élaboré Publication de rapports d'analyse

Tableau 6 : Indicateurs de résultats intermédiaires de la PNDIG



4.4 Indicateurs de résultats finaux

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
Objectif 1. Maximiser le contenu local des chaînes de valeurs productives en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base.	1.1: Augmenter progressivement le taux de transformation des matières premières locales en produit finis et semi-finis à 50% en 2040.	Taux de transformation des matières premières locales
	1.2: Augmenter la contribution de la production manufacturière dans le PIB national, de 10.3% en 2019 à 25% en 2040.	Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) / PIB
Objectif 2. Renforcer l'intégration au marché mondial en maximisant le contenu local dans les exportations des produits à forte valeur ajoutée vers les marchés africains et internationaux.	2.1 Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3% ³² actuellement à 25% en 2040.	Taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés
	2.2 Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel ³³ à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.	1) Exportations totales dans la région CEDEAO / Exportations Totales 2) Exportations manufacturées dans la région CEDEAO / Exportations totales CEDEAO
Objectif 3. Créer des emplois productifs dans un secteur industriel inclusif et	3.1 Faire passer la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global de moins de 2,5% en 2019 ³⁴ à 15 % en 2040.	Emploi dans le secteur manufacturier / Emploi total Productivité moyenne dans la manufacture

³² Agence Guinéenne de Promotion des Exportations AGUIPEX

³³ Référence de base indisponible mais à priori très faible

³⁴ Base de données ILOSTAT, BIT (2019)



Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale en matière de fabrication.	3.2 Accroître la part des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier de 9% en 2019 ³⁵ à 40% à l'horizon 2040.	1) Emploi des femmes dans le secteur manufacturier / Emploi total dans le secteur manufacturier 2) Emploi des jeunes dans le secteur manufacturier / Emploi total dans le secteur manufacturier
Objectif 4. Diversifier la production manufacturière pour accroître la résilience économique et en termes de compétitivité et d'innovation dans les PME/PMI.	4.1: Le pourcentage des 5 produits d'exportation les plus importants, se situant à 96,6% en 2019 ³⁶ ne dépasse pas 60% en 2040.	Montant des 5 plus grands produits manufacturiers exportés / Montant total des exportations manufacturières
	4.2: Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040.	Nombre de produits exportés
Objectif 5. Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement.	5.1: Réduction progressive des émissions de CO2 par unité de PIB d'ici 2040.	Émissions de CO2 par unité de PIB
	5.2: Variation positive de la couverture forestière d'ici 2040. ³⁷	Evolution annuelle de la couverture forestière en Guinée

Tableau 7 : Indicateurs de résultats finaux PNDIG

35 Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

36 Base de données COMTRADE des Nations Unies (2020)

37 Référence aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)



4.5 Suivi et Évaluation

Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour garantir la mise en œuvre de la Politique et un budget doit être prévu à cet effet. L'ancrage institutionnel du suivi et de l'évaluation doit être assuré par le Ministère en charge de l'Industrie.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce mécanisme, la mise en place d'un Conseil National de l'Industrie et un Comité de Pilotage dont la vocation sera d'orienter et de veiller à sa mise en œuvre sont primordiales.

Conseil National de l'Industrie

Le Conseil National de l'Industrie (CNI) est un outil majeur de la stratégie industrielle de la République de Guinée. Il éclaire et conseille les pouvoirs publics et autres acteurs notamment du secteur privé sur les enjeux et les tendances de l'industrie dans le pays, dans la sous-région, sur le continent et dans le monde. En particulier, le CNI met la lumière sur les défis et les opportunités en lien avec la transition écologique, la transformation numérique, la ZLECAf, etc. au bénéfice des objectifs de la PNDIG.

Placé sous la Présidence du Premier Ministre et la vice-présidence du secteur privé, le CNI devrait être piloté et animé par le Ministère en charge de l'Industrie sous la coordination générale du Ministre.

La création du CNI, ses termes de référence, ses prérogatives et sa structure, devraient être consacrées par un décret du Président de la République à l'issue d'une concertation appuyée avec le secteur privé.

4.5.2 Comité de Pilotage (CP)

Le Comité de Pilotage de la Politique Industrielle est l'instance stratégique supérieur formelle en charge des orientations stratégiques et l'évaluation de la performance et de l'impact de la PNDIG à travers ses objectifs et ses instruments.

Le CP est co-présidé par le Ministre en charge de l'Industrie, le Ministre en charge de l'Economie et le Ministre en charge du Plan.

Il est composé des départements sectoriels impliqués, des organisations du secteur privé, des partenaires au développement et d'autres acteurs.

La structure, les fonctions et les modalités opérationnelles du CP de la PNDIG devraient être spécifiées par arrêté du Premier Ministre.

Il devrait tenir au moins une session ordinaire dans l'année, en s'appuyant sur diverses analyses, évaluations études, etc.... thématiques par des comités techniques et autres organes en charge du suivi et l'valuation global et partiel de la PNDIG, de ses instruments, et de ses programmes prioritaires autour des cinq (5) piliers.



BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat 2003.
- ✓ La nouvelle politique culturelle de la République de Guinée 2016.
- ✓ La Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme 2020.
- ✓ Le Plan Quinquennal de Développement Socio-Économique 2011-2015.
- ✓ Le Plan National de Développement Économique et Social 2016.
- ✓ La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) version 2015, validé en Décembre 2017.
- ✓ Le Plan National d'investissement Agricole, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2018-2025.
- ✓ Plan d'action national d'adaptation aux changement climatique (PANA) de la République de Guinée (juillet 2007).
- ✓ PNDES Programme National de Développement Economique et Social.
- ✓ Le Diagnostic du Secteur industriel de Guinée, 2020.
- ✓ Le Code des Investissements de Guinée 2015.
- ✓ Le PRI Plan de référence intérimaire de la Transition.



ANNEXE 1 : APPROCHE PROGRAMMATIQUE

Pour la mise en œuvre de la Politique, le Gouvernement s'engage généralement dans un exercice de programmation avec toutes les parties prenantes concernées. Alors que les actions sont décrites pour chacun des instruments au chapitre III, la programmation permet de les traduire en activités détaillées, avec un calendrier, un budget et une attribution claire des rôles et des responsabilités.

Ce cadre programmatique de la PNDIG devrait s'articuler autour de (5) cinq programmes phares visant l'implémentation des instruments mis en exergue à travers les (5) piliers.

Se trouve ci-dessous un format simple qui illustre comment la structure d'un tel programme pourrait se présenter.

Programme 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation

Activité	Timeline	Acteurs participants	Bénéficiaires	Source de financement	Budget
1-					
2-					
3- ...					

Programme 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services

Activité	Timeline	Acteurs participants	Bénéficiaires	Source de financement	Budget
4-					
5-					
6- ...					

Programme 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux

Activité	Timeline	Acteurs participants	Bénéficiaires	Source de financement	Budget
1-					
2-					
3- ...					



Programme 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires

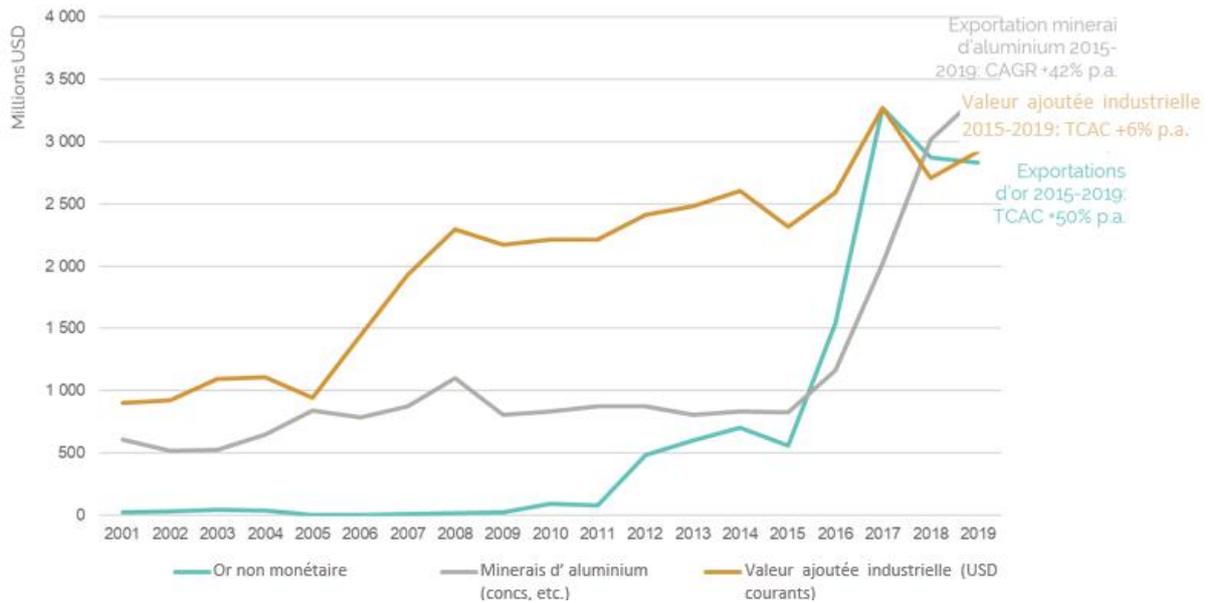
Activité	Timeline	Acteurs participants	Bénéficiaires	Source de financement	Budget
1-					
2-					
3- ...					

Programme 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries

Activité	Timeline	Acteurs participants	Bénéficiaires	Source de financement	Budget
1-					
2-					
3- ...					

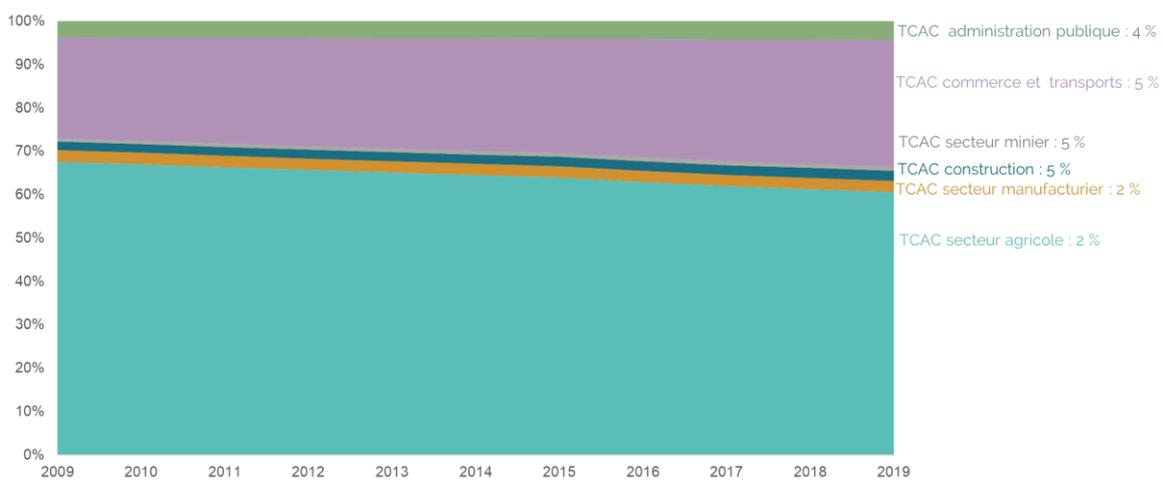
ANNEXE 2 : STATISTIQUES ET DONNEES DE REFERENCE

Figure 21 Comparaison de la valeur ajoutée industrielle par rapport aux exportations de minerai d'aluminium et d'or en Guinée (2001–2019)



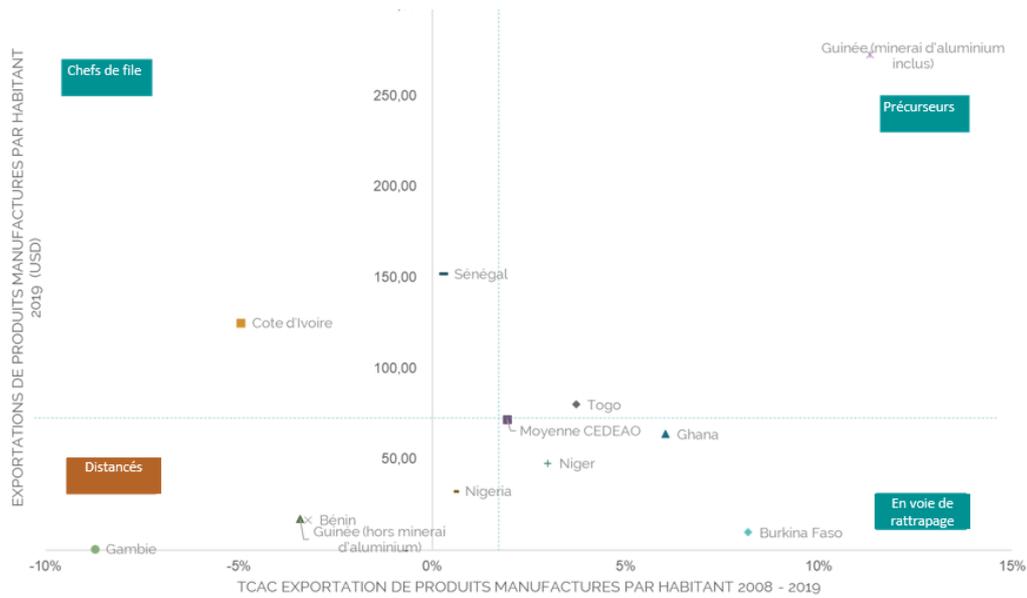
Sources : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, et base de données COMTRADE de l'ONU.

Figure 22 Structure de l'emploi en Guinée (en % de l'emploi par secteur)



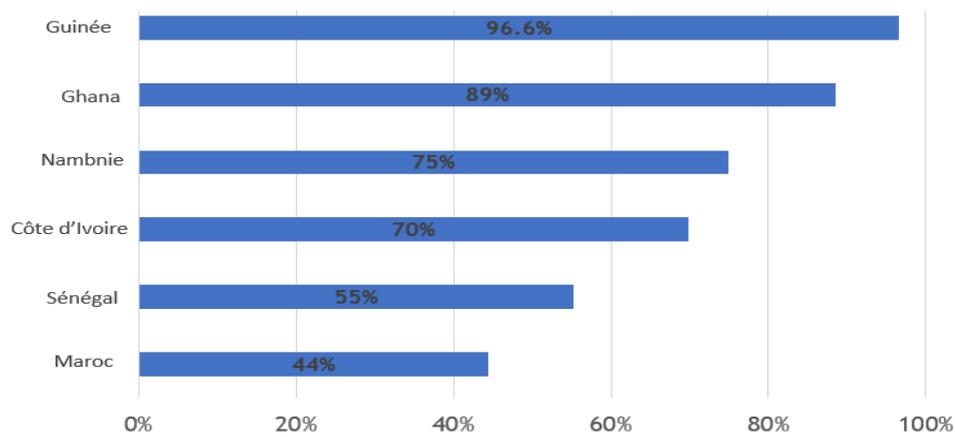
Source : ILOSTAT

Figure 23 Croissance et niveau des exportations de produits manufacturiers



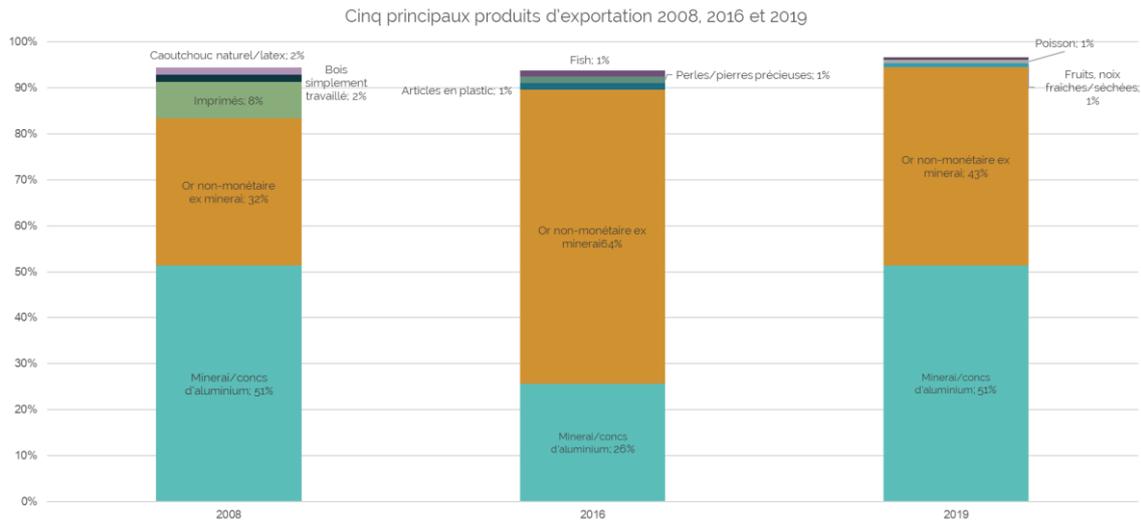
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020).

Figure 24 Part des cinq principaux produits d'exportation dans les exportations totales (en %) en 2019



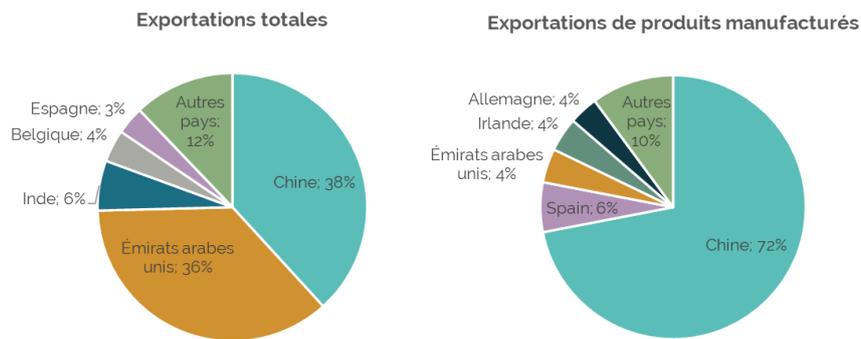
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020).

Figure 25 Cinq principaux produits d'exportation de la Guinée en 2008, 2016 et 2019



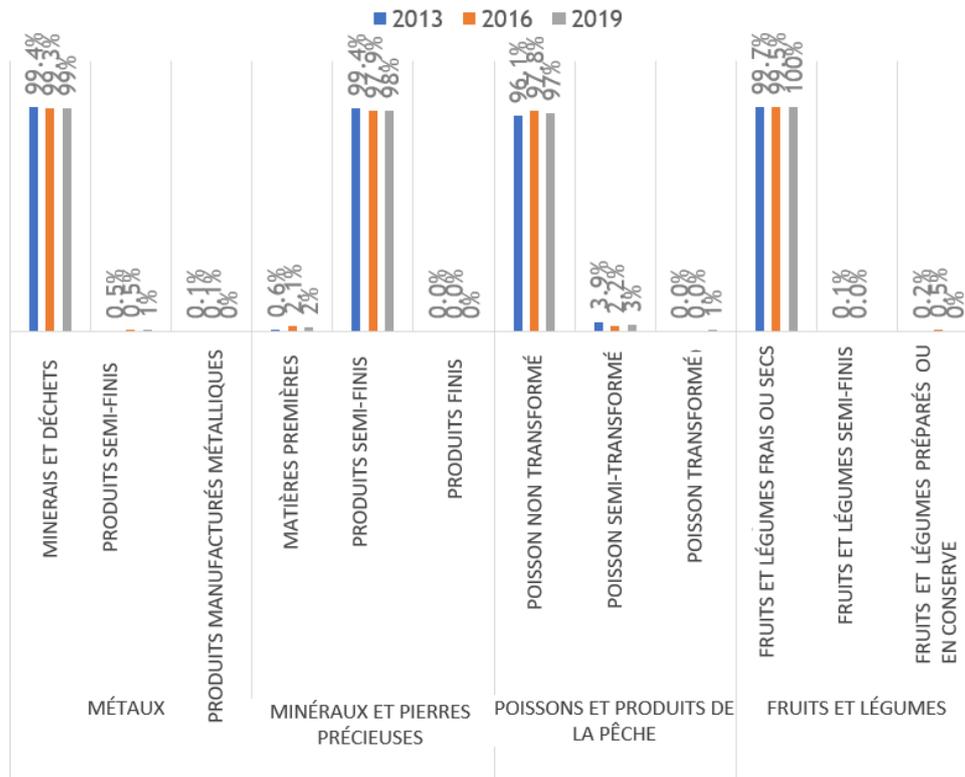
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020).

Figure 26 Marchés des exportations totales et manufacturées en 2019



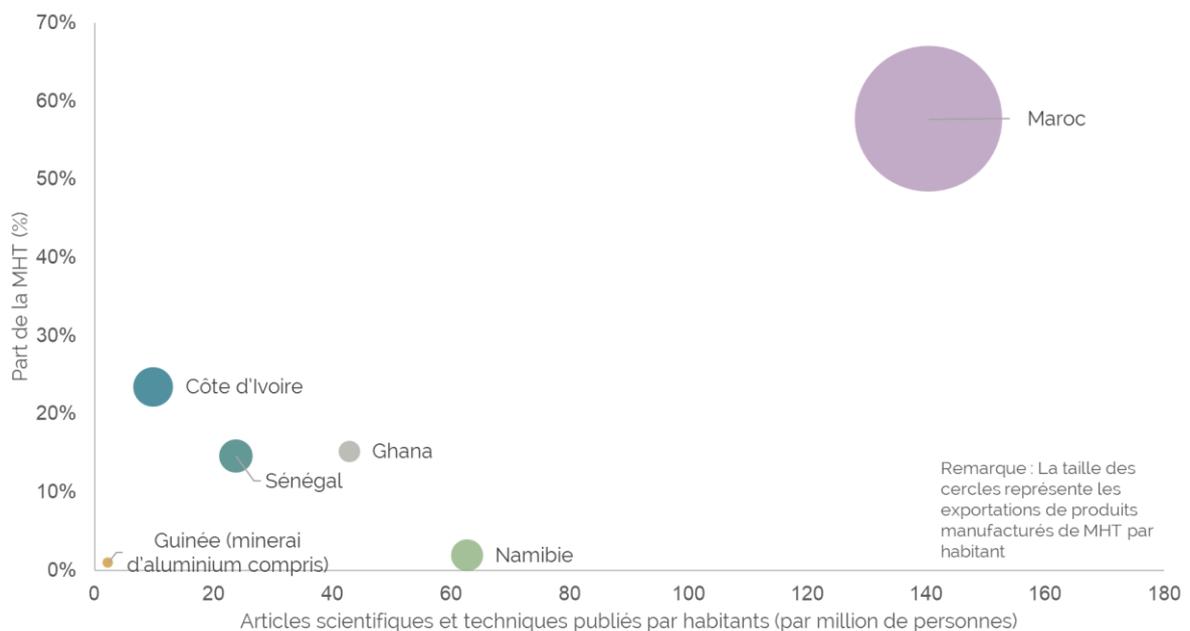
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020)

Figure 27 Part des produits bruts, semi-transformés et transformés exportés dans quelques secteurs choisis en Guinée



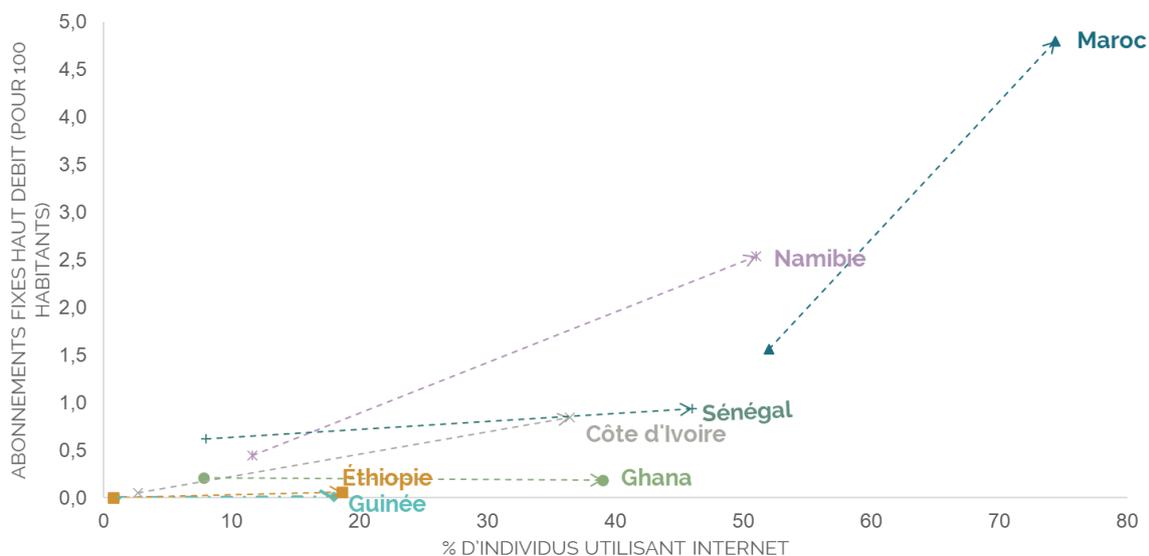
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020)

Figure 28 Innovation et exportations à moyenne-haute technologie en 2018



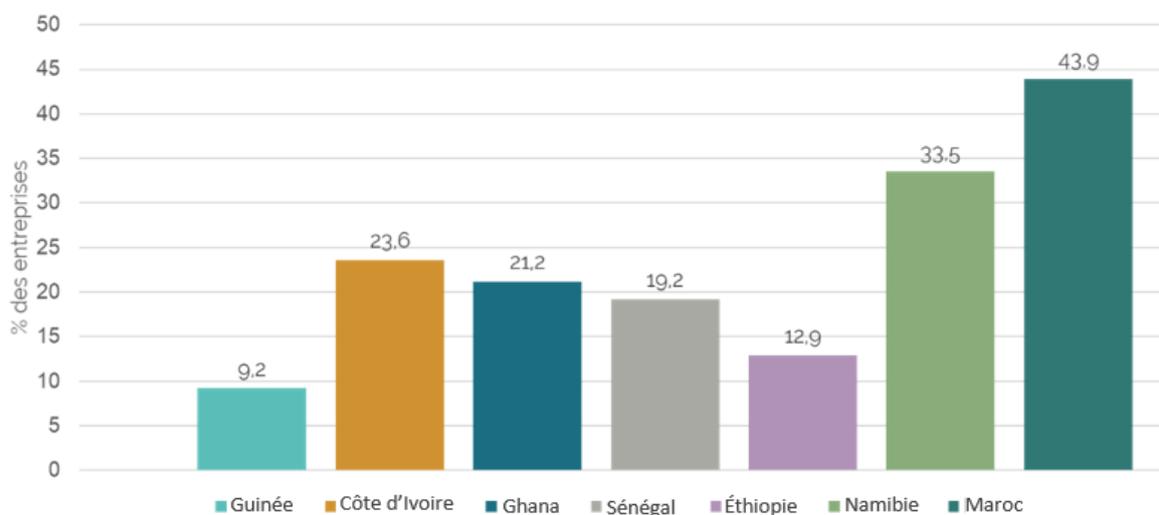
Source : Base de données COMTRADE des Nations unies (2020) et Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

Figure 29 Utilisation et accès à Internet



Source : Statistiques de l'UIT

Figure 30 Part des entreprises faisant appel aux banques pour financer leurs investissements



Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

Remarque : Les chiffres correspondent aux données disponibles les plus récentes pour chaque pays : Guinée, Côte d'Ivoire (2016), Ghana (2013), Sénégal (2014), Éthiopie et Namibie (2014), Maroc (2019)

Figure 31 Part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total

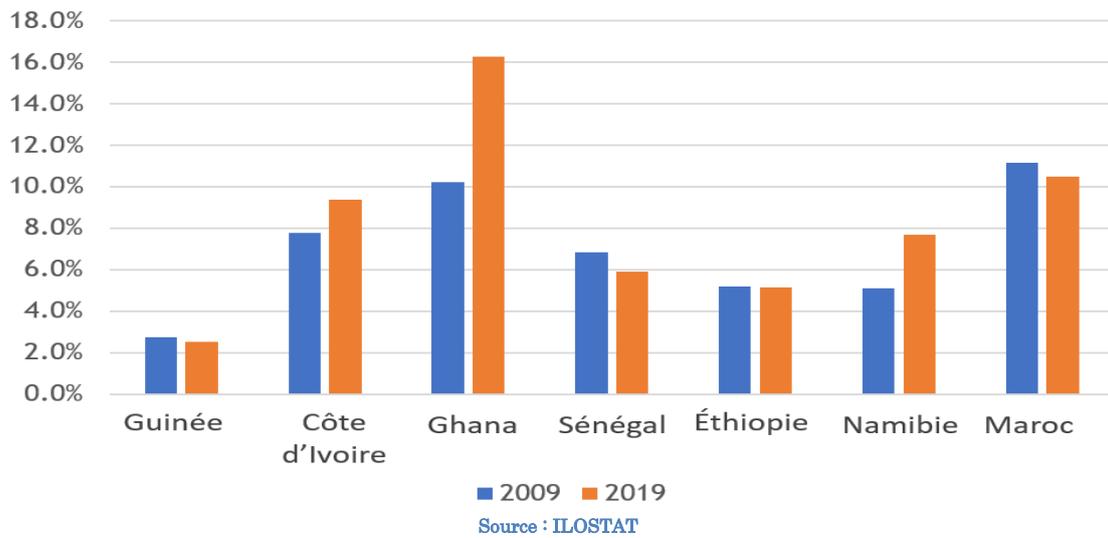


Figure 32 Part des femmes dans l'emploi industriel et total

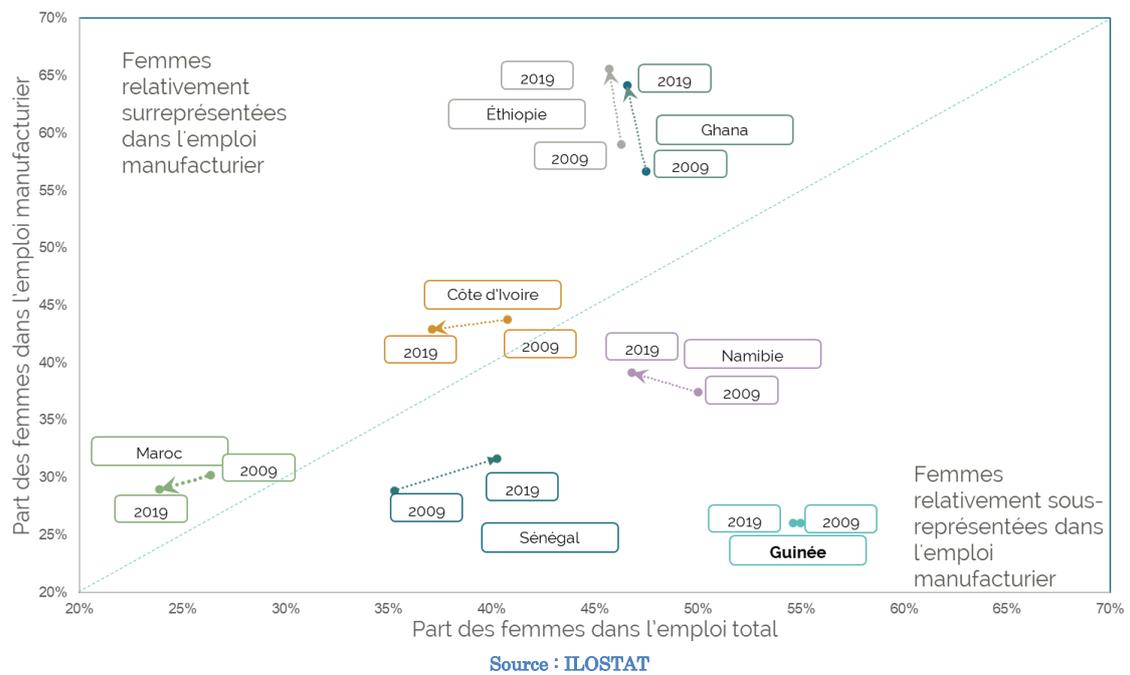
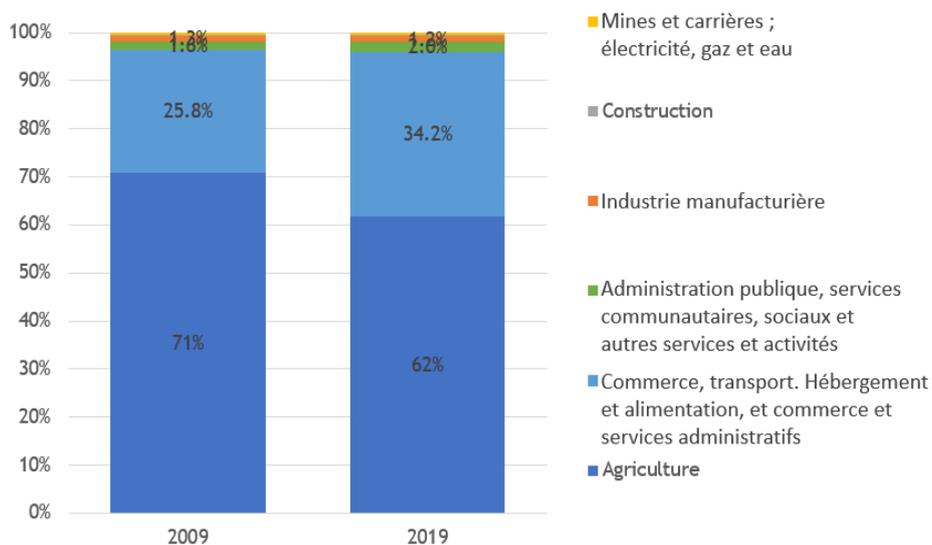


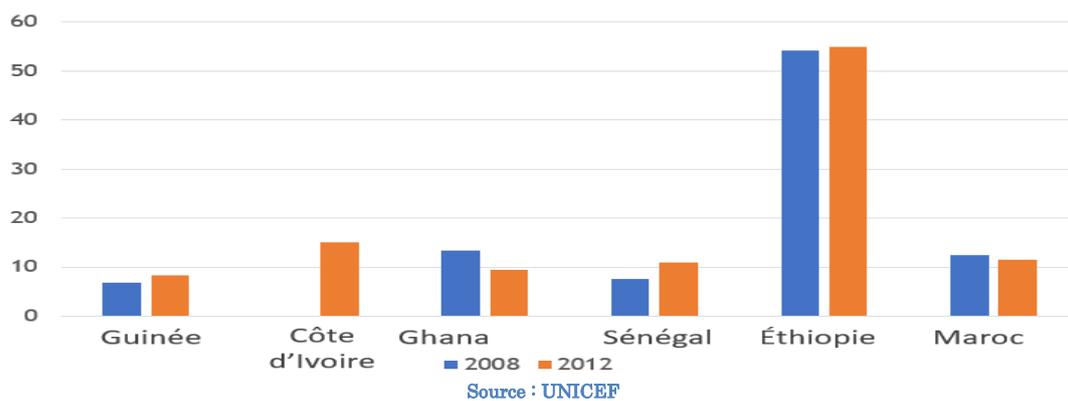


Figure 33 Répartition de l'emploi féminin par secteur



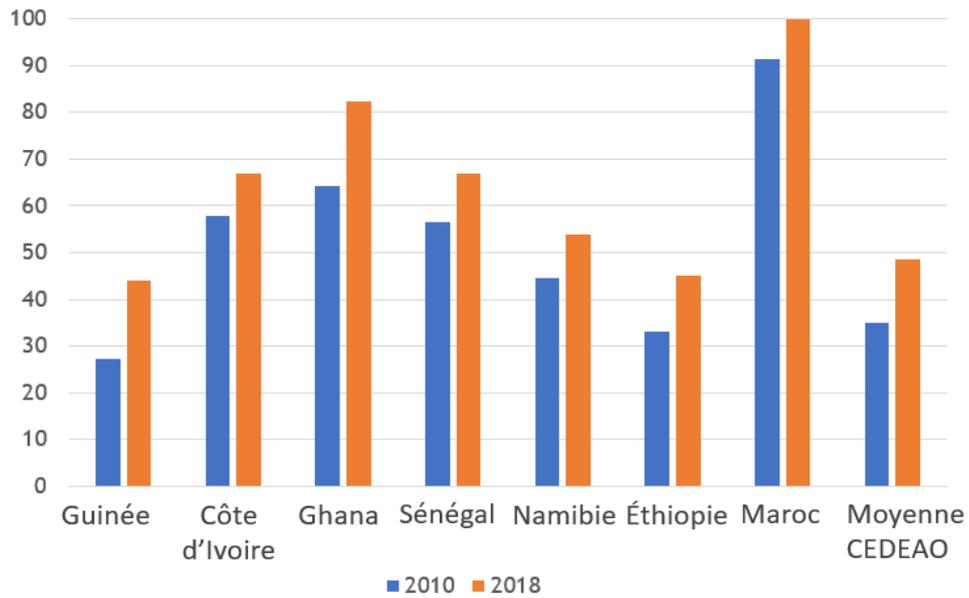
Source : ILOSTAT.

Figure 34 Part des étudiants de l'enseignement secondaire supérieur inscrits dans des filières professionnelles (%)



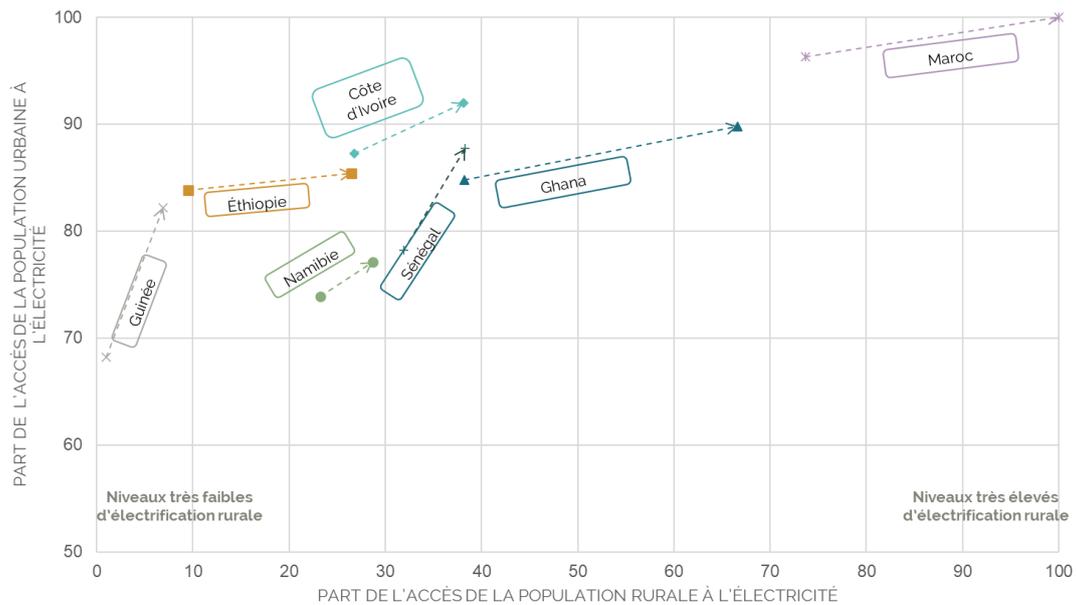
Source : UNICEF

Figure 35 Accès à l'électricité (% de la population)



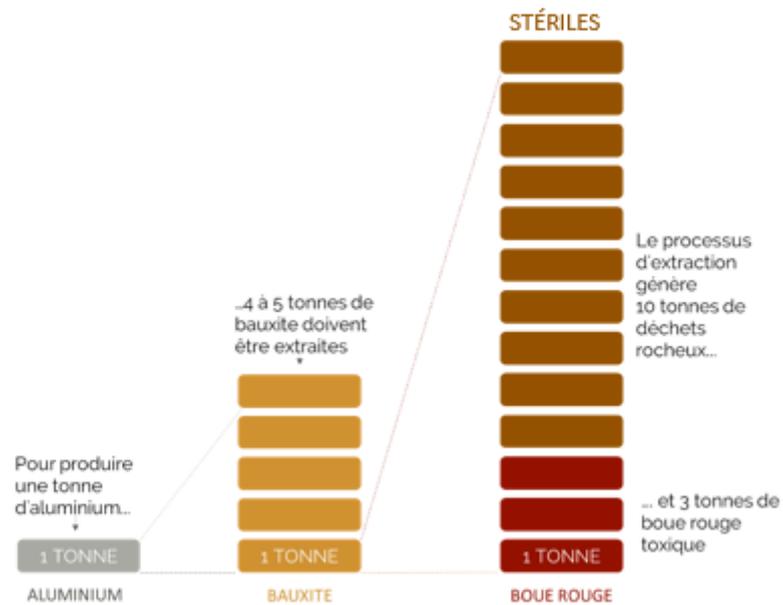
Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

Figure 36 Évolution de l'accès à l'électricité des populations rurales et urbaines 2008-2016



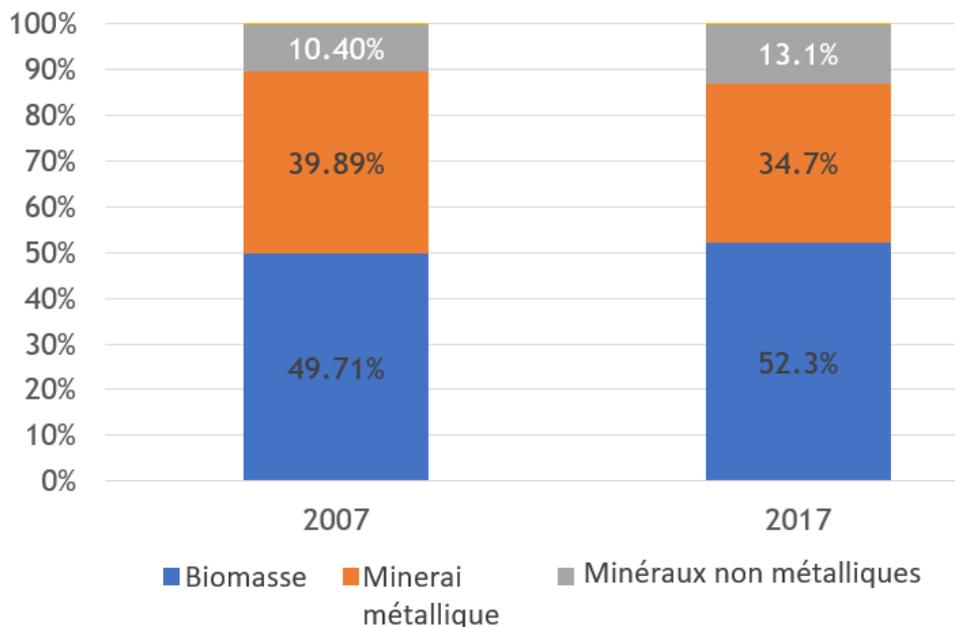
Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

Figure 37 Déchets générés par la production d'aluminium



Source : GRIDA PNUE - European Aluminum Association

Figure 38 Parts des extractions de matières

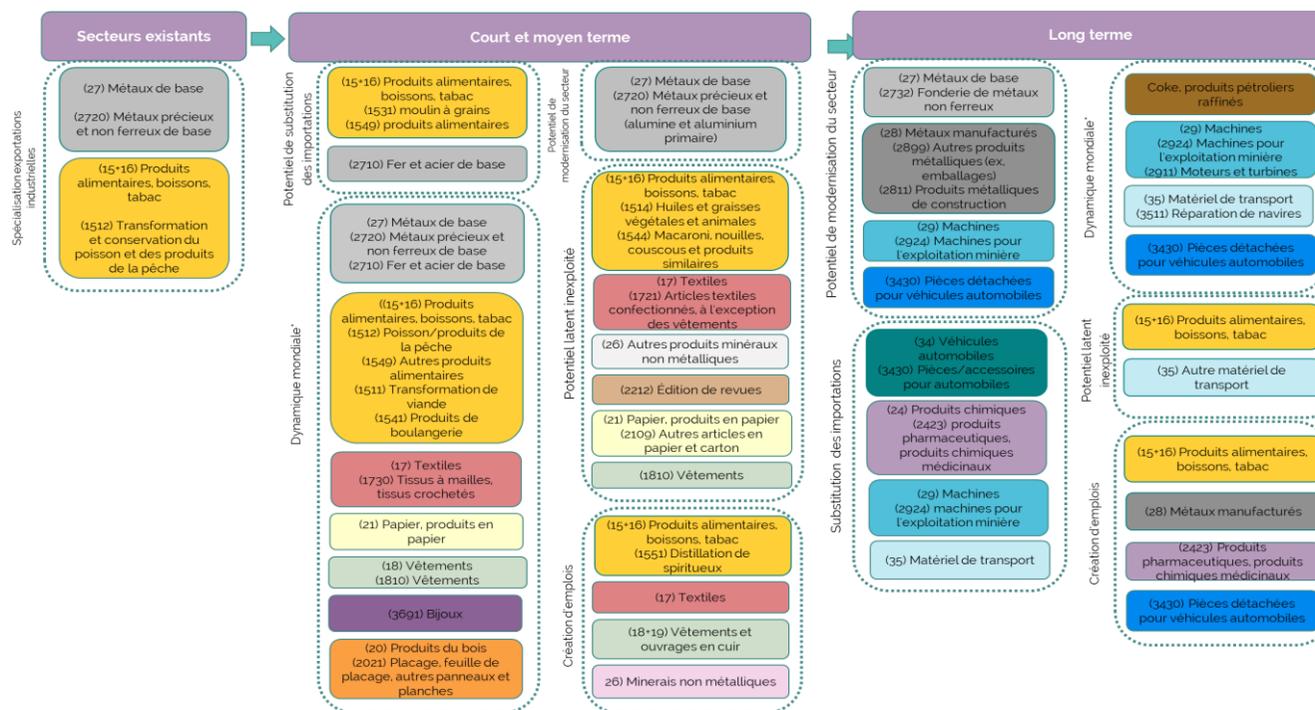


Sources : WU Vienne (2019). Profil pays pour la Guinée. Visualisations fondées sur la base de données des flux mondiaux de matières du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP) des Nations unies et l'Université d'économie et de commerce de Vienne (WU)



PNDIG / ANNEXE 1 : APPROCHE PROGRAMMATIQUE

Figure 39 Résumé des secteurs existants et potentiels identifiés à court, moyen et long termes³⁸



Source : ONUDI, Diagnostic Industriel de la Guinée, ONUDI, 2021)

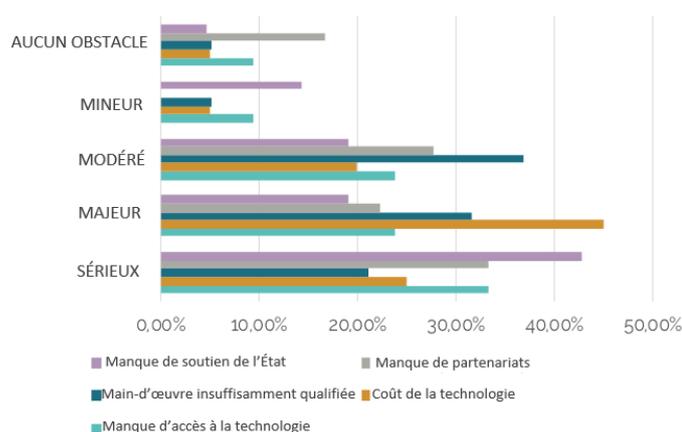
³⁸ La distinction entre les objectifs à court et long termes repose sur la reconnaissance du fait que certaines activités manufacturières de pointe nécessitent un niveau de capacités industrielles plus élevé que les activités plus basiques. Les secteurs cibles à long terme présentés ici nécessiteront vraisemblablement un horizon temporel plus long pour renforcer les capacités industrielles, qui constituent une condition préalable à l'entrée dans ces activités de production, que les cibles à court terme, qui pourraient devenir plus rapidement réalisables.



ENCADRÉ 1 : POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Près de la moitié des entreprises consultées lors de l'Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI ont déclaré que l'économie circulaire était très importante pour l'avenir de l'économie guinéenne. Le secteur rencontre pourtant encore divers problèmes. La figure 1.46 montre que plus de 40 % des entreprises pensent que le manque de soutien de l'État est un obstacle grave à l'évolution du secteur privé vers des activités plus vertes. De même, les prix élevés de la technologie, le manque de partenariats et de main-d'œuvre qualifiée sont considérés comme des difficultés majeures. Une politique industrielle concentrée sur la promotion de l'économie circulaire peut proposer aux entreprises industrielles des mesures incitatives et régimes tels qu'une réduction des taxes ou des emprunts à taux zéro pour les investissements dans la machinerie et des processus permettant de rendre plus vertes les industries existantes ou d'en créer de nouvelles plus écologiques.

Principaux obstacles à la mise en œuvre d'une économie circulaire par les entreprises



Source : Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI 2021

Tableau 8 : Guinée : Spécialisation industrielle par secteur, 2018 (niveau à deux chiffres de la CITI rév. 3)

Place	Secteur à 2 chiffres CITI rév. 3	Indice de spécialisation des exportations industrielles	Classification
1	(27) Métaux de base	12,9	Très spécialisés
2	(15+16) Produits alimentaires, boissons, tabac	1,4	Spécialisés
3	(23) Coke, pétrole et nucléaire	0,8	Non spécialisés
4	(17) Textiles	0,3	Non spécialisés
5	(25) Caoutchouc et plastique	0,1	Non spécialisés
6	(36) Meubles et n.c.a.	0,1	Non spécialisés
7	(18+19) Vêtements	0,1	Non spécialisés
8	(21) Papier, produits en papier	0,0	Non spécialisés
9	(22) Impression et édition	0,0	Non spécialisés
10	(24) Produits chimiques	0,0	Non spécialisés
11	(26) Minerais non métalliques	0,0	Non spécialisés
12	(28) Métaux manufacturés	0,0	Non spécialisés
13	(29) Machines	0,0	Non spécialisés
14	(30+ 32+33) Informatique et électronique	0,0	Non spécialisés
15	(31) Machines électriques	0,0	Non spécialisés
16	(34) Véhicules automobiles	0,0	Non spécialisés
17	(35) Matériel de transport	0,0	Non spécialisés

Source : Base de données Comtrade (Division de statistique des Nations unies).



ENCADRÉ 2 : CONCENTRATION SOUS-SECTORIELLE DES CAPACITÉS D'EXPORTATION :
Composition des secteurs (27) Fabrication de métaux de base et (15) Fabrication de produits alimentaires et de boissons

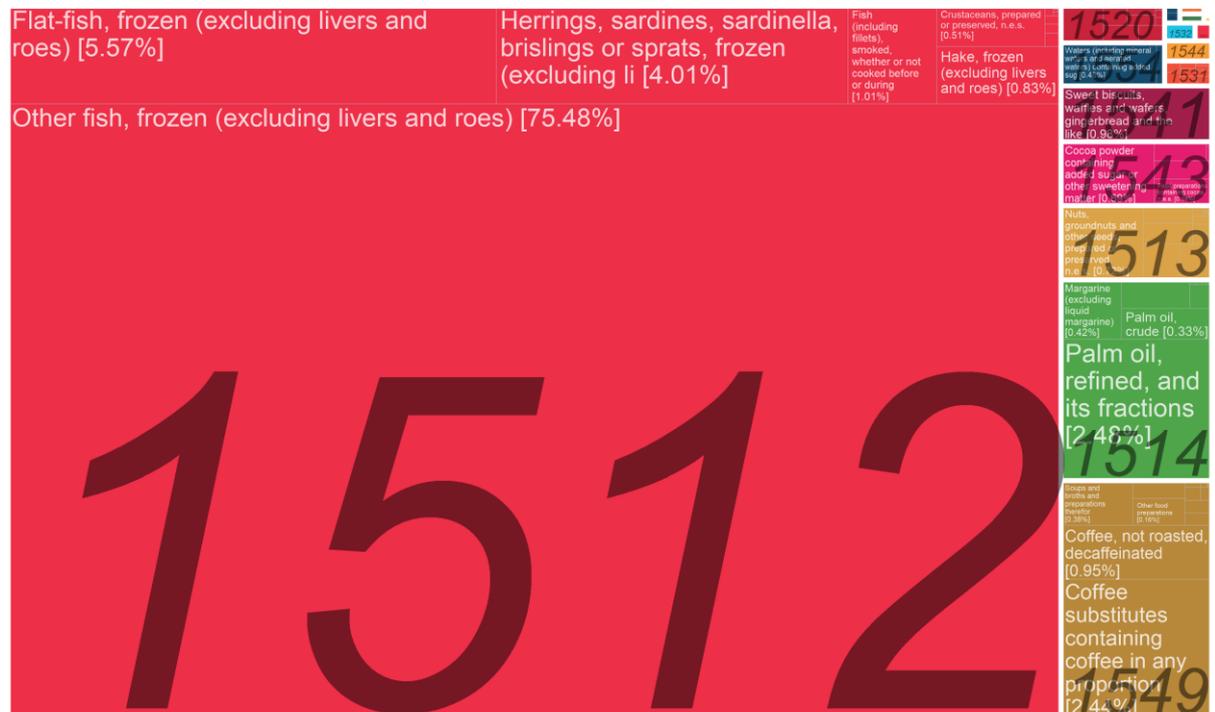
Une analyse sous-sectorielle plus détaillée montre que les capacités de production et d'exportation du secteur manufacturier guinéen sont encore plus concentrées sur très peu de produits. Les exportations de *métaux de base* (27) sont exclusivement concentrées sur l'aluminium et l'or en 2018, tandis que dans le secteur (15) *Fabrication de produits alimentaires et de boissons*, la concentration est plus faible, mais encore très importante : le poisson congelé (non spécifié ailleurs) représentait 76 % des exportations totales du secteur (figure 2.5).

Tous comme les précédentes, ces constatations montrent que, dans l'ensemble, la Guinée a une capacité extrêmement faible de produire et d'exporter des produits manufacturés de manière compétitive, et même les quelques secteurs affichant des capacités plus élevées au début, concentrent leur production et leurs exportations sur seulement un ou deux produits. En raison de ce schéma, on n'observe pas au sein des secteurs et entre eux, une diffusion des connaissances et des capacités, essentielle pour que le processus de développement industriel puisse intervenir. Pour surmonter cette situation, le pays doit consentir un effort important pour renforcer sa base industrielle, non seulement en approfondissant les capacités dont il dispose déjà, mais aussi en créant de nouvelles capacités de se connecter aux secteurs existants ou même créer de nouvelles niches manufacturières.

Part des sous-secteurs dans les exportations totales du secteur (15) Fabrication

Export structure Guinea mirrored

Sector (15+16) food, beverages and tobacco 2018.



Traded USD in sector (15+16) food, beverages and tobacco by ISIC Rev. 3 IV-digit industry. For a particular ISIC Rev. 3 IV-digit industry, shares correspond to commodities' contributions to total exports (imports) in relation to each II-digit industry.

Source : Base de données Comtrade des Nations unies (2020).



ENCADRÉ 3 : Suite

En ce qui concerne les sous-secteurs au niveau à quatre chiffres, la Guinée n'a présenté une croissance plus rapide que dans les suivants :

- (1541) Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie
- (1730) Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie
- (1810) Fabrication d'articles d'habillement autres qu'en fourrure
- (2720) Métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux
- (2911) Fabrication de moteurs et de turbines (sauf moteurs pour avions, automobiles et motocycles)
- (3410) Construction de véhicules automobiles
- (3691) Fabrication de bijouterie et d'articles similaires

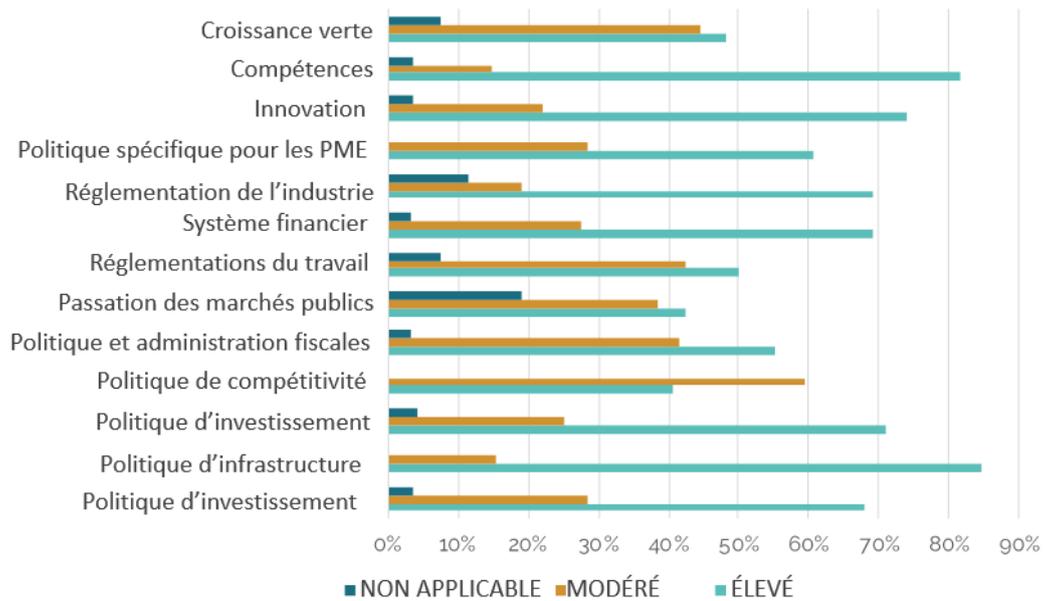
Bien que le pays ait présenté une croissance positive dans plusieurs sous-secteurs (figure B.6, annexe B.2.4), seul un petit nombre d'entre eux coïncide avec les secteurs mondiaux ayant connu une croissance rapide entre 2010 et 2018. Cela montre que le pays n'est pas très intégré à la dynamique mondiale et ne profite donc pas des opportunités offertes par la demande mondiale. Le bloc 1 a déjà souligné qu'il en va de même pour les marchés régionaux de produits manufacturés de la CEDEAO et de l'Afrique subsaharienne, où la Guinée ne joue pas encore un rôle significatif. Cependant, étant donné la proximité et les caractéristiques structurelles de ces marchés régionaux, il pourrait être envisagé d'y concentrer une stratégie orientée vers l'exportation pour la Guinée plutôt que de viser immédiatement le marché mondial. Cette possibilité pourrait être analysée plus en détail durant le processus de conception de la politique industrielle, avec une analyse spécifique de la demande du marché industriel dans les pays



ENCADRÉ 4 : POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

La totalité des entreprises consultées dans le cadre de l'Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI a convenu de la nécessité d'une politique industrielle détaillée pour le pays. Parmi elles, 90 % ont reconnu que le secteur manufacturier est très important pour que la Guinée continue à gravir les échelons du développement. La figure 3.7 montre que plus de 80 % des entreprises consultées estiment que les infrastructures doivent être au centre de la politique industrielle, confirmant ainsi les conclusions de l'Enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises. Les entreprises conviennent également que le renforcement des compétences et les capacités d'innovation sont des éléments clés d'une politique efficace, suivis par le commerce et l'investissement, qui sont perçus comme des défis qu'une bonne stratégie devrait permettre de relever.

Axes potentiels de la politique industrielle



Source : Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI

En outre, plus de 70 % des entreprises estiment que le renforcement du dialogue public-privé serait hautement bénéfique aux processus d'élaboration de la politique industrielle et soutiendrait la promotion du secteur productif. Les entreprises considèrent également que le renforcement du rôle des associations professionnelles constitue une opportunité pour l'élaboration de la politique industrielle. Enfin, plus de 50 % des entreprises qui ont répondu comprennent la nécessité d'améliorer les statistiques industrielles, au niveau tant de la collecte que de la diffusion de données pertinentes.

Initiatives qui amélioreraient le processus d'élaboration de la politique industrielle pour promouvoir le secteur privé

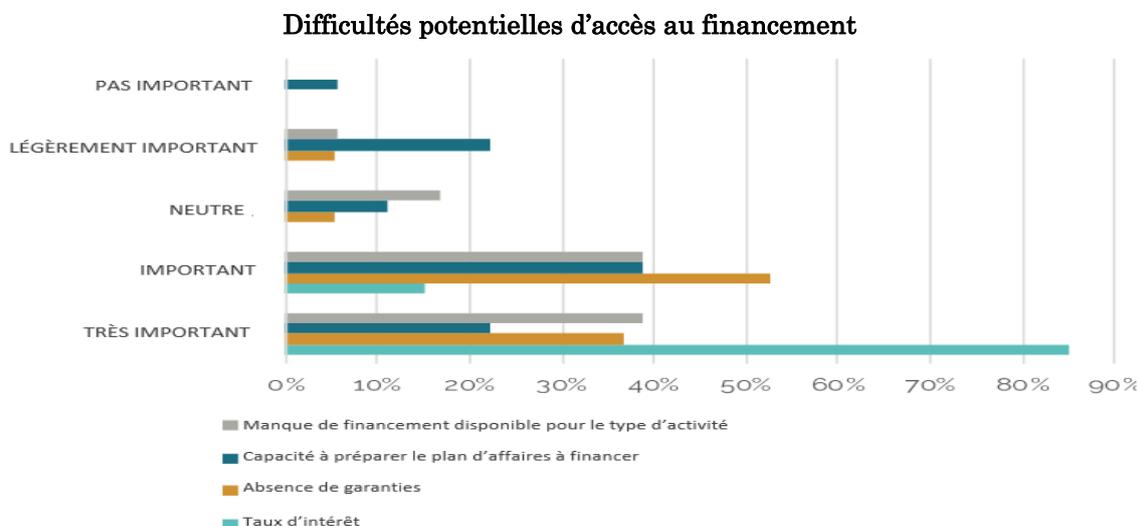


Source : Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI



ENCADRÉ 5 : POINTS DE VUE DU SECTEUR PRIVÉ : ACCÈS AU FINANCEMENT

Des constatations similaires ont été faites dans l'Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI, où 50 % des entreprises interrogées ont classé l'accès au financement comme un obstacle très grave pour leurs activités. Selon l'échantillon, la principale cause de cet obstacle est le taux d'intérêt (85 %), suivi par le manque de garanties (figure ci-dessous).



Source : Enquête d'entreprises de Guinée 2021 de l'ONUDI

Tableau 9 : Enquête 2016 sur la répartition des entreprises

	Total	Groupe technologique		Marché		Taille	
		BT	MHT	Nationales	Étrangères	PME	Grandes
Toutes les entreprises							
manufacturières	27						
BT	21						
MHT	6						
Nationales	25	20	5				
Étrangères	2	1	1				
Grandes	3	3		2	1		
PME	24	18	6	23	1		
Exportatrices	5	4	1	5		5	
Non exportatrices	20	15	5	18	2	19	1

Source : Enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises en Guinée (EE, 2016).

Tableau 10 : Part des entreprises en concurrence avec le secteur informel

	Guinée		CEDEAO	
	Manufacturières	Non manufacturières	Manufacturières	Non manufacturières
Non	22,2%	23,6%	34,6%	33,2%
Oui	59,3%	57,7%	55,4%	59,7%
Non disponible, non connu	18,5%	18,7%	10,0%	7,1%

Source : Enquête 2016 de la Banque mondiale auprès des entreprises



Tableau 11 : **Tableau B.2. Classification des secteurs manufacturiers selon l'intensité technologique, CITI Rév. 3 à 2 chiffres**

Abréviations	Description de l'industrie selon la CITI Rév.3	Combinaison d'industries selon la CITI		Groupe de technologie
		Révision 3	Révision 4	
Aliments et boissons	Fabrication de produits alimentaires et de boissons	15	10+ 11	Bas
Tabac	Fabrication de produits du tabac	16	12	Bas
Textile «	Fabrication de textiles	17	13	Bas
Articles d'habillement	Fabrication des articles d'habillement ; tannage et teinture de la fourrure + tannage et apprêtage du cuir ; articles de voyage, sacs à main, articles de sellerie et de bourrellerie et chaussures	18+ 19	14+ 15	Bas
Produits du bois	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	20	16	Bas
Papier et articles en papier	Fabrication de papier et d'ouvrages en papier	21	17	Bas
Imprimerie et édition	Édition, impression et reproduction de supports enregistrés	22	18	Bas
Coke, produits pétroliers et combustibles nucléaires	Fabrication de produits de cokerie, de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires	23	19	Moyenne basse
	Produits chimiques et produits connexes	24	20 + 21	Moyenne haute
Caoutchouc et plastique	Ouvrages en caoutchouc et en matières plastiques	25	22	Moyenne basse
Minéraux non métalliques	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26	23	Moyenne basse
Métaux de base	Production de métaux de base	27	24	Moyenne basse
Produits métalliques	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	28	25	Moyenne basse
Machines	Fabrication des machines et des équipements n.c.c.	29	28 + 33	Moyenne haute
Matériel informatique et électronique	Machines de bureau, machines comptables et machines de traitement de l'information ♦ Matériel et appareils de radio, de télévision et de télécommunications + Instruments et appareils médicaux, instruments de précision et d'optique, horlogerie	30 + 32 + 33	26	Haute
Machines électriques	Fabrications de machines et appareils électriques n.c.a.	31	27	Moyenne haute
Véhicules automobiles	Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	34	29	Moyenne haute